

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

REP11/PR

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

34<sup>ème</sup> session

Genève, Suisse, 4 – 9 juillet 2011

### RAPPORT DE LA 43<sup>ème</sup> SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Pékin, Chine, 4 - 9 avril 2011

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

CX 4/40.2

CL 2011/09-PR

avril 2011

AUX: - Services de liaison du Codex  
- Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat,  
Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,  
E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org),  
Fax: +39 06 57054593)  
Viale delle Terme di Caracalla,  
00153 Rome, Italie

OBJET: DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA 43<sup>ÈME</sup> SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (REP11/PR)

Le rapport de la 43<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa 34<sup>ème</sup> Session (Genève, Suisse, 4 – 9 juillet 2011).

PARTIE A: QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION:

1. Projet de Limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 8 (par. 31 – 81 et Annexe II);
2. Avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6/7) (par. 31 - 81 et Annexe III); et
3. Avant-projet de révision des directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides (Annexe à CAC/GL 59-2006) à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6/7) (par. 121 et Annexe X).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant soumettre des commentaires sur les projets et avant-projets de LMR, sont priés de le faire par écrit, conformément aux Procédures pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes (Partie 3 – Procédure uniforme pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), de préférence par courriel, à l'adresse susmentionnée et ce avant le 15 juin 2011.

4. Avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5 (par. 31 – 81 et Annexe IV); et
5. Avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 5 – *Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible; Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestibles* (par. 100 et Annexe VIII).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant soumettre des commentaires sur les projets et avant-projets de LMR, sont priés de le faire par écrit, conformément aux Procédures pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes (Partie 3 – Procédure uniforme pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), de préférence par courriel, à l'adresse susmentionnée et ce avant le 15 juin 2011.

PARTIE B: AUTRES QUESTIONS DEMANDANT UNE ACTION DE LA PART DE LA 34<sup>ÈME</sup> SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

6. Limites maximales de résidus de pesticides Codex recommandées pour révocation (par. 31 - 81 et Annexe V); et
7. Analyse de résidus de pesticides: Méthodes recommandées (CODEX STAN 229-1993) (par. 123).

Les gouvernements et organisations souhaitant soumettre leurs commentaires sur les révocations proposées de LMR Codex et autres textes connexes, sont priés de le faire de préférence par courriel, à l'adresse susmentionnée et ce avant le 15 juin 2011.

**PARTIE C: Demande de commentaires et information sur:****8. Avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale : « Fruits comestibles »**

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant soumettre des commentaires sur l'avant-projet ci-dessus, sont priés de le faire par écrit, conformément aux Procédures pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes (Partie 3 – Procédure uniforme pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), de préférence par courriel, à l'adresse susmentionnée et ce avant le 31 août 2011.

**9. Les questions se rapportant à la JMPR 2011 y compris les formulaires de préoccupation (par. 31 - 81)**

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels concernant des questions se rapportant à la JMPR 2011 (e.a. BPA, évaluation de résidus, évaluation de l'apport, etc.) pour des pesticide/produit(s) spécifique(s) à examiner par la JMPR 2011, y compris la soumission de formulaires de préoccupation avec les données nécessaires, sont invités à envoyer des informations ou données à 1) Melle Yong Zhen YANG, Agricultural Officer et au Secrétariat de la JMPR, Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153, Italie; Fax: +39 06 57053224, E-mail: [YoungZhen.Yang@fao.org](mailto:YoungZhen.Yang@fao.org); 2) Dr Philippe VERGER, Secrétaire de la JMPR, Appia Avenue 20, 1211 Genève 27, Suisse, Fax: +41 22 791 4807, E-mail: [vergerp@who.int](mailto:vergerp@who.int); 3) Dr Xiongwu QIAO, Shanxi Academy of Agricultural Sciences, 2 Changfeng Street, Taiyuan, Shanxi Province, 030006, P.R. China, Fax: +86 351 7126215, E-mail: [ccpr\\_qiao@agri.gov.cn](mailto:ccpr_qiao@agri.gov.cn), [ccpr@agri.gov.cn](mailto:ccpr@agri.gov.cn); et 4) Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie, Fax: +39 06 57054593; E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) et ce avant le 15 juin 2011.

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels dans REP11/PR, Annexe XI concernant des questions se rapportant aux futures réunions de la JMPR (BPA, évaluation de résidu, évaluation d'apport, etc.) sur des pesticide/produit(s) spécifique(s) devant être examinés par la JMPR au cours des prochaines années, sont invités à envoyer leurs informations ou données un an avant que la JMPR n'examine ces composés, et ce aux adresses susmentionnées.

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Le résumé et les conclusions de la 43<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticide sont les suivants:

### QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION POUR ADOPTION LORS DE SA 34<sup>ème</sup> SESSION

Le Comité est convenu de soumettre:

#### Les projets et avant-projets de LMR pour pesticides et autres textes connexes

- Projets et avant-projets de LMR pour pesticides aux étapes 8 et 5/8 avec omission des étapes 6/7 (par. 31 - 81 et Annexe II);
- Avant-projet de révision des Directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides (Annexe à CAC/GL 59-2006) à l'étape 5/8 avec omission des étapes 6/7 (par. 121 et Annexe X);
- Avant-projet de LMR pour pesticides à l'étape 5 (par. 31 - 81 et Annexe IV);
- Avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale: Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible et Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible à l'étape 5 (par. 100 et Annexe VIII);

#### Révocation de LMR pour pesticides et autres textes connexes

- Révocation de LMR Codex pour pesticides (par 31 - 81 et Annexe V); et
- Révocation de CODEX STAN 229-1993 - Analyse des résidus de pesticides: Méthodes recommandées (par. 123).

#### Approbation de nouveaux travaux

- Liste des pesticides à examiner en priorité pour l'établissement de LMR (par. 140 et Annexe XI);

### QUESTION INTÉRESSANT LA COMMISSION

Le Comité:

- est convenu que la révision des principes d'analyse de risques appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides doit être examinée dans le cadre de la révision continue des principes d'analyse de risques (par. 8 et 138) en vue de leur cohérence avec les Principes de travail pour l'analyse de risque et leur applicabilité aux produits destinés à l'alimentation animale;
- est convenu qu'il n'est plus nécessaire de poursuivre les discussions sur la révision de la définition du mot « risque »(hazard) (par. 9);
- a noté le nombre croissant de questions provenant de la JMPR 2010 y compris les réponses aux préoccupations spécifiques soulevées lors de la dernière session du Comité (par. 11-30)
- est convenu de retenir plusieurs projets et avant-projets de LMR pour les pesticides aux étapes 7 et 4 dans l'attente de l'évaluation de la JMPR (par. 31 - 81);
- est convenu que la JMPR 2011 pourrait élaborer des propositions de LMR en utilisant ou non le concept de proportionnalité afin que le résultat puisse être comparé et discuté lors de la prochaine session du Comité (par. 86);
- est convenu de retenir à l'étape 7 les trois groupes de produits des fruits à coque d'espèce arborescente, herbes aromatiques et épices en attente de la finalisation de la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (par. 91);
- est convenu de renvoyer à l'étape 6 l'entrée « Fleurs comestibles » sous le groupe de produit « herbes aromatiques », pour commentaires et examen lors de la prochaine session du Comité (par. 92 et Annexe VII);
- est convenu de rétablir le groupe de travail électronique sur la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale pour travailler à l'élaboration de nouveaux groupes pour plusieurs types de légumes en vue de commentaires et examen lors de sa prochaine session (par. 101);
- est convenu de retenir à l'étape 7 le projet de Principes et orientation pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour les groupes de produits (y compris le Tableau 1 sur les fruits) dans l'attente de la finalisation de la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (par. 111 et Annexe IX);
- est convenu que l'IAEA continue son appui pour l'entretien de la base de données internet sur les méthodes avec un lien direct avec le site internet Codex (par.123);
- est convenu que les pays membres surveillent la présence de lindane dans les produits alimentaires et fournisse des données à la JMPR dans les deux ans pour qu'elle révise les données de monitoring en 2015 avant de décision ou conversion de LMR en LMRE (par. 150);
- est convenu que le CCPR ne pouvait pas résoudre les problèmes de ressources rencontrés par la JMPR concernant la fourniture d'avis scientifique au CCPR et que cette question devait être soulevée au plus haut niveau par les pays membres, y

compris la prochaine session de la Commission du Codex Alimentarius (par. 154-155);

- est convenu qu'en rapport avec la question des capacités de la JMPR à fournir un avis scientifique, le groupe de travail sur les priorités devrait envisager d'ordonner les composés candidats à la révision périodique sur base des risques sanitaires afin d'aider à la fixation de la liste des composés à examiner en priorité lors de la prochaine session du Comité (par. 156);

Résumé et conclusions .....	iii
Rapport de la 43 <sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides .....	1
État d'avancement des travaux .....	18

## SOMMAIRE

## Paragrapes

INTRODUCTION .....	1
OUVERTURE DE LA SESSION .....	2
RÉPARTITION DES COMPÉTENCES .....	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	4 - 6
NOMINATION DES RAPPORTEURS (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	7
QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES COMITÉS DU CODEX (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	8 - 10
RAPPORT DE LA JMPR 2010 SUR DES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (POINT 4A DE L'ORDRE DU JOUR) .....	11 - 28
RAPPORT SUR LES RÉPONSES DE LA JMPR 2010 À DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES SOULEVÉES PAR LE CCPR (POINT 4B DE L'ORDRE DU JOUR) .....	29 - 30
PROJET ET AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE AUX ÉTAPES 7 ET 4 (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	31 - 81
GÉNÉRALITÉS .....	31
Endosulfan (032) .....	32
Paraquat (057) .....	33
Chlorothalonil (081) .....	34 - 37
Dinocap (087) .....	38 - 40
Chlorpyrifos-Methyl (090) .....	41 - 43
Cyperméthrines (y compris alpha- et zêta- cyperméthrines) (118) .....	44
Triazophos (143) .....	45 - 46
Cadusafos (174) .....	47
Bifenthrine (178) .....	48 - 53
Fenpyroximate (193) .....	54 - 55
Haloxypol (194) .....	56
Fenbuconazole (197) .....	57
Fludioxonil (211) .....	58
Indoxacarbe (216) .....	59
Novaluron (217) .....	60 - 61
Bifenazate (219) .....	62
Boscalide (221) .....	63 - 65
Difenoconazole (224) .....	66 - 67
Chlorantraniliprole (230) .....	68 - 69
Fluopicolide (235) .....	70
Clothianidine (238) .....	71 - 73
Cyproconazole (239) .....	74
Dicamba (240) .....	75
Etoxazole (241) .....	76
Flubendiamide (242) .....	77
Fluopyram (243) .....	78
Meptyldinocap (244) .....	79
Thiamethoxam (245) .....	80 - 81

DOCUMENT DE SÉANCE CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROPORTIONALITÉ DANS LA SÉLECTION DES DONNÉES POUR L'ESTIMATION DE LMR (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR).....	82 - 86
PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE, HERBES AROMATIQUES ET ÉPICES À L'ÉTAPE 7 (POINT 7A DE L'ORDRE DU JOUR) .....	87 - 92
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE COMESTIBLE ET FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE NON COMESTIBLE À L'ÉTAPE 4 (POINT 7B DE L'ORDRE DU JOUR) .....	93 - 101
PROJET DE PRINCIPES ET ORIENTATION POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES À DES GROUPES DE PRODUITS À L'ÉTAPE 7 (POINT 8A DE L'ORDRE DU JOUR)	
AVANT-PROJET D'ADDENDA AU PROJET DE PRINCIPES ET ORIENTATION POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES À DES GROUPES DE PRODUITS À L'ÉTAPE 4 (POINT 8B DE L'ORDRE DU JOUR) .....	102 - 111
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS VISANT À FACILITER L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR LES USAGES MINEURS ET LES CULTURES SPÉCIALES (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	112 - 116
AVANT-PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES RÉSULTATS POUR LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES (ANNEXE À CAC/GL 59-2006) À L'ÉTAPE 4 (POINT 8A DE L'ORDRE DU JOUR) .....	117 - 121
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA FAÇON D'ABORDER LES MÉTHODES D'ANALYSES DE PESTICIDES PAR LE COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (POINT 8B DE L'ORDRE DU JOUR).....	122 - 123
RÉVISION DES PRINCIPES D'ANALYSE DE RISQUES APPLIQUÉS PAR LE COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	124 - 137
ÉTABLISSEMENT DES LISTES CODEX DES PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ (POINT 12A DE L'ORDRE DU JOUR).....	138 - 145
Réévaluation périodique .....	139 - 140
Programmation des pesticides .....	141 - 156
EXAMEN DU STATUT DES LMR CODEX POUR LE LINDANE (POINT 12B DE L'ORDRE DU JOUR) .....	157 - 145
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR)	
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE PROBLÈME DE RESSOURCES DE LA JMPR CONCERNANT LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUE AU CCPR (POINT 13A DE L'ORDRE DU JOUR) .....	146 - 150
ÉVALUATION DES LMR DE PESTICIDES DANS LE THÉ (POINT 13B DE L'ORDRE DU JOUR) .....	151 - 160
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR) .....	161

## LISTE DES ANNEXES

	Pages
ANNEXE I	LISTE DES PARTICIPANTS ..... 19
ANNEXE II	PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 8)..... 37
ANNEXE III	AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 5/8) .....38
ANNEXE IV	AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 5)..... 46
ANNEXE V	LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES CODEX RECOMMANDÉES POUR RÉVOCATION .....47
ANNEXE VI	PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE, HERBES AROMATIQUES ET ÉPICES (À L'ÉTAPE 7)..... 51
ANNEXE VII	PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: FLEURS COMESTIBLES (À L'ÉTAPE 6) ..... 64
ANNEXE VIII	AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE COMESTIBLE ET FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE NON COMESTIBLE (À L'ÉTAPE 5) .....65
ANNEXE IX	PROJET DE PRINCIPES ET ORIENTATION POUR LA S ÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES AUX GROUPES DE PRODUITS (Y COMPRIS TABLEAU SUR LES TYPES DE FRUITS) (À L'ÉTAPE 7) ..... 77
ANNEXE X	AVANT- PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES RÉSULTATS POUR LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES (ANNEXE À CAC/GL 59-2006) ..... 85
ANNEXE XI	LISTES DES PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ POUR ÉVALUATION ET RÉÉVALUATION PAR LA JMPR .....91



**LISTE DES ABRÉVIATIONS**  
(Utilisées dans le présent rapport)

DJA	Dose journalière acceptable
DrfA	Dose de référence aiguë
CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCFAC	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCMAS	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires
CLI	CropLife International
CXL	Limite maximale Codex pour les résidus de pesticides
EAJ	Estimation de l'apport journalier
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments
LMRE	Limite maximale de résidus d'origine étrangère
UE	Union européenne
GTE	Groupe de travail électronique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
BPA	Bonne pratique agricole
GEMS/Food	Système mondial de monitoring de l'environnement – Programme de monitoring et évaluation de la contamination des aliments
HR	Résidu le plus élevé de la portion comestible d'un produit constaté dans les essais utilisés pour estimer une limite maximale de résidus pour le produit
ACTEI	Apport journalier estimatif international
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
LMR	Limite maximale de résidus
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
Accord SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
USA	États-Unis d'Amérique
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMC	Organisation mondiale du commerce
IAEA	Agence internationale de l'énergie atomique

## INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) a tenu sa 43<sup>ème</sup> session à Pékin, Chine, du 4 au 9 avril 2011 sur l'aimable invitation du Gouvernement chinois. Le Professeur Xiongwu Qiao, Vice-directeur de l'Académie agronomique Shanxi a présidé la session, assisté du Dr Weili Shan, Directeur de la Division résidu de l'Institut pour le contrôle des produits agrochimiques du Ministère de l'Agriculture. À la session ont participé 189 délégués représentant 58 pays membres et une organisation membre ainsi que des observateurs de sept organisations internationales. La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

## OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par M. Chen Xiaohua, Vice-ministre de l'Agriculture de la République populaire de Chine. M. Xiaohua a exprimé sa sincère appréciation aux fonctionnaires de la FAO et de l'OMS pour leur soutien et leur assistance et a souhaité la bienvenue à tous les délégués. Il a souligné que la Chine, en tant que pays hôte du Comité sur les résidus de pesticides, continuera à étendre sa coopération avec d'autres pays et contribuera au développement agricole mondial. 2 lignes traduites

### Répartition des compétences<sup>1</sup>

3. Le Comité a pris note de la répartition des compétences entre la Communauté européenne (UE) et ses États-membres, conformément au paragraphe 5, règle II de la Procédure de la Commission du Codex Alimentarius, tel que présenté dans CRD 2.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

4. Le Comité est convenu d'examiner le point 11 de l'ordre du jour: *Révision des principes d'analyse de risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides* après le point 5 de l'ordre du jour *Projet et avant-projet de Limites maximales de résidus dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale* et a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session.

### Groupes de travail durant la session

5. Le Comité est convenu d'établir pendant la session un groupe de travail sur les méthodes d'analyse, présidé par l'Australie et chargé d'examiner: 1) la révision des orientations sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides (point 10a de l'ordre du jour); 2) les recommandations du document de séance sur la façon d'aborder les méthodes d'analyse des résidus de pesticides par le CCPR (point 10b de l'ordre du jour); et 3) l'opportunité de convoquer une consultation d'experts pour fournir une orientation scientifique sur le développement de caractéristiques de performance pour l'analyse multi-résidus et sur les termes de référence proposés pour la consultation, telle que demandée par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (point 3 de l'ordre du jour).

6. Le Comité est également convenu d'établir pendant la session un groupe de travail sur les priorités, présidé par l'Australie, pour examiner la révision de la liste des pesticides à évaluer en priorité (Point 12a de l'ordre du jour) ainsi que les recommandations sur la situation des LMR du Codex pour le Lindane (point 12b de l'ordre du jour).

### NOMINATION DES RAPORTEURS (Point 2 de l'ordre du jour)

7. Mr David Lunn (Nouvelle-Zélande) et Mr Kevin Bodnaruk (Australie) ont été nommés rapporteur de la séance par le Comité.

### QUESTIONS PORTÉES A L'ATTENTION DU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES COMITÉS DU CODEX (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>3</sup>

8. Le Comité a pris note des questions informatives et est convenu que la révision des principes d'analyse de risques appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides, en ce qui concerne sa cohérence avec les principes de travail pour l'analyse de risques et son applicabilité aux aliments destinés aux animaux, doit être examinée dans le cadre de la révision continue des principes d'analyse de risques (point 11 de l'ordre du jour).

9. Concernant la révision de la définition du mot « risque » dans le manuel de procédure, le Comité a noté que cette proposition se rapportait à l'évaluation de risques nutritifs et que la 32<sup>ème</sup> session du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) avait déjà décidé de ne pas amender la définition. Le Comité est convenu qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre les discussions sur ce sujet.

10. En réponse à la demande du Comité sur les Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), le groupe de travail sur les méthodes d'analyse, réuni au cours de la présente session, a examiné le document sur le développement de caractéristiques de performances pour les méthodes d'analyse de résidus multiples pour les médicaments vétérinaires dans les aliments et le Comité a approuvé les recommandations du groupe de travail qui a clairement décrit une demande pour plus d'informations contextuelles si nécessaire en vue de faire des recommandations spécifiques à débattre lors de la prochaine session.

<sup>1</sup> CRD 2 (répartition des compétences UE).

<sup>2</sup> CX/PR 11/43/1.

<sup>3</sup> CX/PR 11/43/2 et CX/PR 11/43/2-Add.1. Commentaires du Kenya (CRD 5) et Argentine (CRD 18). Rapport du Groupe de travail sur les Méthodes d'Analyse réuni pendant la session (CRD 30).

## RAPPORT DE LA JMPR SUR DES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (Point 4 (a) de l'ordre du jour)<sup>4</sup>

### 2.1 Considérations concernant les capacités et ressources de la JMPR

11. Le secrétariat de la JMPR a fait une brève présentation concernant la question des capacités et ressources de la JMPR, et a suggéré que les informations du chapitre 2.1. pouvaient être utiles lorsque cette question sera discutée dans le cadre du point 13(a) de l'ordre du jour. Le secrétaire OMS JMPR a informé les délégués qu'à l'OMS, le financement concernant l'avis scientifique n'est pas effectué par le budget principal mais par les contributions bénévoles des états membres. Il a en outre informé le Comité que l'OMS ne disposait pas de ressources garanties pour effectuer les activités se rapportant à la JMPR pour l'année 2012.

### 2.2 Nécessité de disposer de données de consommation appropriées

12. Le Comité a été averti que l'évaluation de la JMPR concernant l'apport journalier est une étape cruciale dans la procédure d'évaluation des risques pour les pesticides et qu'elle peut être à l'origine de problèmes entre les états membres et le Codex Alimentarius. Lors de sa dernière réunion, la JMPR a recommandé que l'OMS recueille de nouvelles données sur les grandes portions afin que lors de l'évaluation par la JMPR, celle-ci puisse améliorer la possibilité de couvrir une large gamme de modèles de consommation nationale. L'Organisation mondiale de la santé, avec l'aide de son réseau de Centres de collaboration, a lancé un appel visant à collecter ces données. L'OMS a insisté auprès des délégués pour qu'ils suivent cette question dans leurs pays respectifs et attirent l'attention des autorités compétentes afin qu'elles répondent à cet appel.

13. Le Comité a noté que des nouvelles données seront fournies par la Thaïlande et des états membres de l'Union européenne. La délégation australienne a proposé que cet appel soit diffusée afin de garantir que toutes les autorités compétentes en soient informées.

### 2.3 Actualisation concernant le programme GEMS/Food

14. Le Comité a été informé que le programme GEMS/Food vise à collecter des données sur la consommation de denrées alimentaires et sur la présence de produits chimiques dans les aliments. Une nouvelle application internet a été mise au point cette année avec l'assistance de la FDA (Food and Drug Administration) des États-Unis. Cette application permettra aux états membres de télécharger leurs données directement sur le site internet de l'OMS et permettra aussi aux autorités compétentes d'avoir accès à la base de données de l'OMS.

### 2.4 Information concernant l'usage des pesticides demandé en vue de l'estimation des concentrations de résidus dans les cultures mineures

15. Le Comité a été informé que la JMPR 2010 avait révisé les données de résidus pour les cultures mineures provenant de plusieurs pays en développement et soumises dans le cadre du Programme Initiative Pesticides (PIP). Cependant, aucun label approuvé ou lettre officielle contenant la BPA autorisée n'était fournis par l'agence gouvernementale responsable. La JMPR a évalué les données de résidus soumises et a fait, sous conditions, des recommandations pour des concentrations maximales de résidus pour certaines cultures mineures, laissant la décision finale d'acceptation au CCPR. La JMPR a insisté sur le fait que les modèles d'utilisation officiels sont une condition essentielle et que ceux qui soumettent des données doivent s'y conformer comme le spécifie le Manuel de la FAO.

16. La délégation du Kenya a exprimé son appréciation à la JMPR concernant son examen de la nécessité d'établir des LMR Codex pour les cultures mineures et les diverses BPA utilisées dans les pays en développement. La délégation du Kenya s'est engagée à fournir les informations nécessaires sur les BPA officiellement reconnues/autorisées, y compris les labels et ce pour le mois d'avril 2011 et a suggéré d'avancer les LMR proposées.

### 2.5 Principes et orientations concernant la sélection de cultures représentatives en vue de l'extrapolation de LMR

17. Comme l'avait demandé la 42<sup>ème</sup> session du CCPR, la JMPR 2010 a révisé le projet de texte concernant les principes et orientations sur la sélection de cultures représentatives en vue de l'extrapolation de LMR aux groupes de produits et a fourni d'autres orientations sur la manière d'évaluer des LMR de groupe. La JMPR a fait savoir que l'orientation sera particulièrement utile pendant les étapes d'essais contrôlés prévus afin de garantir que les données de résidus soient suffisantes pour appuyer des LMR de groupe.

18. La délégation de l'Union européenne a appuyé l'initiative visant à établir des règles claires pour les extrapolations, mais n'est pas favorable à l'extrapolation de la LMR la plus élevée du sous-groupe présentant le résidu le plus critique pour une application à l'ensemble du groupe.

### 2.6 Calcul statistique des LMR

19. Le Comité a noté que la version du mois de mars 2010 (30.3.2010) du calculateur de LMR de l'OCDE a été fournie à la JMPR pour être utilisé lors de sa réunion de 2010 (conjointement avec le calculateur NAFTA actuel). Des commentaires ont été fournis se fondant sur les expériences du calculateur par la JMPR. La réunion a conclu que la version testée du calculateur de l'OCDE est un outil utile complémentaire du jugement expert et permettant de promouvoir la cohérence dans l'élaboration des LMR.

<sup>4</sup> Section 2 du rapport de la JMPR 2010. Commentaires du Kenya (CRD5); de l'UE (CRD15); et de la Chine (CRD 19).

20. La délégation de l'UE partage le point de vue de la JMPR selon lequel le calculateur de LMR de l'OCDE est un outil précieux pour appuyer les propositions de LMR dérivées faites par les experts. Cependant le jugement des experts est aussi important, en particulier dans les cas où le nombre de données d'essais est limité et où les essais de résidus ne reflètent pas complètement les BPA critiques.

21. La délégation australienne a fait savoir au Comité que le calculateur de LMR de l'OCDE avait été approuvé et publié par l'OCDE.

22. Le Comité est convenu de recommander son utilisation à la JMPR en tant qu'outil appuyant le jugement des experts lors de la proposition de LMR.

#### 2.7 Valeur appropriée pour les échantillons répliqués à partir d'essais contrôlés sur le terrain en vue de l'utilisation dans le calcul statistique des estimations de LMR

23. Le Comité a noté que la JMPR a réexaminé sa pratique consistant à utiliser la valeur la plus élevée des échantillons répliqués d'un essai spécifique sur le terrain et qu'à partir de 2011, elle utilisera la moyenne des valeurs de résidu d'essais répliqués pour établir le jeu de données en vue du calcul statistique des estimations de LMR. Cependant, la JMPR a aussi noté que l'interprétation de l'estimation devait tenir compte des valeurs individuelles reproduites contribuant au jeu de données qui dépasse l'estimation. Le Comité a appuyé cette nouvelle approche.

#### 2.8 Application de la proportionnalité pour la sélection des données en vue de l'estimation de LMR

24. Afin d'augmenter la taille de la base de données de résidus appuyant une LMR, la JMPR, se fondant sur l'analyse de 10 ans de données d'essais de résidus, a identifié la possibilité d'utiliser une approche proportionnelle lors de la sélection des données pour l'estimation de LMR. La réunion a décidé qu'elle n'envisagerait la méthode de la proportionnalité que dans certaines conditions, reprises au Chapitre 2.8 du Rapport 2010. D'autres discussions sont prévues au point 6 de l'ordre du jour.

#### 2.9 Autres réflexions concernant le jugement expert lors de l'évaluation des essais de résidus

25. Le Comité a noté qu'une nouvelle approche a été discutée par la JMPR concernant la prévision de concentration de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale provenant de cultures feuillues traitées, basée sur des données jour 0. L'approche a été utilisée comme auxiliaire pour d'autres examens et calculs statistiques pour l'estimation de concentrations maximales de résidus.

#### 2.10 Utilisation du tableau OCDE des aliments du bétail

26. Le Comité a été informé que certaines autres modifications ont été apportées par la JMPR au tableau de l'OCDE des aliments du bétail afin d'éviter des situations où des produits possédant des codes uniques pourraient être traités comme étant des aliments du bétail séparés. La JMPR 2010 a remplacé les Codes de produit Codex attribués aux aliments du bétail de l'OCDE par les Codes de Groupe Codex plus généraux et a corrigé certains des Codes de Groupe Codex attribués par la JMPR 2009. Il a été noté que ces changements n'impactaient pas le Système de Classification Codex existant ni le tableau de l'OCDE.

#### 2.11 Formation de scientifiques des pays en développement pour l'établissement de limites maximales de résidus dans les aliments et évaluation des risques provenant de l'apport journalier de résidus.

27. Le Comité a été informé que le Panel FAO JMPR a mis au point un Manuel de formation pour répondre aux besoins de formation des pays en développement en matière d'évaluation des résidus de pesticides. Le Manuel de formation est destiné à des ateliers de formation ainsi qu'à des études personnelles. Le Manuel de formation a été utilisé lors des cours internationaux de formation organisés par la FAO en novembre 2010. D'autres ateliers de formation régionaux ont été programmés en 2011 en raison de la réussite de cette expérience lors de la première formation internationale.

28. De nombreux pays, en particulier des pays en développement ont exprimé à la FAO leur appréciation des efforts fournis pour réaliser le Manuel de formation et l'organisation de cours de formation encourageant une meilleure compréhension de la fixation de LMR dans les aliments et de l'évaluation des risques qu'implique un apport journalier de résidus. Le Comité a encouragé la FAO et l'OMS à poursuivre une telle assistance technique aux pays membres.

#### RAPPORT SUR LES RÉPONSES DE LA JMPR 2010 À DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES SOULEVÉES PAR LE CCPR (Point 4b de l'ordre du jour)<sup>5</sup>

29. Le Comité a noté que des questions spécifiques soulevées par le CCPR lors de sa dernière session seront examinées lors de la discussion des produits chimiques concernés sous le point 5 de l'ordre du jour.

30. Le Comité a exprimé à la JMPR son appréciation pour son travail et a souligné que le travail de la JMPR était essentiel et important pour le CCPR.

<sup>5</sup> Section 3 du rapport de la JMPR 2010.

## PROJET ET AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES PESTICIDES DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE AUX ÉTAPES 7 ET 4 (Point 5 de l'ordre du jour) <sup>6</sup>

### GÉNÉRALITÉS

31. La délégation de l'UE appuyée par la Norvège a informé le Comité qu'elle avait des préoccupations concernant les extrapolations utilisées par la JMPR 2010 pour proposer des LMR de groupe de cultures. La délégation a aussi informé le Comité qu'une version actualisée de son orientation pour l'extrapolation avait été publiée sur le site internet de la Commission européenne<sup>7</sup>. Tout en appuyant l'usage des extrapolations, l'UE estime que dans certains cas les éléments clés pour l'extrapolation (BPA existantes, comparables et comportement de résidus similaire) étaient inexistantes. Dans de tels cas, l'UE estime que des LMR individuelles par produit sont préférables à la fixation de LMR de groupe afin d'éviter de fixer des LMR inutilement trop élevées. Le Comité est convenu d'examiner ces préoccupations lors de la discussion des composés concernés.

#### ENDOSULFAN (32)

32. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 le projet de LMR proposé pour le thé, vert, noir (noir fermenté et séché) et a recommandé en conséquence la révocation des CXL associées.

#### PARAQUAT (57)

33. Le Comité a noté que la JMPR avait répondu au formulaire de préoccupation soumis par l'UE en 2010 concernant un problème d'ingestion aiguë pour les haricots secs et pommes de terre, et que la JMPR avait confirmé qu'il était peu probable que l'apport journalier à court terme de paraquat utilisé sur les légumes secs et la pomme de terre représente un problème pour la santé publique.

#### CHLOROTHALONIL (81)

34. Le Comité a décidé de retenir les CXL pour les bananes; cerises; piments forts, séchés; piments doux (y compris pimento ou pimiento) et tomates pour une période de quatre ans dans le cadre du programme de révision périodique, en notant que les fabricants soumettraient des données pour appuyer ces denrées alimentaires.

35. Le Comité a pris note des réserves exprimées par les délégations de l'UE et de la Norvège concernant les projets de LMR proposés pour les choux de Bruxelles, en raison d'une LMR inférieure de 5 mg/kg dérivée de l'usage du calculateur de l'OCDE, pour le concombre en raison d'un jeu de données insuffisant, pour le cornichon; la courgette et les légumes racines et tubercules en raison de l'extrapolation utilisée par la JMPR.

36. Le Comité a également noté la demande de l'UE d'effectuer une évaluation de risque d'apport journalier à court terme par la JMPR pour chlorothalonil dans le poireau.

37. Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés et de recommander la révocation des CXL pour l'orge; paille et fourrage sec d'orge; haricots (sec); choux de Bruxelles; choux cabus; carottes; chou-fleur; céleri; feuilles de céleri; concombres; groseilles rouges ou vertes, cassis; raisins; melon, sauf pastèque; persil; arachides; pommes de terre; courgette; betterave sucrière; maïs doux (maïs en épis); blé; paille et fourrage de blé sec et citrouille comme recommandé par la JMPR 2010, tout en notant que le fabricant soumettra de nouvelles données pour les carottes.

#### DINOCAP (87)

38. La délégation australienne a informé le Comité que dinocap et meptyldinocap étaient étroitement apparentés et que la CXL pour dinocap devait être révisée pour contenir meptyldinocap, comme l'a recommandé la JMPR 2010.

39. Le Comité est convenu de recommander la révision de la CXL existante pour les légumes-fruits; cucurbitacées, d'exclure les concombre; courgette et melon, sauf pastèque, et de recommander un projet de LMR plus élevée à l'étape 5/8 pour les concombre; melons, sauf pastèque et courgette pour appuyer l'usage de meptyldinocap (244), après évaluation du meptyldinocap par la JMPR.

40. Le Comité est aussi convenu que la source de résidu soit indiquée pour chaque projet de LMR proposé.

#### CHLORPYRIPHOS-METHYL (90)

41. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 8 les projets de LMR pour les abats comestibles (de mammifères); œufs, marc de raisin, sec; viande (de mammifère autres que mammifères marins); graisses butyriques; laits; viande de volaille et abats de volaille comestibles et de supprimer les CXL pour la graisse bovine; les abats comestibles bovins; la graisse de volaille; la viande de volaille et les abats comestibles de volaille. Les CXL seront remplacées par des LMR de groupe de produits.

42. Le Comité est aussi convenu de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour l'orge; l'avoine; le riz, le blé; le son de blé, non traité et les germes de blé en attendant la révision par la JMPR 2012 de BPA alternative pour les céréales.

43. Le Comité a noté que la délégation égyptienne fournira, pour évaluation par la JMPR, des données pour appuyer une LMR plus élevée de 0,1 mg/kg pour la pomme de terre.

<sup>6</sup> CX/PR 11/43/3; CX/PR 11/43/3-erratum; CX/PR 11/43/3-Add.1 (commentaires de l'Australie, du Brésil, du Canada, de l'Iran et de la Thaïlande). Commentaires supplémentaires du Kenya (CRD5); de l'UE (CRD 14, 16 et 17); et de la Chine (CRD 19).

<sup>7</sup> <http://ec.europa.eu/food/plant/protection/resources/publication.htm>

**CYPERMETHRINES (y compris alpha- et zêta- cyperméthrine) (118)**

44. Le Comité a été informé par la délégation thaïlandaise que les données appuyant le projet de LMR pour l'asperge avaient déjà été fournies à la JMPR.

**TRIAZOPHOS (143)**

45. Le Comité a été informé par le secrétariat de la JMPR, se fondant sur l'évaluation de la JMPR 2010, qu'un problème d'apport à court terme pour le riz décortiqué ne pouvait pas être exclu et qu'il n'y a avait pas de données disponibles pour appuyer une révision de BPA alternative. La délégation chinoise a informé le Comité que les données de transformation pour le riz décortiqué seront soumises l'an prochain pour l'évaluation de la JMPR 2013. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 4 le projet de LMR de 2 mg/kg pour le riz décortiqué en raison d'un problème d'apport à court terme.

46. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 le projet de LMR proposé pour le soja (graines immatures) et à l'étape 8 le projet de LMR pour le soja (jeune gousse) avec un nouveau code VP 0546, ces produits n'étant pas considérés comme produits destinés à l'alimentation animale et que pour cette raison ne sont pas concernés par l'absence d'études de métabolisme animal et l'absence de définition de résidu pour les produits d'origine animale.

**CADUSAFOS (174)**

47. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour la banane avec en conséquence la révocation de la CXL associée, et de recommander le retrait de la CXL pour la pomme de terre comme l'a recommandé la JMPR 2010.

**BIFENTRHINE (178)**

48. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour la banane; les mûres de ronces; légumes du genre brassica (rave et chou), chou cabus, brassicas à rameaux florifères; agrumes; graine de coton; ronces bleuâtres (y compris mûre de Boysen et mûre de Logan); abats comestibles (de mammifères); aubergine; houblon, sec; maïs; fourrage de maïs sec; viande (de mammifères autres que marins); graisses butyriques; laits; verts de moutarde; fourrage (sec) de pois; piments; piments forts, séchés; légumes secs; feuilles de radis (y compris verts de radis); graine de colza; huile de colza comestible; framboise, rouge, framboise de Virginie; légumes-racines et tubercules; thé, vert, noir (noir fermenté et séché); tomate; fruits à coque d'espèce arborescente; blé; son de blé non transformé; et germe de blé.

49. Le Comité a noté que les délégations de l'UE et de la Norvège ont exprimé des préoccupations concernant l'avancement des LMR proposées pour les légumes du genre brassica (rave et chou), chou cabus, brassicas à rameaux florifères et légumes secs en raison de l'extrapolation des données utilisée par la JMPR et pour le houblon sec; le thé vert, noir (noir fermenté et séché) en raison de l'insuffisance du nombre d'essais.

50. Le Comité a également noté que le fabricant soumettrait des données pour appuyer l'orge, la paille et fourrage d'orge, sec, et a décidé de retenir ces CXL dans le cadre de la procédure périodique de quatre ans.

51. Le Comité a décidé de recommander la révocation des CXL pour la graisse bovine; les rognons de bovins; le foie de bovins; la viande bovine; le lait de bovins; les œufs de poule; chair de poulet; abats comestibles de poulet; pamplemousse; houblon, sec; citron; maïs; orange, douce; poire; pomme de terre; farine de blé; paille et fourrage de blé, sec; farine complète de blé, les CXL étant remplacées par des LMR de groupe.

52. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5 les projets de LMR pour la mangue, l'okra et la papaye en attendant que le Kenya soumette la BPA autorisée.

53. En raison d'un problème d'apport à court terme identifié par la JMPR, le Comité a décidé de retenir à l'étape 4, la LMR proposée pour la fraise, dans l'attente de données du fabricant pour appuyer une révision de BPA alternative par la JMPR en 2014.

**FENPYROXIMATE (193)**

54. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 les projets de LMR pour les agrumes; le concombre, les raisins séchés (=raisins secs et de Corinthe); les légumes-fruits autres que les cucurbitacées, sauf le maïs doux et les champignons; les raisins; melons, sauf pastèque; piments forts, séchés; fruits à pépins et fruits à coque d'espèce arborescente.

55. Le Comité a décidé de recommander la révocation des CXL pour la pomme et les oranges douce et amère (y compris les hybrides du genre orange); plusieurs cultivars; ces CXL étant remplacées par des LMR de groupe.

**HALOXYFOP (194)**

56. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 8 tous les projets de LMR et en conséquence de révoquer les CXL associées, tout en notant des réserves de la part des délégations de l'UE et de la Norvège en raison de problèmes d'apport chronique pour les enfants, provenant de leurs évaluations nationales.

**FENBUCONAZOLE (197)**

57. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7 tous les projets de LMR, dans l'attente d'une évaluation de la DrfA par la JMPR 2012.

**FLUDIOXONIL (211)**

58. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 tous les projets de LMR et en conséquence de supprimer les CXL existantes pour les agrumes.

**INDOXACARBE (216)**

59. Le Comité a décidé de retenir la CXL existante pour la laitue pommée dans l'attente de la révision de la BPA alternative par la JMPR 2011.

**NOVALURON (217)**

60. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR tout en notant les réserves émises par l'UE et la Norvège concernant la LMR pour les légumes du genre brassica (rave et chou) chou cabus, brassicas à rameaux florifères; légumes-fruits, cucurbitacées; légumes fruits autres que les cucurbitacées (sauf maïs doux); fruits à pépins, en raison de l'extrapolation utilisée par la JMPR et en conséquence la révocation des CXL associées pour les abats comestibles (de mammifères); les œufs; les graisses butyriques; les laits; la viande de volaille; les abats comestibles de volaille.

61. Le Comité a également décidé de supprimer la CXL pour la tomate qui a été remplacée par la LMR de groupe comme l'a recommandé la JMPR 2010.

**BIFENAZATE (219)**

62. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption tous les projets de LMR proposés tout en notant les réserves émises par les délégations de l'UE et de la Norvège concernant la LMR pour les légumineuses en raison de l'extrapolation utilisée par la JMPR.

**BOSCALIDE (221)**

63. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés et en conséquence de révoquer la CXL pour les légumes feuillus, tout en notant les réserves émises par les délégations de l'UE et de la Norvège concernant les légumes feuillus; les légumes tiges et légumes à côtes en raison de l'extrapolation utilisée par la JMPR.

64. Le Comité a aussi noté que la LMR proposée de 50 mg/kg pour l'huile d'agrumes n'était pas dans la base de données et a demandé à la délégation néerlandaise d'attribuer un code pour l'huile d'agrumes afin de résoudre ce problème.

65. Le Comité a donc attribué un nouveau code pour l'huile d'agrumes, comestible OR 0001.

**DIFENOCONAZOLE (224)**

66. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5 la LMR proposée pour la papaye dans l'attente de la soumission par le Kenya de la BPA autorisée.

67. Le Comité a également décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les autres projets de LMR proposés, y compris les LMR pour le haricot commun et le pois (avec gousse) qui étaient recommandées par la JMPR 2010 mais listées dans la base de données comme légumineuses et de révoquer en conséquence les CXL existantes pour les abats comestibles (de mammifères); la viande (de mammifères autres que marins) et les laits.

**CHLORANTRANILIPROLE (230)**

68. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 tous les projets de LMR et de révoquer en conséquence les CXL associées pour les abats comestibles (de mammifères); les œufs; la viande (de mammifères autres que marins); les graisses butyriques; les laits et abats comestibles de volaille, tout en notant les réserves émises par les délégations de l'Union européenne et de la Norvège se rapportant à l'extrapolation utilisée par la JMPR pour les légumes du genre brassica (rave et chou), chou cabus, brassicas à rameaux florifères.

69. Le Comité a aussi décidé de révoquer la CXL pour les raisins remplacée par une CXL de groupe comme l'a recommandé la JMPR 2010.

**FLUOPICOLIDE (235)**

70. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 8 tous les projets de LMR, tout en notant que les préoccupations en matière d'ingestion aiguë exprimées par les délégations de l'Union européenne et de la Suisse en 2010 avaient été examinées par la JMPR et que ses conclusions étaient présentées au Chapitre 3 du rapport de la JMPR 2010.

**CLOTHIANIDINE (238)**

71. Le Comité a noté que la clothianidine est aussi un métabolite de thiamethoxam (245) et que de nouvelles données pour appuyer un réexamen de la définition de résidu étaient disponibles chez le fabricant pour examen par la JMPR en 2011.

72. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5 les projets de LMR pour la banane; les raisins séchés (raisins secs et de Corinthe); les abats comestibles (de mammifères); les œufs; les raisins; les graisses de mammifères (à l'exception des graisses butyriques); la viande (de mammifères autres que marins); les laits; fruits à pépins; graisses de volailles; chair de volailles; riz; légumes racines et

tubercules; sorgho; paille et fourrage de sorgho sec; légumes tiges et à côtes; canne à sucre et maïs doux (maïs en épis) parce que la source de résidu est le clothianidine, pour lequel la définition de résidu est en réexamen.

73. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 tous les autres projets de LMR tout en notant les préoccupations de l'UE et de la Norvège concernant l'extrapolation utilisée par la JMPR pour les baies et autres petits fruits; les légumes du genre brassica (rave et chou), chou cabus, brassicas à rameaux florifères; légumes-racines et tubercules et fruits à noyau.

#### CYPROCONAZOLE (239)

74. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR.

#### DICAMBA (240)

75. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR tout en notant que le fabricant soumettra des labels révisés pour appuyer l'évaluation par la JMPR 2011 des données de résidus pour le soja.

#### ETOXAZOLE (241)

76. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés. La délégation des USA a indiqué qu'elle déposera un formulaire de préoccupations concernant les facteurs de correction de stabilité du stockage pour les produits évalués pour lesquels aucune LMR n'a été recommandée; le Comité a noté que le fabricant soumettra les informations pour appuyer la stabilité au stockage en vue de l'évaluation par la JMPR 2011.

#### FLUBENDIAMIDE (242)

77. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés tout en notant les réserves émises par les délégations de l'UE et de la Norvège concernant les projets de LMR proposés pour les légumes du genre brassica (rave ou chou), chou cabus, brassicas à rameaux florifères; légumes-fruits, cucurbitacées; légumineuses; fruits à noyau en raison des extrapolations utilisées par la JMPR et pour les piments; tomate et thé, vert, noir (noir fermenté et séché) en raison du nombre insuffisant d'essais.

#### FLUOPYRAM (243)

78. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés.

#### MEPTYLDINOCAP (244)

79. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés et est convenu que la source de résidu sera indiquée pour chaque LMR proposée. Le Comité a noté que la définition de résidu du meptyldinocap pour conformité de LMR a été corrigée afin de l'aligner sur la recommandation de la JMPR.

#### THIAMETHOXAM (245)

80. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés conformément aux recommandations concernant la clothianidine (238) tout en notant les réserves des délégations de l'UE et de la Norvège concernant les extrapolations utilisées par la JMPR pour les baies et autres petits fruits; les légumes du genre brassica (rave ou chou), chou cabus, brassicas à rameaux florifères; agrumes; légumes-fruits autres que les cucurbitacées; légumes-fruits, cucurbitacées; légumes feuillus; légumes-racines et tubercules et les fruits à noyau.

81. Le Comité a noté que la délégation brésilienne soumettra à la JMPR des données et BPA pour la papaye pour appuyer une LMR plus élevée.

#### DOCUMENT DE SÉANCE CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROPORTIONALITÉ DANS LA SÉLECTION DES DONNÉES POUR L'ESTIMATION DE LMR (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>

82. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session, il avait noté les préoccupations exprimées par une délégation selon lesquelles la JMPR n'avait pas recommandé de LMR pour certains produits en ce sens que les taux d'application pour appuyer les essais de résidus étaient supérieurs de plus de 25 pour cent aux taux d'application critiques de la BPA critique (BPAC)(limite JMPR/OCDE). Le Comité était convenu que la délégation australienne prépare un document de séance concernant l'application de la proportionnalité dans la sélection des données pour l'estimation de LMR, devant être examiné lors de sa prochaine session.<sup>9</sup>

83. La délégation australienne a fait une présentation fondée sur les informations fournies dans CX/PR 11/43/4, comprenant des exemples pratiques d'application de la proportionnalité basée sur des types et taux d'application, des combinaisons de produits chimiques/alimentaires et des LMR associées. La délégation a attiré l'attention du Comité sur la recommandation du document de séance qui permettrait à la JMPR d'appliquer la proportionnalité dans les cas où les données de résidus selon la BPA ne suffisaient pas pour une recommandation. La délégation a noté que cette approche donnerait une plus grande flexibilité à la JMPR lorsqu'elle utilise des données d'essais de résidus sur le terrain et lui permettrait de faire des estimations de LMR dans des situations où la règle des +/- 25% excluait de telles estimations.

<sup>8</sup> CX/PR 11/43/4. Commentaires de l'UE (CRD16). Section 2.8, Rapport de la JMPR de 2010.

<sup>9</sup> ALINORM 10/33/24 par. 72-73.



84. Le Comité a noté qu'il y avait un soutien général pour l'application de la proportionnalité concernant l'usage des essais de résidus d'appui avec des taux d'application dépassant +/- 25% dans les cas où les données de résidus selon la BPA étaient insuffisantes pour une recommandation. Cependant, il a été noté que cette situation s'appliquait généralement aux cultures mineures et devait donc se limiter à ces cultures pour lesquelles par opposition aux cultures majeures, la disponibilité des données permet généralement des évaluations de résidus normales. Il a également été noté que lors de l'application de la proportionnalité, tous les points de données sous examen, par exemple dans les marges ou en dehors des marges acceptables de +/- 25% doivent être ajustés à 1X pour éviter des situations de biais. Il a en outre été noté que le concept de la proportionnalité devrait être testé plus en détail afin de garantir des résultats fiables et ce, avant que le Comité n'approuve cette approche en vue de son utilisation par la JMPR. Il serait donc utile de réunir des informations sur les combinaisons composé/culture auxquelles les principes de proportionnalité pourraient s'appliquer, sur les méthodes statistiques utilisées, sur le nombre d'essais nécessaires, sur les critères pour l'application de la méthode de proportionnalité, etc.

85. Le secrétariat FAO JMPR a informé le Comité que des informations pertinentes sur l'approche de la proportionnalité avaient été fournies par la JMPR 2010 (Considérations générales 2.8 du rapport de la JMPR 2010). À cet égard, la JMPR 2010 a aussi recommandé des principes pour l'utilisation de la proportionnalité, y compris les aspects généraux, les produits alimentaires et les types d'application, etc. Le rapport de la JMPR 2010 présente aussi des exemples sur la façon d'utiliser ces principes et la méthode statistique.

### Conclusion

86. Le Comité est convenu qu'il serait utile que la JMPR élabore des propositions de LMR avec et sans l'utilisation du concept de proportionnalité afin de pouvoir comparer les résultats et que cet exercice soit effectué, comme faisant partie des points de considération générale de la JMPR 2011 à débattre, lors de la prochaine session du Comité.

### PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE, FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE; HERBES AROMATIQUES ET ÉPICES (Point 7(a) de l'ordre du jour)<sup>10</sup>

87. Le Comité a rappelé que le projet de révision avait été adopté à l'étape 5 par la Commission, diffusé pour commentaires à l'étape 6 et révisé par un groupe de travail électronique, dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique. La délégation néerlandaise a souligné les produits qui avaient été ajoutés aux listes, conformément aux propositions faites lors de la dernière session et par le groupe de travail. Sur la base de ces propositions, le Comité a fait les amendements et commentaires suivants sur la Classification.

#### Fruits à coque d'espèce arborescente

88. Au paragraphe « Pigne », à la suite de l'ajout « autres espèces de pignes », le Comité est convenu d'exclure *Pinus armandii* et *Pinus massoniana*, ces pignes ayant une saveur amère et ne convenant pas à la consommation.

#### Herbes aromatiques

89. Le Comité a confirmé l'inclusion de *P. sarmentosum* (*feuille de bétel sauvage*), proposée lors de la dernière session. Les additions suivantes ont également été faites entre crochets en vue d'un examen: feuilles de Calendula [et fleurs]; Géranium (citron rose); et feuilles de piment, celles-ci pouvant aussi être incluses au paragraphe « Légumes feuillus ». Il est convenu d'insérer deux nouveaux sous-groupes « Fleurs comestibles » entre crochets pour d'autres commentaires et examen lors de la prochaine session. Quelques amendements d'ordre rédactionnel et corrections ont aussi été faits dans la section.

#### Épices

90. Au paragraphe « Racines et rhizomes », le Comité a confirmé l'inclusion de Livèche, racine proposée lors de la dernière session. Sous « Pelure d'agrume », il a été convenu de remplacer pelure de Yuzu par pelure de Yuja comme étant le nom le plus commun de *Citrus junos*.

#### État du projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale: fruits à coque d'espèce arborescente; herbes aromatiques et épices

91. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 7 les trois groupes de produits: fruits à coque d'espèce arborescente, herbes aromatiques et épices en attendant que la révision de la Classification (voir Annexe VI) ne soit finalisée.

92. Le Comité est convenu de renvoyer à l'étape 6 la nouvelle entrée pour « Fleurs comestibles » pour commentaires et examen lors de la prochaine session (Annexe VII).

<sup>10</sup> CX/PR 11/43/5; CX/PR 11/43/5-Add.1 (commentaires du Canada, de Cuba et de la Thaïlande). Commentaires supplémentaires du Kenya (CRD 5); de l'UE (CRD 14); du Nigéria (CRD20); et de la République de Corée (CRD 25).

**AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES – À PELURE COMESTIBLE; FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES – À PELURE NON COMESTIBLE (Point 7b de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

93. Le Comité a rappelé que sa dernière session avait établi un groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique pour préparer de nouvelles propositions en vue de la révision de la Classification. La délégation néerlandaise a présenté les nouveaux projets pour les fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible, les fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestible et a souligné les principaux amendements. Le titre du groupe a été amendé en « Fruits divers » au lieu de « fruits tropicaux et subtropicaux » et la catégorie « Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible » a été divisée en trois sous-groupes; petits, grands et palmiers.

94. Le Comité a approuvé la proposition de plusieurs délégations de retenir le titre « Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes », ce titre étant plus représentatif des produits concernés, le terme « divers » pouvant permettre l'inclusion d'autres fruits n'étant pas tropicaux, ce qui affecterait la sélection des produits représentatifs.

**Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible**

95. Certaines délégations ont proposé de transférer le Jujube chinois dans le groupe des fruits à noyau ce fruit qui pousse dans des climats tempérés présentant plus de similitudes avec ce groupe. Il a été retenu entre crochets pour examen ultérieur.

96. Certaines délégations ont proposé de transférer les kumquats et limequats dans le groupe des agrumes, ceux-ci étant classifiés comme agrumes du point de vue de la taxinomie et parce qu'ils sont commercialisés en tant que tels en Asie. D'autres délégations n'ont pas appuyé cet amendement qui résulterait en de nombreuses LMR pour les agrumes devenant applicables au kumquat bien qu'il possède une pelure comestible, ce qui n'est pas le cas des autres agrumes. Le Comité est convenu de retenir les kumquats et limequats entre crochets pour examen ultérieur.

97. Certaines délégations ont proposé de transférer le plaqueminier dans le groupe des fruits à pépins en raison de ses caractéristiques botaniques, ses conditions climatiques pendant la croissance, son commerce et son modèle de résidu de pesticide, et ont noté que l'inclusion dans le groupe des fruits tropicaux résulterait en une diminution du nombre de LMR disponibles. Le Comité est convenu qu'un examen ultérieur pourrait être fait sur les conséquences d'un tel changement en ce qui concerne la fixation de LMR et le plaqueminier a été retenu entre crochets pour examen ultérieur.

98. Il a été proposé de transférer le tamarin dans le groupe des « pelure lisse non comestible – grands » étant donné que la pelure du tamarin est dure et non comestible. Il a été placé entre crochets pour discussion ultérieure.

**Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestible**

99. Les espèces suivantes ont été placées entre crochets pour examen ultérieur: tamarin d'Inde, qui présente une gousse similaire au tamarin; deux synonymes supplémentaires pour le nom scientifique de Langsat (duku); et Sapotille. Le fruit du baobab a été introduit en tant qu'alternative au pain de singe. Il a aussi été convenu d'insérer une entrée spécifique pour la jeune noix de coco dans le sous-groupe des palmiers.

**État de l'avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale; Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible, fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestible**

100. Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 5 l'avant-projet de révision pour adoption par la 34<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (Annexe VIII).

101. Le Comité est convenu de rétablir le groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique pour procéder à l'élaboration de nouveaux projets de groupes pour plusieurs types de légumes pour commentaires à l'étape 3 et examen lors de la prochaine session.

**PROJET DE PRINCIPES ET ORIENTATION RELATIFS À LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LMR À DES GROUPES DE PRODUITS (Point 8a de l'ordre du jour)<sup>12</sup>**

**AVANT-PROJET D'ADDENDA AU PROJET DE PRINCIPES ET ORIENTATION RELATIFS À LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LMR À DES GROUPES DE PRODUITS (Point 8b de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

102. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session, il avait révisé les Principes et Orientation comprenant le Tableau 1 – Exemple de sélection de produits représentatifs et avait soumis le texte révisé à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption à l'étape 5. La Commission a adopté le document tel que proposé par le Comité et l'a avancé à l'étape 6 pour commentaires et finalisation lors de la prochaine session du Comité. Il a également été rappelé que l'Addendum I – Justification pour les légumes bulbeux et légumes-fruits autres que les cucurbitacées et l'Addendum II – Informations contextuelles concernant les produits représentatifs, avaient été renvoyés aux étapes 2/3 pour révision, commentaires et nouvel examen lors de la prochaine session du

<sup>11</sup> CX/PR 11/43/6 ; CX/PR 11/43/6-Add.1 (commentaires du Canada, du Costa Rica, de Cuba, du Japon et de la Thaïlande). Commentaires supplémentaire du Panama (CRD 3); de la République de Corée (CRD 4); du Kenya (CRD 5); de l'UE (CRD 14); de la Chine (CRD 19); du Nigéria (CRD 20); et du Mali (CRD 21).

<sup>12</sup> CX/PR 11/43/7; CX/11/43/7-Add.1 (commentaires du Canada, de Cuba et du Japon). Commentaires supplémentaires du Kenya (CRD 5); de la Colombie (CRD 9); de l'UE (CRD 15); de la Chine (CRD 19); et du Mali (CRD 21).

<sup>13</sup> CX/PR 11/43/8.

Comité. Le Comité est en outre convenu de rétablir le groupe de travail électronique (GTE) dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique pour réviser le Tableau 1 et les Addenda en se fondant sur les commentaires soumis et l'examen fait en plénière.

103. Le Comité a noté que le groupe de travail avait produit deux documents révisés repris dans CX/PR 11/43/7 (Principe et orientation y compris Tableau 1) et CX/PR 11/43/8 (Addenda). Le Comité a également noté que les deux points étaient en corrélation et est convenu qu'ils soient discutés ensemble. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté les deux documents et fait un bref résumé des principaux résultats des discussions au sein du GTE. À cet égard, il a été noté que le Tableau 1 avait été révisé en y incluant les groupes de produits Fruits en vue de faciliter la finalisation des Principes/Orientation et Tableau 1 (types de fruits) lors de la prochaine session du Comité, par rapport aux groupes de produits Fruits de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale et la décision de la 42<sup>ème</sup> session du Comité selon laquelle si tous les types de fruits étaient complétés en 2012, il serait possible d'examiner l'avancement à l'étape 8 pour adoption par la Commission et inclusion dans la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale<sup>14</sup>.

104. Le Comité est convenu que le Tableau 1 ferait partie intégrale du document final. Alors que les informations contenues dans les Addenda sont considérées comme des informations d'appui utiles pour le développement du Tableau 1 (Addendum I) et pour fournir des informations contextuelles sur le développement du document (Addendum II), ils ne devraient pas faire partie du document finalisé. Le Comité a noté que ces informations sont disponibles dans les rapports et les documents de travail pertinents préparés pour la discussion de ce sujet lors des différentes sessions du Comité et que les documents Codex pouvaient être consultés sur le site internet du Codex. En conséquence, le Comité est convenu de supprimer ou d'adapter toutes les références aux Addenda I et II dans le document.

105. Le Comité a noté que la référence au mot « similaire (par opposition à même) modèle d'utilisation ou BPA » pour la sélection de produits représentatifs couverts par une LMR de groupe a été introduite pour fournir un certain degré de flexibilité dans l'application des Principes et que ce terme se limitait aux dispositions pertinentes fournies dans le *Manuel de la FAO sur la soumission et l'évaluation des données de résidus de pesticides pour l'estimation de Limites maximales de résidus dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale*.

#### Examen des principes et orientations

106. Le Comité a fait plusieurs amendements en enlevant ou transférant certaines dispositions dans d'autres sections si elles étaient respectivement inutiles ou plus pertinentes pour une section spécifique.

107. La délégation de l'UE a noté que l'extrapolation des résultats des essais de résidus représente une possibilité d'établir des LMR pour des cultures/produits pour lesquels le nombre d'essai ne serait pas suffisant pour dériver des LMR individuelles. Cependant la fixation de LMR par extrapolation introduit une source d'incertitude supplémentaire. C'est pourquoi, l'extrapolation devrait se limiter aux cas pour lesquels la BPA est comparable et où l'on peut s'attendre à un comportement analogue du résidu. Si des essais de résidus disponibles ont démontré que l'usage d'un pesticide pourrait résulter en différentes concentrations de résidus dans les cultures appartenant au même groupe de culture, il est alors préférable de dériver des LMR individuelles au lieu d'extrapoler aux autres membres du groupe de produits la LMR la plus élevée calculée pour la culture présentant le résidu le plus élevé. Dans ces cas, les Principes ALARA devraient être appliqués pour fixer des LMR à des niveaux plus faibles appropriés. Se fondant sur ces réflexions, le Comité est convenu d'introduire une référence aux Principes ALARA lors de l'examen de produits représentatifs en vue d'extrapolation à d'autres membres d'un groupe de produits.

#### Examen du Tableau 1

108. Le Comité est convenu de modifier le titre afin de refléter de façon plus appropriée l'objectif et les informations contenus dans le Tableau 1. Dans le groupe 001 Agrumes, le Comité est convenu qu'afin d'extrapoler des limites maximales de résidus pour les pesticides dans l'ensemble du groupe des agrumes (FC 0001), des données doivent être fournies sur le citron ou lime; et mandarine; et orange; et Pummelo ou pamplemousse. Dans les citrons et limes (FC 0002), le nom « Yuzu » a été modifié en « Yuja » pour plus de cohérence avec la discussion sur ce produit dans le cadre du point 7(b) de l'ordre du jour (voir par. 90)

109. Dans le groupe 003 Fruits à noyau, l'abricot a été ajouté comme étant un produit représentatif de substitution pour la pêche en vue de l'extrapolation de LMR à l'ensemble du groupe de fruits à noyau (FP 0009) et en conséquence un amendement a été fait au sous-groupe 003C, Pêches. Il a été noté dans certains pays que l'abricot était le produit contenant probablement la plus haute concentration de résidus. Il a cependant été noté que dans de nombreux pays, les pêches sont largement cultivées et qu'en conséquence la décision sur le produit représentatif du groupe pourrait être prise sur la base des informations fournies sur la consommation journalière et/ou la zone de production.

---

<sup>14</sup> ALINORM 10/33/24, par. 104.

110. Dans le groupe 006 Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestible, la référence au Pitaya a été changée en « Pitahaya » pour une raison de cohérence avec le sous-groupe 006D, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible – Cactus où le Pitahaya par opposition au Pitaya était indiqué comme produit représentatif pour – pelure non comestible – Cactus (FI 2024). Dans le même sens, « quenettier » a été inclus en plus de « Litchi » dans le groupe général 006 pour une raison de cohérence avec le sous-groupe 006A, fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible – petits (FI 2021). À cet égard, le Comité est convenu d'inclure les longanes comme produits représentatifs en plus des litchis étant donné que les longanes sont similaires aux litchis du point de vue de la morphologie, des habitudes de croissance, des problèmes de ravageurs, de similitude de BPA et de la portion comestible pour la détermination du résidu. En outre, les longanes produisent des résidus similaires ou supérieures aux litchis et sont largement produits et commercialisés dans la région asiatique.

#### État du projet de principes et orientations concernant la sélection des produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR aux groupes de produits

111. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 7 le projet de Principes et orientations (y compris le tableau 1 sur les fruits), dans l'attente de la finalisation de la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale par type de fruits (voir Annexe IX).

#### DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS VISANT À FACILITER L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES PESTICIDES POUR LES USAGES MINEURS ET LES CULTURES SPÉCIALES (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>

112. La délégation des États-Unis d'Amérique, en tant que présidente du groupe de travail électronique sur les usages mineurs et les cultures spéciales, a présenté le document en exposant les principales questions se rapportant à l'établissement des limites maximales de résidus pour les usages mineurs et cultures spéciales telles que présentées dans CX/PR 11/43/9. En ce qui concerne la définition des usages mineurs et cultures spéciales, la délégation a rappelé que la dernière session du Comité n'avait pas approuvé la recommandation d'orientation de la JMPR pour un certain nombre d'essais de résidus sur le terrain nécessaires pour effectuer une évaluation étant donné qu'il n'existait pas de définition internationale approuvée ni aucun accord sur les exigences en matière de données pour les usages mineurs. La délégation a noté qu'il n'y avait actuellement pas d'accord sur une définition en raison de difficultés à atteindre un consensus sur ce qui pouvait être considéré comme usage mineur et culture spéciale en ce qui concerne la production et la consommation d'un même produit dans différents pays et régions. Tenant compte de cela, des critères par opposition à la définition à utiliser par le CCPR et la JMPR pour déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaire pour appuyer l'établissement de LMR pour les usages mineurs et les cultures spéciales seraient plus appropriés pour aider les pays membres à identifier un usage mineur/des cultures spéciales et à soumettre des données à la JMPR.

113. Plusieurs délégations ont appuyé le développement de critères à utiliser par le CCPR/la JMPR et préfèrent en règle générale une contribution à l'apport journalier et la zone de production/de culture totale comme critères pertinents pour aborder l'évaluation de risque pour l'établissement de LMR pour les usages mineurs et les cultures spéciales. C'est pourquoi, il ne faudrait pas tenir compte des facteurs économiques lors du développement des critères. Quelques unes de ces délégations ont noté que le développement de critères pourrait ultérieurement contribuer à l'élaboration d'une définition pour les usages mineurs et cultures spéciales sur laquelle les membres du Codex pourraient se mettre d'accord.

114. Considérant les deux critères identifiés, plusieurs délégations étaient d'avis qu'afin de fournir une plus grande flexibilité dans leurs application à l'échelle mondiale, les chiffres limites pour la contribution à l'apport journalier et la zone totale de production devraient être fournis en pourcentage du total du régime journalier mondial (basé sur les données GEMS/Food) et de la production alimentaire mondiale (basé sur FAOSTAT) bien qu'il faille examiner un tonnage de production supérieur à celui actuellement présenté dans le document de travail.

115. La délégation de l'Union européenne a noté qu'il fallait de la transparence sur la terminologie utilisée dans le document de travail pour aborder ces produits, c'est-à-dire usage mineur et cultures spéciales. La délégation a indiqué que les termes cultures mineures/majeures sont utilisés pour définir la notion de sécurité alimentaire et utilisés pour définir le nombre d'essais nécessaires pour fixer des LMR, de ce fait la contribution à l'apport journalier et la zone de culture sont des critères pertinents pour identifier des cultures mineures. À cet égard, la délégation a noté que le document de travail ne faisait pas clairement la différence entre culture mineure et usage mineur et que ce dernier se rapportait plutôt au rendement économique de l'usage d'un pesticide par rapport aux coûts d'enregistrement qui en aucun cas ne réduiraient le nombre d'essais exigés pour l'établissement de LMR pour une culture mineure. Il a été remarqué, dans ce contexte, qu'il peut exister des cultures majeures avec un usage mineur et inversement. La délégation a en outre noté que le document de travail ne faisait pas non plus clairement de différence entre « culture mineure » et « culture spéciale » et que les deux termes devaient être parfaitement compris pour que le CCPR puisse fixer des LMR.

<sup>15</sup> CX/PR 11/43/9. Commentaires du Kenya (CRD 5); CropLife (CRD 6); Thaïlande (CRD 8); Colombie (CRD 9); Argentine (CRD 10); Chine (CRD 19); Nigeria (CRD 20); Mali (CRD 21); UE (CRD 22); et OCDE (CRD 29).

## Conclusion

116. Tenant compte des réflexions susmentionnées, le Comité est convenu de rétablir le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par le Kenya et la Thaïlande pour qu'il travaille au développement des critères à utiliser par le CCPR et la JMPR pour déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaires pour appuyer la fixation de LMR pour des cultures mineures/cultures spéciales afin de faciliter la soumission de données à la JMPR. Le Comité est convenu que le groupe de travail électronique se réunira avant la 44<sup>ème</sup> session du CCPR et que le groupe de travail électronique et le groupe de travail physique ne travailleront qu'en langue anglaise.

### AVANT-PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES RÉSULTATS POUR LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES (Point 10a de l'ordre du jour)<sup>16</sup>

117. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session, il avait été convenu de renvoyer l'avant-projet de Directives à l'étape 3 pour examen lors de la présente session.

118. La délégation australienne, en tant que présidente du groupe de travail sur les méthodes d'analyse réunie pendant la session, a présenté le CRD 30 contenant une version révisée des Directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides.

119. La délégation égyptienne a fait remarquer que l'incertitude de l'échantillon et la préparation de l'échantillon devraient être examinées étant donné que dans de nombreux cas, elle serait supérieure à celle de la mesure analytique et a proposé d'inclure dans les directives un taux d'incertitude par défaut pour l'échantillonnage. Il a été rappelé au Comité qu'en général, les laboratoires analytiques ne peuvent pas contrôler la procédure d'échantillonnage et les directives ne couvrent pas l'estimation de l'incertitude de l'échantillonnage. Normalement, on peut s'attendre à ce que l'incertitude associée à la préparation de l'échantillon par le laboratoire soit abordée dans le cadre de la méthode de validation et qu'elle y soit intégrée pour des produits alimentaires spécifiques. Il a été noté que la question de l'incertitude de l'échantillonnage avait été examinée par le CCMAS d'un point de vue général.

120. Cette délégation a également indiqué qu'en plus des Directives applicables aux résidus de pesticides, il existait des directives sur l'incertitude de la mesure développées par le CCMAS, qui pourraient créer la confusion et qu'il faudrait en conséquent développer une Directive harmonisée plutôt que plusieurs directives. Le Comité a cependant rappelé que les Directives sur l'incertitude de mesure (GL 54-2004) étaient d'application générale, alors que les Directives discutées au CCPR sont des directives spécifiques pour la détermination des résidus de pesticides.

### État de l'avant-projet de révision des Directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides (Annexe à CAC/GL 59-2006)

121. Le Comité est convenu de soumettre l'avant-projet de révision à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption à l'étape 5/8 (Annexe X).

### DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA FAÇON D'ABORDER LES MÉTHODES D'ANALYSE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES PAR LE COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (Point 10b de l'ordre du jour)<sup>17</sup>

122. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session, il était convenu d'examiner lors de la présente session l'état de la liste de dépôt des méthodes analytiques et les implications du maintien de la liste soit comme liste de référence ou comme méthodes préférée/obligatoire.

123. La délégation australienne, en tant que présidente du groupe de travail réuni pendant la session, a présenté le CRD 30. Le Comité est convenu de révoquer *Analyse des résidus de pesticides: méthodes recommandées* (CODEX STAN 229-1993) et que l'IAEA continue son appui pour maintenir la base de donnée des méthodes sur internet avec un lien direct du site internet Codex, comme l'a proposé le groupe de travail.

### RÉVISION DES PRINCIPES D'ANALYSE DE RISQUES APPLIQUÉS PAR LE COMITÉ DU CODEX AUX RÉSIDUS DE PESTICIDES (Point 11 de l'ordre du jour)<sup>18</sup>

124. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session, il avait renvoyé la révision pour une nouvelle rédaction par un groupe de travail électronique dirigé, par l'Argentine, à la lumière des commentaires reçus, identifier les questions préoccupantes et préparer des propositions sur la manière de résoudre ces problèmes.

<sup>16</sup> CX/PR 11/43/10; CX/PR 11/43/10-Add.1 (Commentaires du Canada et de Cuba). Commentaires supplémentaires du Kenya (CRD 5); de la Colombie (CRD 9); du Japon (CRD 13); de l'UE (CRD 15); de la Chine (CRD 19), du Mali (CRD 21) et du Japon (CRD 23). Rapport du groupe de travail pendant la session (CRD 30).

<sup>17</sup> CX/PR 11/43/11. Rapport du groupe de travail pendant la session (CRD 30).

<sup>18</sup> CX/PR 11/43/12; CX/PR 11/43/12-Add.1 (commentaires de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, du Japon, de l'Uruguay et de CropLife International). Commentaires complémentaires du Kenya (CRD 5); de la Colombie (CRD 9); de l'Uruguay (CRD 11); du Chili (CRD 12); de l'Argentine (CRD 18); de la Chine (CRD 19); du Nigéria (CRD 20); du Mali (CRD 21); de l'Australie (CRD 24); et du Brésil (CRD 28).

125. La délégation argentine a rappelé le mandat initial du groupe de travail lorsque la révision des Principes d'analyse de risques avait été initiée en 2008 et a résumé les principales discussions qui ont eu lieu au Comité jusqu'à ce jour. La délégation a exposé les principaux points à examiner en particulier la révision de la procédure de révision périodique et la réorganisation du texte afin de l'aligner sur les Principes de travail pour l'analyse de risque, comme cela a été discuté au Comité dans le cadre des principes généraux. En ce qui concerne la section 5.5 Procédure de révision périodique, deux propositions alternatives ont été présentées.

126. Le Comité est convenu de se concentrer sur les propositions alternatives pour la révision de la révision périodique. De nombreuses délégations ont appuyé la première alternative estimant que la fixation des LMR devait être cohérente avec les textes généraux du Codex et avec les Principes de travail pour l'analyse des risques et donc les LMR ne devraient pas être révoquées sans justification scientifique. Ces délégations ont également fait remarquer que retenir des LMR qui étaient encore valables permettrait d'économiser des ressources pour l'évaluation des risques et limiterait le nombre de problèmes commerciaux potentiels.

127. De nombreuses autres délégations ont exprimé l'avis que la révision périodique était basée sur la science et devrait être maintenue en particulier pour les raisons suivantes: les LMR devraient être révisées lorsqu'il y a un changement de BPA; les LMR pour les aliments d'origine animale devraient être révisées de façon appropriée pour tenir compte de l'actualisation de l'OCDE de 2009 concernant les aliments pour animaux dérivés du tableau des cultures; et la JMPR devrait envisager d'établir une DrfA pour les plus anciens composés.

128. Certaines délégations ont souligné que les LMR pouvaient toujours être révisées lorsque de nouvelles données devenaient disponibles et que donc les deux alternatives pourraient être examinées à condition que les conditions de révision ou de révocation des LMR soient clairement spécifiées sur une base scientifique.

129. La délégation australienne a indiqué que dans le CRD 24 elle avait proposé une approche qui permettrait aux CXL existantes d'être maintenues sans réévaluation des résidus à condition qu'une évaluation toxicologique par la JMPR ne soulève aucun problème sanitaire; que les estimations de l'apport journalier soient inférieures à la DJA et à la DrfA; et qu'il y ait une preuve de BPA existante pour les CXL existantes. La délégation a aussi souligné le rôle du groupe de travail sur les pesticides à examiner en priorité pour qu'il annonce à l'avance une réévaluation périodique et communique la nécessité de fournir les données appropriées en temps utile.

130. Le Comité a examiné si le reste du document pouvait être révisé au cours de la session actuelle. Toutefois plusieurs délégations ont souligné qu'il serait préférable de résoudre cette question de la révision périodique avant de réviser le texte dans son ensemble en vue de garantir sa cohérence avec les Principes de travail pour l'analyse des risques.

131. Faisant suite à plusieurs consultations entre les pays intéressés, le Comité a examiné une nouvelle proposition avancée par le Brésil comme base de discussion future sur la révision périodique:

1. Lorsqu'une CXL n'est plus appuyée par les fabricants: les pays membres intéressés peuvent appuyer la LMR en soumettant la BPA ou en fournissant de nouvelles données de résidus et BPA à la JMPR en vue d'une nouvelle recommandation.

2. Lorsque le composé entier n'est plus appuyé par les fabricants: les pays membres intéressés peuvent appuyer une réévaluation du composé en soumettant des données de résidus et la monographie des données toxicologiques à la JMPR. Si la monographie ne suffit pas, la JMPR peut alors demander des données supplémentaires.

Le Brésil a également suggéré de demander conseil à la JMPR sur les exigences minima en matière de données à soumettre au cas où la base de données toxicologique complète n'était pas disponible (par exemple des données résumées).

132. Le Comité est convenu que les références aux monographies concernent les monographies nationales de données toxicologiques en vue de soumission à la JMPR.

133. Le Comité est également convenu d'utiliser cette proposition comme base de travail futur, tout en tenant compte que des discussions plus détaillées seront nécessaires pour développer des recommandations spécifiques.

134. L'observateur de CropLife international a exprimé l'avis que les deux recommandations semblaient être en conflit avec les responsabilités de la JMPR en ce sens qu'elles impliquent que la JMPR travaille avec des jeux de données réduits pour une réévaluation des LMR. La méthode utilisée par JMPR pour actualiser son évaluation d'apport journalier en se fondant uniquement sur une BPA n'est pas claire. La JMPR ne peut prendre une décision informée que lorsqu'elle a accès au jeu de données complet comme c'est le cas actuellement et la mesure dans laquelle elle peut utiliser ces données doit être décidée au cas par cas. L'observateur a exprimé des préoccupations selon lesquelles de tels changements pourraient miner la confiance publique dans les LMR Codex, et a généralement appuyé le maintien du principe de procédure de révision périodique actuel, avec éventuellement des amendements dans un objectif de clarifications.

135. Le secrétariat de la JMPR a rappelé que les exigences en la matière, données à soumettre à la JMPR, étaient déjà définies et appliquées à chaque jeu de données soumis pour évaluation; lorsque des informations manquent, les soumissions sont évaluées sur la base du cas par cas; et seule la BPA approuvée au niveau national doit être soumise à la JMPR. Les monographies toxicologiques ne devraient pas être soumises à nouveau, mais uniquement les informations supplémentaires actualisées, y compris les données toxicologiques si disponibles.

136. Le Comité a discuté de la façon de procéder à l'avenir. Certaines délégations ont fait remarquer que la révision de la révision périodique affectait d'autres sections du document et dès lors, les Principes d'analyse de risque dans leur ensemble devraient aussi être révisés simultanément, conformément au mandat initial du Comité. La présidence a aussi rappelé que la révision devait être achevée d'ici 2013, conformément au Plan stratégique 2008-2013.

### Conclusion

137. Pour ces raisons, le Comité est convenu de rétablir le groupe de travail électronique présidé par l'Argentine et le Brésil, travaillant en langues anglaise et espagnole en vue de développer en priorité des propositions pour la révision de la révision périodique et si possible, la révision du texte complet des Principes d'analyse de risque, pour examen lors de la prochaine session. Il a également été convenu que si nécessaire, un groupe de travail physique présidé par l'Argentine et le Brésil travaillant en langue anglaise pourrait se réunir avant la prochaine session afin de faciliter les discussions lors de la plénière. La délégation du Brésil a souligné l'importance d'une participation et contribution efficaces au groupe de travail des pays membres afin de faire progresser le travail de révision des principes d'analyse de risques

### ÉTABLISSEMENT DES LISTES CODEX DES PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ (Point 12a de l'ordre du jour)<sup>19</sup>

138. La délégation australienne, en tant que présidente du groupe de travail électronique sur les priorités a présenté le rapport de son groupe de travail. La présidence a mentionné l'addition de nouvelles informations sur le statut de l'enregistrement, les résidus attendus et les essais de résidus disponibles afin de contribuer à établir les priorités. Elle a aussi mentionné les nouvelles annexes au calendrier, mentionnant les composés qui ne sont plus appuyés par l'industrie (Tableau 5) et les produits qui ne sont plus appuyés par l'industrie (Tableau 6). Ces deux annexes augmenteront la transparence et permettront aux états membres d'être préparés à appuyer les composés et produits qui ne sont plus appuyés par l'industrie.

### Réévaluation périodique

139. Procymidone (136) et Vinclozoline (159) ne sont plus appuyés par l'industrie et par conséquent, le Comité a décidé de révoquer toutes les CXL pour ces deux composés.

140. Après quelques discussions et adaptations, le Comité a approuvé la liste de priorité de 2012 jointe en Annexe XI.

### Programmation des produits chimiques

141. Le Comité a été informé que 12 composés chimiques ont été nommés pour inclusion aux calendriers des nouveaux composés et des révisions périodiques de 2012. La présidence a listé les sept nouvelles évaluations (ametoctradine, Chlorfénapir, dinotefuran, fluxapyroxad, MCPA, picoxystrobine, sedaxane), et les cinq produits chimiques listés pour une réévaluation périodique (bentazone, cycloxydime, dichlorvos, fenvalerate, glufosinate-ammonium). La Thaïlande et les États-Unis ont confirmé leur appui pour la réévaluation du fenvalerate qui n'est plus appuyé par le fabricant d'origine.

142. Le Comité a nommé 21 produits chimiques pour des évaluations de suivi, à savoir le fenbuconazole pour l'établissement d'une DfA et 20 substances pour des LMR pour des produits supplémentaires (buprofézine, captane, carbofuran, chlorpyriphos-methyl, cyfluthrine, cyproconazole, cyromazine, 2,4-D, dithiocarbamates-Mancozèbe, fludioxinil, fluopyram, imidaciopride, methoxyfenozone, oxamyl, phorate, spinetoram, thiaclopride, thiamethoxate et trifloxystrobine).

143. Le Comité a été informé que ce nombre de composés dépassait les possibilités de la JMPR concernant l'établissement de LMR. CropLife a dès lors proposé de reporter la fixation de limites de résidus pour la bentazone en 2013 mais de garder ce composé pour une évaluation toxicologique en 2012. Le Comité a été averti qu'avec ces changements, le calendrier de 2012 avait atteint son quota et ne pouvait techniquement plus accepter aucune autre nomination.

144. Le Comité a pris note des produits chimiques listés pour une nouvelle évaluation et une réévaluation périodique pour les années 2013 à 2018 et du fait que, pour 2013, 12 nouveaux composés sont listés pour une évaluation et 13 autres pour une réévaluation périodique. Ceci dépasse clairement les capacités de la JMPR. En outre, le Comité a également noté que plus de 40 substances sont déjà reprises sur la liste des réévaluations périodiques dans le cadre de la règle des 15 ans. Le Comité est convenu de donner mandat au groupe de travail sur les pesticides à évaluer en priorité pour qu'il propose une liste de deux ou trois produits chimiquement par an, de la liste complète des substances candidates pour une réévaluation périodique, en se fondant sur leur potentiel élevé à représenter un problème pour la santé publique.

145. La présidence a indiqué que les travaux du groupe de travail électronique (GTE) pour 2012 commenceront au mois d'août avec envoi d'un courriel à tous les pays membres et observateurs. Dans ce courriel, la présidence soulignera les produits chimiques ne disposant pas d'un appui du fabricant et les produits chimiques pour lesquels il faut fournir des listes de produits alimentaires. La présidence proposera aussi une réorganisation de la liste des produits chimiques candidats pour une réévaluation périodique en se fondant sur leur potentiel de problème pour la santé publique. Le Comité est aussi convenu de rétablir en 2012 le GTE présidé par l'Australie.

<sup>19</sup> CX/PR 11/14/13 et CX/PR 11/14/13-Add.1. CX/PR 11/14/13-Add.2 (Commentaires du Brésil, du Canada et de l'Uruguay). Commentaires complémentaires du Kenya (CRD 5); de l'UE (CRD 14); du Mali (CRD 21); de l'Australie (CRD 26); et de la République populaire de Corée (CRD 27).

**EXAMEN DU STATUT DES LMR CODEX POUR LE LINDANE (Point 12b de l'ordre du jour)<sup>20</sup>**

146. La délégation australienne, en tant que présidente du groupe de travail sur les priorités réuni au cours de la présente session, a présenté ce sujet dans le cadre de la relation entre le statut des LMR Codex pour le lindane et la liste des pesticides à examiner en priorité en ce qui concerne la candidature de ce composé pour une réévaluation future.

147. Le Comité a noté que le lindane est actuellement listé à l'Annexe A de la Convention de Stockholm selon laquelle les parties doivent prendre des mesures pour éliminer la production et l'usage des produits chimiques repris dans cette Annexe. Le Comité a examiné le remplacement possible des LMR existantes lindane par des LMRE fondées sur les différentes options fournies dans le document de travail.

148. Le Comité a noté que plusieurs pays signataires de la Convention de Stockholm n'avaient pas encore ratifié la révision de l'Annexe A et que les décisions prises lors de la Convention n'avaient pas un effet immédiat sur le travail du Comité sur les résidus de pesticides qui devrait suivre les procédures exposées dans le Manuel de procédure, c'est-à-dire les Principes d'analyse de risques appliqués par le CCPR, pour la révocation de LMR CX ou la conversion de LMR en LMRE.

149. Plusieurs délégations ont informé le Comité que l'usage du lindane en agriculture est interdit dans leur pays. Quelques unes de ces délégations ont noté que la présence de lindane n'avait pas été détectée dans les aliments et que, vu que ce composé est un polluant organique persistant, la présence de lindane dans les aliments provenant de sources environnementales (c'est-à-dire sol) peut en justifier le monitoring.

**Conclusion**

150. Le Comité est convenu que, puisque le lindane est interdit dans certains pays et qu'il est aussi persistant dans l'environnement, les états membres devraient effectuer le monitoring du lindane dans les produits alimentaires et fournir les données à la JMPR dans un délai de deux ans en vue de réviser les données de monitoring en 2015 avant de prendre la décision de convertir les LMR en LMRE.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA MANIÈRE DE TRAITER LA QUESTION DES RESSOURCES DE LA JMPR DANS LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUE AU CCPR (point 13a de l'ordre du jour)<sup>21</sup>**

151. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document de travail sur le problème des ressources rencontré par la JMPR, comme cela a été demandé lors de la 42<sup>ème</sup> session du CCPR et a également fait référence aux informations et commentaires fournis par la JMPR 2010 (Considérations générales, section 2.1). La délégation a souligné que les demandes faites à la JMPR ont augmenté au cours des dernières années et que les contraintes en matière de ressources limitaient le nombre de révisions pouvant annuellement être effectuées et que l'on s'attend à ce que le calendrier des révisions pour les nouveaux produits chimiques soit complet jusqu'en 2014.

152. Le document de travail a identifié trois problèmes primaires préoccupants: financement, disponibilité de l'expertise et timing/fréquence des réunions de la JMPR. Le Comité a noté que cette augmentation de la demande est une indication du succès des améliorations qui ont été mises en place au cours des dernières années par le CCPR et de l'amélioration du processus décisionnel au CCPR. Le Comité est convenu que le manque de financement et de disponibilité d'expert devaient être abordés avant que les options suggérées dans le document ne puissent entrer en vigueur (comme la tenue plus fréquente des réunions et l'augmentation du nombre d'experts).

153. Différentes opinions ont été présentées lors de la discussion des points soulevés par le document de travail. Le secrétariat de la JMPR a mentionné qu'il existait une option pour les pays membres de fournir un financement ciblé pour la JMPR dans le cadre des initiatives d'avis scientifique.

**Conclusion**

154. Le Comité a conclu que le CCPR ne pouvait à lui seul résoudre le problème mais qu'il devait être posé à un niveau supérieur.

155. Le Comité est convenu que les questions concernant les ressources de la JMPR devaient être posées par les pays membres de la FAO et de l'OMS et ce au plus haut niveau possible, et que les pays membres devaient exprimer leurs inquiétudes lors de la prochaine session de la Commission du Codex Alimentarius.

<sup>20</sup> CX/PR 11/43/14. Commentaires du Kenya (CRD 5) et de CropLife (CRD 7).

<sup>21</sup> CX/PR 11/43/15. Commentaires du Kenya (CRD 5) et de l'Australie (CRD 26).



156. Étant donné le nombre important de composés candidats à une révision périodique, le Comité est convenu que le groupe de travail électronique sur les pesticides à examiner en priorité devrait examiner une façon de les ordonner en fonction des risques sanitaires qu'ils représentent afin d'aider à la composition de la liste des composés à examiner en priorité lors de la prochaine réunion.

#### ÉVALUATION DE LMR POUR LES PESTICIDES DANS LE THÉ (Point 13b de l'ordre du jour)<sup>22</sup>

157. Le Comité a été informé que le Groupe intergouvernemental FAO (GIG) sur le thé avait proposé de changer l'évaluation de risque associée à la fixation de LMR de pesticides dans le thé et la méthode analytique utilisées pour identifier la présence de pesticides dans le thé provenant de l'infusion des feuilles, ou d'accorder autant d'attention aux deux, la feuille et l'infusion, afin de fournir des informations correctes et directes aux consommateurs, le thé étant utilisé dans la plupart des cas sous forme d'infusion dans l'eau. Le Comité a noté que la raison de cette proposition était exposée dans CX/PR 11/43/16.

158. Le secrétariat de la JMPR a noté que le transfert des résidus dans une infusion de thé faisait déjà partie de l'évaluation de risque et que des informations sur la procédure standard de la méthodologie d'essai et études scientifiques pertinentes (en particulier facteurs de transformation) étaient les bienvenues. Le secrétariat a aussi conseillé que des LMR soient fixées pour les feuilles de thé et non pas pour l'infusion de thé, étant donné que les feuilles sont le produit communément et internationalement commercialisé.

159. Certaines délégations ont informé le Comité que le thé était une culture importante dans leur pays et qu'elles pourraient soumettre des données et informations sur demande.

#### Conclusion

160. Le Comité a insisté sur la nécessité de disposer d'études de transformation afin d'affiner l'évaluation de risque d'apport journalier du thé et a appuyé les commentaires du secrétariat FAO JMPR.

#### DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 14 de l'ordre du jour)

161. Le Comité a été informé que sa 44<sup>ème</sup> session est provisoirement prévue pour se tenir à Shanghai, Chine au mois d'avril 2012, les arrangements définitifs devant encore être confirmés par le pays d'accueil et le Secrétariat du Codex.

---

<sup>22</sup> CX/PR 11/43/16.

## RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Action par	Référence REP 11/PR
Projet de LMR de pesticides	8	Gouvernements 34 <sup>ème</sup> CAC	Par. 31 – 81 et Annexe II
Avant-projet de LMR de pesticides	5/8	Gouvernements 34 <sup>ème</sup> CAC	Par. 31 – 81 et Annexe III
Avant-projet de révision des directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides (Annexe à CAC/GL 59-2006)	5/8	Gouvernements 34 <sup>ème</sup> CAC	Par. 121 et Annexe X
Projet de révision de la classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale: fruits à coque d'espèce arborescente, herbes aromatiques et épices	7	44 <sup>ème</sup> CCPR [en attente de la finalisation de la révision de la classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale – groupe des fruits]	Par. 91 et Annexe VI
Projet de principes et orientation pour la sélection des produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits (y compris le Tableau 1 sur les fruits)	7	44 <sup>ème</sup> CCPR [en attente de la finalisation de la révision de la classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale – groupe des fruits]	Par. 111 et Annexe IX
Projet de révision de la classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale: herbes aromatiques – fleurs comestibles	6	Gouvernements GTE (Pays-Bas et États-Unis d'Amérique) 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 92 et Annexe  VVI
Avant-projet de LMR de pesticides	5	Gouvernements 34 <sup>ème</sup> CAC 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 31 – 81 et Annexe IV
Avant-projet de révision de la classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale - Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure comestible et Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible	5	Gouvernements 34 <sup>ème</sup> CAC GTE (Pays-Bas et États-Unis d'Amérique) 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 100 et Annexe VIII
Avant- projet de révision de la classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale: Autres groupes de légumes	2/3	GTE (Pays-Bas et États-Unis d'Amérique) Gouvernements 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 101
Établissement des listes Codex des pesticides à examiner en priorité (évaluation de nouveaux pesticides et pesticides à évaluer dans le cadre de la réévaluation périodique)	1/2/3	34 <sup>ème</sup> CAC Gouvernements GTE sur les priorités (Australie) 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 140 et Annexe3 XI
Limites maximales de résidus Codex recommandées pour révocation	---	Gouvernements 34 <sup>ème</sup> CAC	Par. 31 -81 et Annexe V
Analyse de résidus de pesticides: Méthodes recommandés CODEX STAN 229-1993) recommandée pour révocation	---	Gouvernements 34 <sup>ème</sup> CAC	Par 123

Objet	Étape	Action par	Référence REP 11/PR
Application de la proportionnalité dans la sélection des données pour l'estimation de LMR	---	JMPR 2011 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 86
Méthodes d'analyse de résidus de pesticide par le Comité Codex sur les résidus de pesticides	---	IAEA Secrétariat Codex	Par. 123
Révision des principes d'analyse de risques appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides	---	GTE (Argentine et Brésil) Gouvernements 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 137
Examen du statut des LMR Codex pour Lindane	---	Gouvernements JMPR 2015 48 <sup>ème</sup> CCPR (2016)	Par. 150
Évaluation des LMR de pesticides pour le thé	---	Gouvernements JMPR	Par. 158 et 160
Document de travail sur l'Orientation visant à faciliter la fixation de limites maximales de résidus de pesticides pour les usages mineurs et les cultures spéciales	---	GTE (États-Unis d'Amérique avec l'assistance du Kenya et de la Thaïlande) 44 <sup>ème</sup> CCPR	Par. 116

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairperson  
Président  
Presidente

Dr QIAO Xiongwu

Shanxi Academy of Agricultural Sciences  
2 Changfeng Street Taiyuan  
Shanxi Province, 030006,  
P.R. China  
Tel: +86 351 7581865  
Fax: +86 351 7040092  
Email: [ccpr\\_qiao@agri.gov.cn](mailto:ccpr_qiao@agri.gov.cn)

ALGERIA/ALGÉRIE/ARGELIA

WAHIBA HARRAT

Ingénieur  
12 Boulevard Colonel Amirouche, Alger- Algérie. 16000  
Phone: 00 213 21 71 17 12  
Fax: 00 213 21 42 93 49  
E-mail: [w.harrat@yahoo.fr](mailto:w.harrat@yahoo.fr)

ANGOLA/ANGOLA/ANGOLA

Dr Cláudia R. SICATO DIAS

Ministério da Agricultura, do Desenvolvimento Rural e das  
Pescas – 7º Andar C. P Nº 527  
Largo António Jacinto, Edifício B do  
Phone: 00244 923 40 30 39  
Fax: 00244 222 32 37 24  
E-mail: [claudiasicato@yahoo.com.br](mailto:claudiasicato@yahoo.com.br)

ARGENTINA/ARGENTINE/ARGENTINA

DR LAURA ESTER BERNARDI BONOMI

Asesora Juridica  
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria  
(SENASA)  
Avda.Paseo Colón 439, 2do.Piso  
Ciudad de Buenos Aires  
República Argentina  
Phone: +5411-4342-2502  
Fax: +5411-4121-5069  
E-mail: [lbonomi@senasa.gov.ar](mailto:lbonomi@senasa.gov.ar)

DR CARLOS ENRIQUE CAPPARELLI

Rivadavia 1367 7º B Buenos Aires -  
Argentina  
Phone: 54-11-4381-2742  
Fax: 54-11-4383-1562  
E-mail: [carloscapparelli@ciafa.org.ar](mailto:carloscapparelli@ciafa.org.ar)

MR PABLO GROSSO

Reconquista 661 Piso "A" C1003ABM  
Buenos Aires Argentina  
Phone: +54-11-5779-4056  
Fax: +54-11-5779-4059  
E-mail: [pgrosso@casafe.org](mailto:pgrosso@casafe.org)

MR OMAR ERNESTO ODARDA

Agricultural Attache  
Embassy of Argentina in P.R.C  
San Li Tun Dong 5 jie#11, 100600 Beijing  
Phone: +86-10-6532 0789/90 int.10/50  
Fax: +86-10-65320270  
E-mail: [odarda@agrichina.org](mailto:odarda@agrichina.org)

AUSTRALIA/AUSTRALIE/AUSTRALIA

Mr Ian REICHSTEIN

Director-National Residue Survey  
PO Box 858, Canberra City, ACT 2601, Australia  
Phone: +61 2 6272 5668  
E-mail: [ian.reichstein@daff.gov.au](mailto:ian.reichstein@daff.gov.au)

Dr Rajumati BHULA

Program Manager Pesticides  
18 Wormald Street Symonston ACT 2604  
Australia  
Phone: +61 2 6210 4826  
Fax: +61 2 6210 4776  
E-mail: [raj.bhula@apvma.gov.au](mailto:raj.bhula@apvma.gov.au)

MR KEVIN BODNARUK

Horticulture Australia  
26/12 Philip Mall, West Pymble NSW 2073  
Australia  
Phone: +61 2 94993833  
Fax: +61 2 94996055  
E-mail: [akc\\_con@zip.com.au](mailto:akc_con@zip.com.au)

MR WILLIAM MURRAY

GRDC Grains  
22 Thornley Close, Ferntree Gully, Victoria 3156  
Australia  
Phone: 61 3 9763 8396  
E-mail: [wjmurray@bigpond.net.au](mailto:wjmurray@bigpond.net.au)

DR PIETER SCHEELINGS

Principal Scientist  
39 Kessels Road, Coopers Plains Queensland 4108  
Phone: +617 3274 9095  
Fax: +617 3274 9186  
E-mail: [Pieter\\_Scheelings@health.qld.gov.au](mailto:Pieter_Scheelings@health.qld.gov.au)

BAHRAIN/BAHREÏN/BAHREIN

Dr Abdul Aziz MOHAMED

Acting Director  
Plant Wealth Directorate, Agriculture Affairs  
Ministry of Municipalities and Urban Planning Affairs  
P.O.Box 251  
KINGDOM OF BAHRAIN  
Phone: +973 1779 6688  
Fax: +973 1769 3386  
E-mail: [amamohamed@mun.gov.bh](mailto:amamohamed@mun.gov.bh)

**MR AHMED EID**

Senior Plant Protection Specialist  
 Plant Wealth Directorate, Agriculture Affairs  
 Ministry of Municipalities and Urban Planning Affairs  
 P.O.Box 251  
 KINGDOM OF BAHRAIN  
 Phone: + 973 1779 6698  
 Fax: +973 1769 3386  
 E-mail: [ashamed@mun.gov.bh](mailto:ashamed@mun.gov.bh)

**BANGLADESH/BANGLADESH/BANGLADESH****Mr Abdur MD. RAHIM**

Director  
 Food Crops Wing,  
 Department of Agricultural Extension,  
 Room # 229, Middle Building, 1st Floor  
 Khamarbari, Farm Gate, Dhaka-1215,  
 Phone: +88-02-9117030  
 Fax: +88-02-9115791  
 E-mail: [dfcw@dae.gov.bd](mailto:dfcw@dae.gov.bd); [nahimdae@gmail.com](mailto:nahimdae@gmail.com)

**BENIN/BÉNIN/BENIN****Désiré Jésusnoukon LIGAN**

Secrétaire Permanent Comité National d' Agrément  
 et de Contrôle des Produits Phytopharmaceutiques  
 Bénin/Direction of Agriculture/MAEP  
 01 BP 795 Porto Novo, Bénin  
 Phone: (00229)97197883  
 Fax: (00229)20214413  
 E-mail: [desireligan@yahoo.fr](mailto:desireligan@yahoo.fr)

**BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL****Mrs Ana Carolina LAMY**

Federal Inspector,  
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D,  
 Anexo A, SALA 327 – CEP: 70.043-900 –Brasília  
 / DF - Brazil  
 Phone: + 55 61 3218-2808  
 Fax: + 55 61 3225-5341  
 E-mail: [ana.lamy@agricultura.gov.br](mailto:ana.lamy@agricultura.gov.br)

**ELOISA DUTRA CALDAS**

Professor  
 University of Brasilia, Pharmaceutical Sciences  
 Department, Faculty of Health Sciences University  
 Campus – 70910900 – Brasilia-DF, Brazil  
 Phone: 55 61 33073671  
 Fax: 55 61 33073671  
 E-mail: [eloisa@unb.br](mailto:eloisa@unb.br)

**MR CARLOS GOMES**

Federal Surveillance Agent  
 SIA TRECHO 5, Area Especial 57, Lote 200 –  
 Brasília – DF Zip Code: 71205-050  
 Phone: 55 61 3462-6786  
 Fax: 55 61 3462 5726  
 E-mail: [carlos.gomes@anvisa.gov.br](mailto:carlos.gomes@anvisa.gov.br)

**Mrs Lidia GONÇALVES**

Federal Surveillance Agent  
 SIA TRECHO 5, Area Especial 57, Lote 200 –  
 Brasília – DF Zip Code: 71205-050  
 Phone: 55 61 3462-6507  
 Fax: 55 61 3462 5726  
 E-mail: [lidia.nunes@anvisa.gov.br](mailto:lidia.nunes@anvisa.gov.br)

**DR. ESEQUIEL LIUSON**

Agricultural Attaché  
 27, GUANG HUA LU 100600 BEIJING CHINA  
 Phone: 8610 6532 2881 EXT 905  
 Fax: 8610 6532 2751  
 E-mail: [esequiel.liuson@agricultura.gov.br](mailto:esequiel.liuson@agricultura.gov.br)

**MRS CLEIDE OLIVEIRA**

Av.Ipiranga, 318-16 ºandar Cj.1601-BI.A-  
 Republica  
 São Paulo/SP - Brazil  
 Phone: +55 11 3124-4455  
 Fax: +55 11 3259-6399  
 E-mail: [cleide@vignabrasil.com.br](mailto:cleide@vignabrasil.com.br)

**MRS HELOISA TOLEDO, H.B.**

Health Regulatory Expert  
 Rua Carlos Gomes, 539 CEP: 14.800-270 –  
 Araraquara – São Paulo - Brazil  
 Phone: 55 16 33224360  
 Fax: 55 61 3462-5315  
 E-mail: [he.toledo@hotmail.com](mailto:he.toledo@hotmail.com)

**MRS WANDA GIMENEZ**

Regulatory  
 Basf Croplife-Brazil  
 Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3600  
 Phone: 55 11 30432760  
 Fax: 55 11 30432285  
 E-mail: [wanda.gimenez@basf.com](mailto:wanda.gimenez@basf.com)

**CANADA/CANADA/CANADÁ****Dr Peter CHAN**

Director General, Health Evaluation  
 Directorate, Pest Management  
 Regulatory Agency Health Canada  
 2720 Riverside Drive, Ottawa, Ontario, KIA 0K9  
 Phone: 613-736-3510  
 Fax: 613-736-3909  
 E-mail: [PETER.CHAN@HC-SC.GC.CA](mailto:PETER.CHAN@HC-SC.GC.CA)

**Mrs Donna GRANT**

Chemist, Pesticide Residues Unit  
 3650-36 Street, N.W, Calgary, Alberta, Canada T2L 2L1  
 Phone: 403-299-7636  
 Fax: 403-221-3293  
 E-mail: [DONNA.GRANT@INSPECTION.GC.CA](mailto:DONNA.GRANT@INSPECTION.GC.CA)

**Ms LOUISE ROBERGE**

President  
 133 Richmond Street West Suite 602, Toronto, Ontario  
 M5H 2L3  
 Phone: 416-510-8647  
 E-mail: [louise.roberge@tea.ca](mailto:louise.roberge@tea.ca)

**CHILE/CHILI/CHILE****Sylvia Soledad FERRADA**

Head International Negotiations Subdepartment  
 International Affairs Division  
 Agricultural and Livestock Service (SAG)  
 Bulnes 140 piso 5  
 Phone: 56-2-3451427/56993095335  
 E-mail: [soledad.ferrada@sag.gob.cl](mailto:soledad.ferrada@sag.gob.cl)

**JUAN RODRIGO SOTOMAYOR**  
Agronomist  
Agricultural and Forestry Exports Subdepartment  
Plant Protection Division  
Agricultural and Livestock Service (SAG)  
BULNES 140 PISO 3  
Phone: 56-2-3451445  
E-mail: [rodrigo.sotomayor@sag.gob.cl](mailto:rodrigo.sotomayor@sag.gob.cl)

**Mr. ALVARO ASPEE ROA**  
Agricultural Attaché, Embassy of Chile  
No.1 Dongsijie, Sanlitun, Beijing 10060,  
China  
Phone: +86-10-65321591  
Fax: +86-10-65322925

**PAULINA ALEJANDRA CHAVEZ**  
Asesor Departamento de Alimentos y Nutricion  
Ministerio de Salud  
Mac Iver 459, Octavo Piso, Santiago,  
Chile  
Phone: 56-2-5740619  
Fax: 56-2-6649150  
E-mail: [pchavez@minsal.cl](mailto:pchavez@minsal.cl)

**Dr. Tomislav CURKOVIC SEKUL**  
University of Chile  
PO Box 1004, Santiago, Chile  
Phone: 562 9785714  
Fax: 562 9785812  
E-mail: [tcurkovi@uchile.cl](mailto:tcurkovi@uchile.cl)

**MR. FRANCISCO SÁNCHEZ TAKY**  
Almirante Pastene 300, Providencia, Santiago, Chile  
Importadores y Productores de Productos  
Fitosanitarios Para La Agricultura A.G (IMPPA)  
Phone: 562 4869103  
Fax: 562 4869100  
E-mail: [fcosan@anasac.cl](mailto:fcosan@anasac.cl)

**MS. MARÍA ELVIRA LERMANDA FUCHSLOCHER**  
AFIPA A.G. Manager  
Felix de Amesti 124 OF 31 Lascondes  
Santiago, Chile  
Phone: 56 2 2066792  
E-mail: [info@afipa.cl](mailto:info@afipa.cl)

**MARCELA TRIVIÑO**  
Agronomist  
Asociación de Exportadores de Chile A.G (ASOEX)  
Cruz del Sur 133, Piso 2, Las Condes  
Santiago, Chile  
Phone: 56-2-4724717  
E-mail: [mtrivino@asoex.cl](mailto:mtrivino@asoex.cl)

#### CHINA/CHINE/CHINA

**Mr ZHANG Yanqiu**  
Director General  
Institute for Control of the Agrochemicals Ministry  
of Agriculture  
No.22 Maizidian Street Chaoyang District  
Beijing, 100125, P.R.China  
Phone: +86-10-59194195  
Fax: +86-10-65025929  
E-mail: [zhangyanqiu@agri.gov.cn](mailto:zhangyanqiu@agri.gov.cn)

**MR LI WENXING**  
Director  
Pesticide Division  
Department of Crop Farming Administration, Ministry  
of Agriculture  
No.11 Nongzhannanli, Chaoyang District  
Beijing, 100125 P. R. China  
Phone: +86-10-59192847  
Fax: +86-10-59191875  
E-mail: [liwenxing@agri.gov.cn](mailto:liwenxing@agri.gov.cn)

**Ms Fang Xiaohua**  
Bureau of Quality and Safety Supervision of  
agricultural products,  
Ministry of Agriculture  
No.11 Nongzhannanli, Chaoyang District  
Beijing, 100125 P. R. China  
Phone: +86-10-59192313  
Fax: +86-10-59193315  
E-mail: [fangxiaohua@agri.gov.cn](mailto:fangxiaohua@agri.gov.cn)

**DR CUI YE HAN**  
Director  
Development Center for Science and Technology,  
Ministry of Agriculture  
No. 96 Dongsanhuan Nanlu, Chaoyang District  
Beijing 100122 P. R. China  
Phone: +86-10-59199375  
Fax: +86-10-59199377  
E-mail: [cuiyehan@agri.gov.cn](mailto:cuiyehan@agri.gov.cn)

**Ms JI YING**  
Director  
Registration and Regulation Division,  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22 Maizidian St, Chaoyang District  
Beijing 100125 P.R. China  
Phone: +86-10-59194106  
Fax: +86-10-59194063  
E-mail: [jiying@agri.gov.cn](mailto:jiying@agri.gov.cn)

**PROF LIU GUANGXUE**  
Professor  
Residue Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No.22 Maizidian St. Chaoyang District  
Beijing 100125 P.R.China  
Phone: +86-10-589194105  
Fax: +86-10-59194107  
E-mail: [liuguangxue@agri.gov.cn](mailto:liuguangxue@agri.gov.cn)

**PROF. ZHENG YONGQUAN**  
Deputy Director  
Institute of Plant Protection, Chinese Academy of  
Agricultural Sciences  
No. 2 West Yuanming yuan Road  
Beijing 100193 P.R. China  
Phone: +86-10-62815908  
Fax: +86-10-62815908  
E-mail: [yqzheng@ippcaas.cn](mailto:yqzheng@ippcaas.cn)

**DR PAN CANPING**

Professor  
Department of Applied Chemistry, China  
Agricultural University  
Yuanmingyuan Rd, Haidian District  
Beijing 100193, P.R.China  
Phone: +86-10-62731978  
Fax: +86-10-62733620  
E-mail: [panc@cau.edu.cn](mailto:panc@cau.edu.cn)

**PROF.MIAO HONG**

Department of Monitoring and Control for  
Contaminants and Residues  
Chinese Center for Disease Control Prevention  
No.7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang District  
Beijing 100021 P.R.China  
Phone: +86-10-67776790  
Fax: +86-10-67776790  
E-mail: [Miaohong0827@163.com](mailto:Miaohong0827@163.com)

**DR WANG WEI**

Professor  
Inner Mongolia Institute for Food and Drug Control  
No.60 University West Street, Saihan District,  
Huhehaote City,  
Inner Mongolia, Autonomous Region, P. R. China  
Phone: +86-471-6922 967  
Fax: +86-471-6922 967  
E-mail: [wangwei6922967@126.com](mailto:wangwei6922967@126.com)

**DR MA SHUANGCHENG**

Professor  
National Institute for Control of pharmaceutical & Biological  
Products  
No. 2 Tiantanxili, Dongcheng District  
Beijing, 100050, P.R.China  
Phone: +86-10-67095272  
Fax: +86-10-67095887  
E-mail: [masc@nicpbp.org.cn](mailto:masc@nicpbp.org.cn)

**PROF SHI JIEPING**

Director  
Division of State Food and Drug  
Administration  
No.2 Dong Chang An St  
Phone: +86-10-88330558  
Fax: +186-10-88370947  
E-mail: [Shmily369@yahoo.com.cn](mailto:Shmily369@yahoo.com.cn)

**Dr XU Changxing**

Director  
Standardization Administration Division  
9 Madian East Road Haidian District, 100088  
Beijing, P. R. China  
Tel: +86-10-82262657  
Fax: +86-10-82260687  
E-mail: [xuchx@sac.gov.cn](mailto:xuchx@sac.gov.cn)

**DR WANG JIANHUA**

Senior Chemist  
Shandong Exit & Entry Inspection and Quarantine  
Bureau, AQSIQ P.R.China  
Room 714, No.70 Qutanxia Rd, Shinan District  
Qingdao 266002 P.R.China  
Phone: 13954215719  
Fax: +86-532-80885761  
E-mail: [whywrs@yahoo.com.cn](mailto:whywrs@yahoo.com.cn)

**WANG SONGXUE**

Deputy Dean  
Academy of State Administration of Grain  
No. 11 Baiwangzhuang St, Xicheng District  
Beijing, 100037  
Phone: +861058523708  
Fax: +861058523599  
E-mail: [wsx@chinagrains.org](mailto:wsx@chinagrains.org)

**LU XIAOLEI**

Engineer  
Hangzhou Tea Research Institute, China CO-OP  
NO.41 Caihe Road, Hangzhou, Zhejiang 310016  
P.R.China  
Phone: 0571-8604388/13858082532  
E-mail: [zjulxl@gmail.com](mailto:zjulxl@gmail.com)

**PROF XIE WEIYU**

All China Federation of Supply and Marketing  
Co-operatives  
Jinan Fruit Research Institute/Yan Zi Shan Xiao  
Qu Dong Lu No.240, 250014 Jinan, China  
Phone: +8653188193700  
Fax: +8653188936851  
E-mail: [xiewy56@163.com](mailto:xiewy56@163.com)

**Cheung Wing Lok**

Chief Health Inspector (Food Complaint)  
Center for Food Safety  
Food and Environmental Hygiene Department  
43/F, Queensway Government Offices  
66 Queensway, Hong Kong  
Phone: (852)2867 5697  
Fax: (852)2893 3537  
E-mail: [winglcheung@fehd.gov.hk](mailto:winglcheung@fehd.gov.hk)

**DR LUM HON KEI**

Scientific Officer  
Center for Food Safety  
Food and Environmental Hygiene Department  
No.4 Hospital Road, Sai Ying Pun, Hong Kong  
Phone: (852)3962-2068  
Fax: (852)2893 3545  
E-mail: [jhkum@fehd.gov.hk](mailto:jhkum@fehd.gov.hk)

**DR CHOI SIK MAN**

Senior Chemist  
Center for Food Safety  
Food and Environmental Hygiene Department  
43/F, Queensway Government Offices  
Food and Environmental Hygiene Department  
66 Queensway, Hong Kong  
Phone: (852)28675022  
Fax: (852)28922547  
E-mail: [smchoi@fehd.gov.hk](mailto:smchoi@fehd.gov.hk)

**COLOMBIA/COLOMBIE/COLOMBIA**

**MRS MARIA CRISTINA TORRES VILLAMIL**  
SUBGERENTE DE REGULACION SANITARIA Y  
FITOSANITARIA-ICA-Instituto Colombiano Agropecuario  
Carrera 41 17-81 piso 2 Zona Industrial  
Phone: Directo(57-1) 3323769 PBX: (57-1)3323700  
Fax: (57-1)3323769  
E-mail: [cristina.torres@ica.gov.co](mailto:cristina.torres@ica.gov.co)

## COSTA RICA/COSTA RICA/COSTA RICA

Mr Roger RUIZ ZAPATA  
 Jefe Laboratorio de Residuos  
 Servicio Fitosanitario del Estado  
 Ministerio de Agricultura y Ganadería  
 Phone: (506) 2549-3538  
 Fax: (506) 2549-3599  
 E-mail: [ruiiz@sfe.go.cr](mailto:ruiiz@sfe.go.cr)

 DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO  
 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
 REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO

Mr LUMBE RAMAZANI LAMBERT  
 Head de Division/Expérimentation Agricole  
 Institut National Pour l'Etude et la Recherche Agronomique  
 13, Avenue des Cliniques  
 BP 2037, Kinshasa Gombe  
 Phone: (243) 5168294  
 E-mail: [lambertlumbe@yahoo.fr](mailto:lambertlumbe@yahoo.fr)

 DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA  
 RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE  
 DE CORÉE  
 REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA

Mr/Dr Yong San KIM  
 Head, Plant Protection Department  
 P.O.BOX 901  
 Phone: 850-2-381-8835  
 Fax: 850-2-381-4420  
 E-mail: [ahfs421@star-co.net.kp](mailto:ahfs421@star-co.net.kp)

MR KWANG HYOK RI  
 Researcher, Chemical Analysis Department  
 P.O.BOX 901  
 Phone: 850-2-381-8835  
 Fax: 850-2-381-4420  
 E-mail: [ahfs421@star-co.net.kp](mailto:ahfs421@star-co.net.kp)

## DENMARK/DANEMARK/DINAMARCA

Mrs Gudrun HILBERT  
 Scientific Advisor  
 Moerkhoej Bygade 19, DK-2860 Soeborg, Denmark  
 Phone: +4572276631  
 E-mail: [guh@fvst.dk](mailto:guh@fvst.dk)

MRS ANNETTE GROSSMANN  
 Scientific adviser  
 Moerkhoej Bygade 19, DK-2860 Soeborg, Denmark  
 Phone: +4572276622  
 E-mail: [ang@fvst.dk](mailto:ang@fvst.dk)

MRS BODIL HAMBORG JENSEN  
 Senior adviser  
 Mørkhøj Bygade 19, 2860 Søborg  
 Phone: +4535887468  
 E-mail: [bhje@food.dtu.dk](mailto:bhje@food.dtu.dk)

## ECUADOR/ÉQUATEUR/ECUADOR

Margoth Hipatia NOGALES PAREDES  
 Coordinator of Systems for managing food safety-  
 AGROCALIDAD  
 Ministry of Agriculture, Livestock, Aquaculture and  
 Fisheries-MAGAP, floor 9, Av. Amazonas-Eloy Alfaro  
 corner, Quito-Ecuador, PC. 17-01-108,  
 Fax: +593- 2-2548 823  
 Phone: +59322548823  
 E-mail: [hipatia.nogales@agrocalidad.gob.ec](mailto:hipatia.nogales@agrocalidad.gob.ec)

## EGYPT/ÉGYPTE/EGIPTO

Dr Abir El-GOHARY  
 Senior Chemist, Ministry of Agriculture  
 Central Laboratory of Pesticide Residue Analysis  
 of Pesticides and Heavy Metals in Food.  
 7 Nadi el-saied, Dokki, Giza  
 Phone: 20101536936  
 E-mail: [abirelgohary@hotmail.com](mailto:abirelgohary@hotmail.com)

DR EMAD ATTALLAH  
 Quality Manager, Ministry of Agriculture  
 Central Laboratory of Pesticide Residue Analysis  
 of Pesticides and Heavy Metals in Food.  
 7 Nadi el-saied, Dokki, Giza  
 Phone: 20105239370  
 E-mail: [emadatala@yahoo.com](mailto:emadatala@yahoo.com)

## ETHIOPIA/ÉTHIOPIE/ETIOPÍA

Dr. Dereje Gorfu HAILEGIORGIS  
 Ethiopian Institute of Agricultural Research  
 P.O.Box 2003 Addis Ababa, Ethiopia  
 Phone: 251 116460380  
 E-mail: [dgorfu@gmail.com](mailto:dgorfu@gmail.com)

 EUROPEAN UNION  
 UNION EUROPÉENNE  
 UNIÓN EUROPEA

EVA ZAMORA ESCRIBANO  
 Administrator Responsible for Codex Issues  
 European Commission, Directorate General for Health  
 And Consumers, Rue Froissart 101, B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 299 86 82  
 Fax: +32 2 299 85 66  
 E-mail: [eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu](mailto:eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu)

Luis Martin PLAZA  
 Administrador  
 Froissart 101, Oficina 4/88, 1040 Bruselas  
 Belgica  
 Phone: 003222993736  
 Fax: 003222965963  
 E-mail: [LUIS.MARTIN-PLAZA@EC.EUROPA.EU](mailto:LUIS.MARTIN-PLAZA@EC.EUROPA.EU)

MRS HERMINE REICH  
 Senior Scientific Officer  
 Largo N. Palli 5A, 43121 Parma, Italy  
 Phone: 0039 0521 036 662  
 Fax: 0039 0521 036 0662  
 E-mail: [hermine.reich@efsa.europa.eu](mailto:hermine.reich@efsa.europa.eu)

## FINLAND/FINLANDE/FINLANDIA

Mrs Tiia MÄKINEN-TÖYKKÄ  
 Finnish Food Safety Authority Eura  
 Mustialankatu 3, FI-00790 Helsinki, Finland  
 Phone: +385-(0) 40-552 1859  
 Fax: +358 2077 24277  
 E-mail: [tiia.makinen@evira.fi](mailto:tiia.makinen@evira.fi)

## FRANCE/FRANCE/FRANCIA

Mrs Florence GERAULT  
 Expert référent national "Résidus de pesticides  
 et autres contaminants"  
 SRAL pays de Loire 10 rue Le Notre  
 49044 ANGERS  
 Cedex  
 Phone: 33241723234  
 Fax: 33241360035  
 E-mail: [florence.gerault@agriculture.gouv.fr](mailto:florence.gerault@agriculture.gouv.fr)



**DR XAVIER G SARDA**  
 Evalueateur Scientifique  
 Anses, DPR, URSA, 253 avenue du Général Leclerc,  
 94701 Maisons-Alfort Cedex, France  
 Phone: 33 1 49 77 21 66  
 Fax: 33 1 49 77 21 60  
 E-mail: [xavier.sarda@anses.fr](mailto:xavier.sarda@anses.fr)

#### GERMANY/ALLEMAGNE/ALEMANIA

**Monika SCHUMACHER**  
 Regierungsdirektorin  
 Rochusstrasse 1, D-53123 Bonn  
 Phone: +49 228 99 529 4662  
 Fax: +49 228 99 529 4943  
 E-mail: [322@bmelv.bund.de](mailto:322@bmelv.bund.de)

**Dr Ursula BANASIAK**  
 Director and Professor  
 Thielallee 88-92  
 Phone: 0049 30 18412 3337  
 Fax: 0049 30 18412 3008  
 E-mail: [ursula.banasiak@bfr.bund.de](mailto:ursula.banasiak@bfr.bund.de)

**DR KARSTEN HOHGARDT**  
 Wissenschaftlicher Direktor  
 Messeweg 11-12, 38104 Braunschweig  
 Phone: +49-531-299-3503  
 Fax: +49-531-299-3002  
 E-mail: [Karsten.hohgardt@bvl.bund.de](mailto:Karsten.hohgardt@bvl.bund.de)

**DR HANS-DIETER JUNGBLUT**  
 Advisor  
 BASF SE, Speyerer Straße 2, 67117 Limburgerhof  
 Phone: +49-621 60 27774  
 Fax: +49-621 60 27092  
 E-mail: [hans-dieter.jungblut@basf.com](mailto:hans-dieter.jungblut@basf.com)

**DR OTTO KLEIN**  
 Dietary Safety Expert  
 Alfred-Nobel-Str.50, Building 6610,  
 40789 Monheim, Germany  
 Phone: +49-2173-383463  
 Fax: +49-2173-385866  
 E-mail: [otto.klein@bayer.com](mailto:otto.klein@bayer.com)

**DR HUBERT ZIPPER**  
 Senior Chemist  
 70736 Fellbach, Schafflandstr.3/2  
 Phone: #49-711-3426-1141  
 Fax: #49-711-588176  
 E-mail: [Hubert.Zipper@cvuas.bwl.de](mailto:Hubert.Zipper@cvuas.bwl.de)

#### GHANA/GHANA/GHANA

**Mr Cheetham Lawrence MINGLE**  
 Senior Regulatory Officer, Food and Drugs Board  
 P.O.BOX CT2783  
 CANTONMENTS, ACCRA, GHANA  
 Phone: +233 302673864/ +233 0244080666  
 E-mail: [cmingle@fdbghana.gov.gh](mailto:cmingle@fdbghana.gov.gh)

**MR JOSEPH CANTAMANTO EDMUND**  
 Deputy Director  
 Environmental Protection Agency  
 P.O.BOX m326, ACCRA, GHANA  
 Phone: +233208168907  
 E-mail: [jedmunde@epaghana.org](mailto:jedmunde@epaghana.org)

**Dr Yaw ADU-AMPOMAH**  
 Deputy Chief Executive  
 P.O.BOX 933 ACCRA  
 Phone: +233302661756  
 E-mail: [adu.ampomah@cocobod.gh](mailto:adu.ampomah@cocobod.gh)

**MRS FELICIA ANSAH-AMPROFI**  
 Deputy Director  
 P.O.BOX M37, ACCRA  
 Phone: +233244951912  
 E-mail: [famprog@yahoo.co.uk](mailto:famprog@yahoo.co.uk)

**DR CUDJOE ANTHONY RICHMOND**  
 P. O. BOX 8, NEW TAFO-AKIM  
 Phone: +233244256239  
 E-mail: [tonycudjoe@yahoo.co.uk](mailto:tonycudjoe@yahoo.co.uk)

**PAUL OSEI-FOSU**  
 Head, Pesticide Residue Laboratory  
 Ghana Standards Board  
 P.O.BOX MB 245, ACCRA, GHANA  
 Phone: +233 208150469  
 Fax: +233 302 500231, 500092  
 E-mail: [posei@gsb.gov.gh](mailto:posei@gsb.gov.gh)

#### HUNGARY/HONGRIE/HUNGRIÁ

**Mr Tamás GRIFF**  
 Head of department  
 H-1118 Budapest, Budaörsi út 141-145  
 Phone: +36 1 309 1058  
 Fax: +36 1 246 2960  
 E-mail: [griff.tamas@ntai.ontsz.hu](mailto:griff.tamas@ntai.ontsz.hu)

**MR CESAR CORTES**  
 Head of Unit  
 General Secretariat of the Council of the European Union  
 Rue de la loi 175, 1048 Brussels,  
 Belgium  
 Phone: +32 2 281 6114  
 Fax: +32 2 281 6198  
 E-mail: [cesar.cortes@consilium.europa.eu](mailto:cesar.cortes@consilium.europa.eu)

**MR GÁBOR KELEMEN**  
 Chief Councillor  
 H-1055 Budapest, Kossuth Lajos tér 11.  
 Phone: +36 1 301 4383  
 Fax: +36 1 301 4808  
 E-mail: [gabor.kelemen@vm.gov.hu](mailto:gabor.kelemen@vm.gov.hu)

**Mr. ISTVAN BIRO**  
 Second Secretary, Hungarian Embassy  
 Dongzhimenwai st.10., 100600 Beijing CHINA  
 Phone: +86 10 6532-1431/2/3  
 Fax: +86 10 6532-5053  
 E-mail: [ibiro@kum.hu](mailto:ibiro@kum.hu)

#### INDIA/INDE/INDIA

**Dr Rajendran THEKEPAT PISHARATH**  
 Assistant Director General (Plant Protection),  
 Indian Council of Agricultural Research,  
 215-Krishi Bhavan, New Delhi-110 114  
 Phone: +9111-23384414  
 Fax: +9111-23384414  
 E-mail: [adgpp.icar@nic.in](mailto:adgpp.icar@nic.in)

**MR BALSAVAR PRASHANTH KUMAR**

Director(DD&Trade), 228, Krishi Bhawan, Dr.  
Rajendra Prasad Road, New Delhi – 110 114  
Phone: 011-23388688  
Fax: 011-23388688  
E-mail: [prashant65@hotmail.com](mailto:prashant65@hotmail.com)

**RAKESH NAYAL**

Under Secretary  
752-A, Nirman Bhawan  
Maulana Agad Road  
New Delhi 110108  
Phone: 9111 23063068  
Fax: 9111 23063068  
E-mail: [rakesh.nayal@nic.in](mailto:rakesh.nayal@nic.in) ;  
[rakeshnayal1416@yahoo.com](mailto:rakeshnayal1416@yahoo.com)

**DR KRISHAN SHARMA**

Network Coordinator  
Network Coordinator, Project Coordinating Cell, All  
India Network Project on Pesticide Residues, Indian  
Agricultural Research Institute, New Delhi – 110 012  
Phone: 011-25846396  
Fax: 011-25846396  
E-mail: [kksaicrp@yahoo.co.in](mailto:kksaicrp@yahoo.co.in)

**JOINT DIRECTOR RAM MOHAN SHUKLA**

Joint Director Entomology  
Directorate of Plant Protection Quarantine and  
Storage, Ministry of Agriculture  
NH iv Faridabad, India 121001  
Phone: 011-0129-2429067  
E-mail: [rmshukla1977@yahoo.co.in](mailto:rmshukla1977@yahoo.co.in)

**INDONESIA/INDONÉSIE/INDONESIA****Dr GARDJITA BUDI**

Director, Directorate of Quality and Standardization  
Ministry of Agriculture  
Jl. Harsono, Ragunan  
Jakarta 12550  
Phone: +621 7815881  
Fax: +621 7811468  
E-mail: [gbudi@deptan.go.id](mailto:gbudi@deptan.go.id)

**Ms. KRISTRISASI HELENANDARI**

Testing and Certification Center of Quality for  
Agricultural and  
Forest Products, Jakarta  
Jl. Jambore Raya No.1 Jakarta Timur,  
Jakarta-Indonesia  
Phone: +6221 87752692  
Fax: +6221 87752692  
E-mail: [sesisuwadji@yahoo.com](mailto:sesisuwadji@yahoo.com)

**Mr ZAINUL ABIDIN**

Center for Plant Variety Protection and Agricultural  
Permit  
Ministry of Agriculture  
JL. Harsono rm. Ragunan  
Jakarta 12550  
Phone: +6221 78836171  
Fax: +6221 78836171  
Hp.0815825 7393

**ITALY/ITALIE/ITALIA****Mr CIRO IMPAGNATIELLO**

MINISTRY OF AGRICULTURAL FOOD  
AND FORESTRY POLICIES  
VIA 20 SETTEMBRE, 20  
I-00187 ROME  
Phone: +39-06-46656046  
Fax: +39-6-4880273  
E-mail: [c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it](mailto:c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it)

**MR ORAZIO SUMMO**

MINISTRY OF AGRICULTURAL FOOD  
AND FORESTRY POLICIES  
VIA 20 SETTEMBRE, 20  
I-00187 ROME  
Phone: +3906 46656047  
Fax: +3906 4880273  
E-mail: [o.summo@politicheagricole.gov.it](mailto:o.summo@politicheagricole.gov.it)

**JAMAICA/JAMAÏQUE/JAMAICA****Mr Michael RAMSAY**

Ministry of Health Building,  
2-4 King Street  
Kingston  
Jamaica  
Phone: 876 - 967 1281, 876 – 922 2829  
Fax: 876 – 967 1285  
E-mail: [ramsay@caribpesticides.net](mailto:ramsay@caribpesticides.net),  
[pca@cwjamaica.com](mailto:pca@cwjamaica.com)

**JAPAN/JAPON/JAPÓN****Dr Eiji HINOSHITA**

Director  
Office of International Food Safety,  
Department of Food Safety,  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,  
Tokyo 100-8916,  
Japan  
Phone: +81-3-3595-2326  
Fax: +81-3-3503-7965  
E-mail: [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**MR MAKOTO IRIE**

Assistant Director  
Agricultural Chemicals Office, MAFF  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950,  
Japan  
Phone: +81-3-3502-5969  
Fax: +81-3-3501-3774  
E-mail: [makoto\\_irie@nm.maff.go.jp](mailto:makoto_irie@nm.maff.go.jp)

**MR YOSHIHIKO KUDOH**

Food Safety Commission Secretariat  
Akasaka Park Bld. 22nd F. Akasaka 5-2-20,  
Minatoku, Tokyo 107-6122, Japan  
Phone: 81-3-6234-1164  
Fax: 81-3-3584-7391  
E-mail: [yoshihiko.kudo@cao.go.jp](mailto:yoshihiko.kudo@cao.go.jp)

**DR RIEKO MATSUDA**

Director, National Institute of Health Sciences,  
Division of Foods  
1-18-1, kamiyoga, Setagaya-ku, Tokyo 158-8501  
Phone: 81-3-3700-2158  
Fax: 81-3-3700-9348  
E-mail: [matsuda@nihs.go.jp](mailto:matsuda@nihs.go.jp)

**Dr Katsushiro SHIGENO**  
Deputy Director  
2-2-1 Chome Kasumigaseki Chiyoda-ku Tokyo Japan  
100-8916  
Phone: +81-3-3595-2341  
Fax: +81-3-3501-4868  
E-mail: [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**MR YOSHIYUKI TAKAGISHI**  
Section Chief, Agricultural Chemicals Office, MAFF  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950,  
Japan  
Phone: +81-3-3502-5969  
Fax: +81-3-3501-3774  
E-mail: [yoshiyuki\\_takagishi@nm.maff.go.jp](mailto:yoshiyuki_takagishi@nm.maff.go.jp)

**KENYA/KENYA/KENYA**

**Miss Lucy NAMU**  
Chief Analytical Chemist, Kenya Plant Health  
Inspectorate Service  
Ooloolua Ridge off Ngong Road, P.O. Box  
49592, 00100 GPO, Nairobi,  
KENYA  
Phone: +254-020-3536171/2  
Fax: +254-020-3536175  
E-mail: [lnamu@kephis.org](mailto:lnamu@kephis.org)

**DR PETER KIOKO**  
Senior Assistant Director  
Veterinary Research Laboratories  
P.O.Box Private Bag, Kangemi, Nairobi  
Phone: +254 20 722897402  
Fax: +25420 631273  
E-mail: [pmkioko2003@yahoo.com](mailto:pmkioko2003@yahoo.com)

**DR HENRY ROTICH**  
Chief Manager, Research & Development  
Box 54974 Popo Road, off Mombasa Road  
Phone: +254-02-605490  
Fax: +254-02 609660  
E-mail: [rotichh@kebs.org](mailto:rotichh@kebs.org)

**MS GRACE MUCHEMI**  
Assistant Manager Analytical Services  
Pest Control Products Board  
P.O. Box 13794-00800 Nairobi  
Kenya  
Phone: +254 723-809619  
Fax: +25-20-444 9072  
E-mail: [muchemi.grace@gmail.com](mailto:muchemi.grace@gmail.com)

**MALAYSIA/MALAISIE/MALASIA**

**Ms Nursiah BINTI MOHAMAD TAJOL AROS**  
Director  
Pesticide Control Division, Department of  
Agriculture, 4th-6th Flrs, Wisma  
Tani, Jalan Sultan Salahuddin, 50632  
Kuala Lumpur,  
Malaysia  
Phone: +603 20301472  
Fax: +603 26917551  
E-mail: [nursiah@doa.gov.my](mailto:nursiah@doa.gov.my)

**Mr Chai Keong NGAN**  
Strategic Resources Research Centre, MARDI  
Headquarters, PO Box 12301, 50774 Kuala Lumpur,  
Malaysia  
Phone: 6 03 8943 7672  
Fax: 6 03 8948 7639  
E-mail: [ckngan@mardi.gov.my](mailto:ckngan@mardi.gov.my)

**Mr Ulah ANGGAT**  
Pesticide Control Division, Department of Agriculture,  
Level 4-6, Wisma Tani, Jalan Sultan Salahuddin,  
50632 Kuala Lumpur.Malaysia  
Phone: 6 0320301400  
Fax: 6 03 26917551  
E-mail: [ulahanggat@rocketmail.com](mailto:ulahanggat@rocketmail.com)

**MALDIVES/MALDIVES/MALDIVAS**

**Mr Ibrahim SHABAU**  
Director  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
7th Floor, Velaanaage Building, Male', Maldives  
Phone: +9603322625  
Fax: +9603326558  
E-mail: [ibrahim.shabau@fishagri.gov.mv](mailto:ibrahim.shabau@fishagri.gov.mv)

**MOROCCO/MAROC/MARRUECOS**

**Dr Mohamed BENZINE**  
Chef Departement—EACCE  
72, Angle Rue Mohamed Smiha ET Rue  
Mohammed EL Baarmani – Casablanca – Maroc  
Phone: 212 6 18 53 22 83  
Fax: 212 5 22 30 25 67  
E-mail: [benzine@eacce.org.ma](mailto:benzine@eacce.org.ma)

**Dr Omar ELMENZHI**  
Ministère de la Santé  
71, Av Ibn Sina Agdal, Rabat  
Phone: 212537671271  
Fax: 212537671298  
E-mail: [omarelmehzi@yahoo.fr](mailto:omarelmehzi@yahoo.fr)

**Mr ahmed JAAFARI**  
Ingenieur D'état principal  
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal,  
Rabat,  
Maroc  
Phone: +212 537681351  
Fax: +212 537682049  
E-mail: [ahmedjaafari@yahoo.fr](mailto:ahmedjaafari@yahoo.fr)

**Mr Ahmed ZOUAOU**  
Chefde Service Pesticides—L.O.A.R.C.  
N° 25 Rue Nichakra Rahal (Ex Rue de Tours)  
Casablanca 20110  
Morocco  
Phone: +212 52230 2196/98  
Fax: 212 522301972  
E-mail: [zouaouiloarc@yahoo.fr](mailto:zouaouiloarc@yahoo.fr)

**MOZAMBIQUE/MOZAMBIQUE/MOZAMBIQUE**

**Mr Julaya MUSSÁ**  
Anthropologist  
EDUAROD MONDLANE/SALVADOR ALLENDE  
AVENUE  
Phone: +258 21310281  
Fax: +258 21326164  
E-mail: [juamussa@gmail.com](mailto:juamussa@gmail.com)

Mr Sualei IMEDE  
LABORATORY TECHNICIAN  
P. BOX Nr. 2769  
Phone: +258 21 31 52 30  
Fax: +258 21 31 52 30  
E-mail: [sualei2007@yahoo.com.br](mailto:sualei2007@yahoo.com.br)

**MYANMAR/MYANMAR/MYANMAR**

Dr Shwe-Sin HLAING  
Food Control Officer  
Office No 47, FDA, Dept of Health, Naypyitaw  
Phone: 95-67-431134/431136  
Fax: 95-67-411016  
E-mail: [drmyintmyintfda@gmail.com](mailto:drmyintmyintfda@gmail.com);  
[linkyawdr@gmail.com](mailto:linkyawdr@gmail.com)

**NETHERLANDS/PAYS-BAS/PAÍSES BAJOS**

Mrs Erica MULLER  
ir.Food and Consumer Product Safety Authority.  
P.O. BOX. 9102, 6700 HC Wageningen,  
The Netherlands  
Phone: +31317496881  
Fax: 31317421701  
E-mail: [e.muller@minlnv.nl](mailto:e.muller@minlnv.nl)

**NEW ZEALAND  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
NUEVA ZELANDIA**

Mr Warren HUGHES  
Manager (ACVM Standards), ACVM Group,  
Ministry of Agricultural and Forestry  
P.O. Box 2835, Wellington, New Zealand 6140  
Phone: +64 4 894 2560  
E-mail: [warren.hughes@maf.govt.nz](mailto:warren.hughes@maf.govt.nz)

Ms Nikki JOHNSON  
Market Access Solutions Ltd.  
P.O. Box 10629 Wellington  
Phone: 64 4 473-6040  
Fax: 64 4 473-6041  
E-mail: [nikki@solutionz.co.nz](mailto:nikki@solutionz.co.nz)

MR DAVID LUNN  
Principal Adviser (Residues and Plants),  
Ministry of Agriculture and Forestry  
P.O. Box 2835 Wellington  
Phone: +64 4 894-2654  
Fax: +64 4 894-2675  
E-mail: [Dave.Lunn@maf.govt.nz](mailto:Dave.Lunn@maf.govt.nz)

**NIGERIA/NIGÉRIA/NIGERIA**

Miss Omolara FASANMI  
Scientific Officer,  
Federal Ministry of Agricultural and Rural  
Development  
FCDA Building, Area 11, Garki, Abuja  
Phone: +234-8065315605  
E-mail: [faslara27@yahoo.com](mailto:faslara27@yahoo.com)

Dr.Nwaneri Mike KANAYOCHUKWU  
Nigeria Agricultural Quarantine Service  
Plot 80 Raph Sodenide Street, Central Area, Abuja  
Phone: +234-8023282163  
E-mail: [michaelnwaneri@yahoo.com](mailto:michaelnwaneri@yahoo.com)

**NORWAY/NORVÈGE/NORUEGA**

Dr Hanne Marit GRAN  
Senior Adviser  
Moervein 12, 1430 ÅS,  
NORWAY  
Phone: +47 950 20 771  
Fax: +47 64 34 44 10  
E-mail: [hamgr@mattilsynet.no](mailto:hamgr@mattilsynet.no)

**PARAGUAY/PARAGUAY/PARAGUAY**

Mr Jose Eduardo GIMENEZ DUARTE  
Ingeniero Agronomo  
Humaitá 145 c/ Nuestra Señora de la  
Asunción –Código Postal 1229.  
Phone: +59521- 441549  
Fax: +59521-441549  
E-mail: [josegd78@hotmail.com](mailto:josegd78@hotmail.com)

**PHILIPPINES/PHILIPPINES/FILIPINAS**

Miss Maria Lourdes DE MATA  
Officer.IN. Charge, Laboratory Services Division  
Bureau of Plant Industry, 692 San  
Andres ST., Malate, Manila, Philippines  
Phone: +6325240708  
Fax: +632 528 7154  
E-mail: [lsdbpi@yahoo.com](mailto:lsdbpi@yahoo.com)  
[maloudemata@rocketmail.com](mailto:maloudemata@rocketmail.com)

CRISTINA BAJET  
Researcher, University of The Philippines Los Banos  
College, Laguna Philippines 4031  
Phone: +63 49 536 0959  
Fax: +63 49 536 2410  
E-mail: [cmbajet@yahoo.com](mailto:cmbajet@yahoo.com), [cmbajet@gmail.com](mailto:cmbajet@gmail.com)

MRS JOEVE CALLEJA  
Senior Science Research Specialis  
Bureau of Agriculture and Fisheries Product standards  
3F Agricultural Training Institute Bldg.,  
Elliptical Road, Diliman, Quezon City 1101  
Philippines  
Phone: (632) 920-6131  
Fax: (632) 920-6131  
E-mail: [bafpsda@yahoo.com.ph](mailto:bafpsda@yahoo.com.ph)

**REPUBLIC OF KOREA  
RÉPUBLIQUE DE CORÉE  
REPÚBLICA DE COREA**

Dr Kisung KWON  
Div. Director  
Food Chemical Residue Div,  
Korea Food and Drug Administration  
Osong Health Technology Administration Complex,  
187 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon,  
Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do 363-951,  
Korea  
Phone: 82-43-719-4203  
Fax: 82-43-719-4200  
E-mail: [kisungk@korea.kr](mailto:kisungk@korea.kr)

**DR MOO HYEONG IM**  
Deputy Director  
Food Standard Div,  
Korea Food and Drug Administration  
Osong Health Technology Administration Complex,  
187 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon,  
Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do 363-951,  
Korea  
Phone: 82-43-719-2416  
Fax: 82-43-719-2400  
E-mail: [imh0119@korea.kr](mailto:imh0119@korea.kr)

**Miss JUNG AH DO**  
Scientific Officer  
Food Chemical Residue Div,  
Korea Food and Drug Administration  
Osong Health Technology Administration Complex,  
187 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon,  
Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do 363-951,  
Korea  
Phone: 82-43-719-4207  
Fax: 82-43-719-4200  
E-mail: [jado@korea.kr](mailto:jado@korea.kr)

**MISS SEUNG YUN JUNG**  
Senior researcher  
Food Import Div,  
Korea Food and Drug Administration  
Osong Health Technology Administration Complex,  
187 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon,  
Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do 363-951,  
Korea  
Phone: 82-43-719-2167  
Fax: 82-43-719-2150  
E-mail: [sy0511@korea.kr](mailto:sy0511@korea.kr)

**Dr Jae-Eup PARK**  
National Academy of Agricultural Science  
150 Suinro, Gwonseongu 441-707, Suwon, Korea  
Phone: +82-31-290-581  
Fax: +82-31-290-0508  
E-mail: [jepark73@korea.kr](mailto:jepark73@korea.kr)

**DR JIN-BAE KIM**  
National Academy of Agricultural Science  
150 Suinro, Gwonseongu 441-707, Suwon, Korea  
Phone: +82-31-290-0587  
Fax: +82-31-290-0508  
E-mail: [jinbkim@korea.kr](mailto:jinbkim@korea.kr)

**MRS CHAE-MI LIM**  
Research Scientist  
National Veterinary Research and quarantine Service  
430-824480, Anyang 6-dong, Manan-gu, Anyang-city,  
Gyeonggi-do, Korea  
Phone: +82-31-467-1982  
Fax: +82-31-467-1833  
E-mail: [hayashi@korea.kr](mailto:hayashi@korea.kr)

**MR MIN HO LEE**  
Pesticide Analyst  
Korea Health Industry Development institute  
102/1207 Woobang-APT /Shinum-dong, Gimcheon city,  
Province of Gyeong Buk, Korea  
Phone: +82.54.533.3194  
Fax: +82.54.534.2170  
E-mail: [minho@naqs.go.kr](mailto:minho@naqs.go.kr)

**DR GICHUL KWON**  
Deputy director  
Ministry of Health and Welfare  
(110-793) 75 Yulgong-ro, Jongno-gu, Seoul,  
Korea  
Phone: +82-2-2023-7783  
Fax: +82-2-2023-7780  
E-mail: [kgc0709@korea.kr](mailto:kgc0709@korea.kr)

**DR JOONG KEUN LEE**  
Head Researcher  
Korea Health Industry Development Institute  
643 Yeonje-ri Gangoe-myeon, Cheongwon-gun,  
Chungcheongbuk-do 363-951, Korea  
Phone: +82-43-713-8488  
Fax: +82-43-713-8909  
E-mail: [leejk@khidi.or.kr](mailto:leejk@khidi.or.kr)

**Miss Hyehyun KIM**  
Research Scientist  
Food Certification Center, Korea Food  
Research Institute  
516 Baekhyun-dong, Bundang-gu, Seongnam-Si,  
Gyeonggi-Do, 463-746, Korea  
Phone: +82-31-780-9049  
Fax: +82-31-780-9153  
E-mail: [gpgus0617@naver.com](mailto:gpgus0617@naver.com)

**MR IN-HO BAEG**  
Safety Research Center, Korea Ginseng Corp.  
302, Shinseong-dong, Yuseong-gu, Daejeon, 305-805,  
Rep. of Korea  
E-mail: [ginsengking@kgc.or.kr](mailto:ginsengking@kgc.or.kr)

**Ms Shi-Nai Choi**  
Nutrition for the Future INC.  
856-5 Nakseongdae-dong, Gwanak-gu, Seoul, Korea  
Phone: +82-2-563-8662  
E-mail: [shinai@paran.com](mailto:shinai@paran.com)

**Dr.Mi-Gyung Lee**  
Professor  
Andong National University  
#388 Songcheondon, Andong-si,  
Gyungbuk 760-749, Republic of Korea  
Phone: +82-54-820-6011  
Fax: +82-54-820-6264  
Email [leemig@andong.ac.kr](mailto:leemig@andong.ac.kr)

#### RWANDA/RWANDA/RWANDA

**Mr James Noah SSEMANDA**  
Senior Laboratory Analyst  
P.O.BOX 7099 Kigali  
Phone: +250 782132510  
Fax: 250 252 583305  
E-mail: [jsemah193@yahoo.com](mailto:jsemah193@yahoo.com)

#### SAMOA/ SAMOA/ SAMOA

**Ms. Gladys FUIMAONO**  
Principal Officer Fair Trading & Codex Division  
Ministry of Commerce, Industry and Labour  
4th Floor ACC House, P.O. BOX 862, Apia. Samoa  
Phone: +685 20441  
Fax: +685 20443  
E-mail: [codex.samoa@mcil.gov.ws](mailto:codex.samoa@mcil.gov.ws)

**SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE/ARABIA SAUDITA**

**Mr Mohammed AL ZAYER**  
Pesticide Specialist  
3292 Northern Ring Road Al Nafel Area Unit (1) –  
Riyadh 13312 – 6288 Kingdom of Saudi Arabia  
Phone: +966 1 2759222 Ext: 3167  
Fax: +966 1 2105643  
E-mail: [mazayer@sfda.gov.sa](mailto:mazayer@sfda.gov.sa)

**Mr Abdullah ASIRI**  
Pesticide Specialist  
3292 Northern Ring Road Al Nafel Area Unit (1) –  
Riyadh 13312 – 6288 Kingdom of Saudi Arabia  
Phone: 966 1 2759222 Ext: 3187  
Fax: +966 1 2105643  
E-mail: [ahasiri@sfda.gov.sa](mailto:ahasiri@sfda.gov.sa)

**SIERRA LEONE/SIERRA LEONE/SIERRA LEONA**

**Dr Ibrahim SHAMIE**  
Head Crop Protection  
Ministry of Agriculture, Youyi Building, Freetown,  
Sierra Leone  
Phone: (232) 78542939  
E-mail: [imo1shamie@yahoo.co.uk](mailto:imo1shamie@yahoo.co.uk)

**SENEGAL/SÉNÉGAL/SENEGAL**

**ALIOU SALL**  
MINISTER COUNSELOR  
305 23 Dongzhimen wai Dajie, Chaoy Beijing, 100600  
Phone: (0086) 13601037970  
Fax: 00-8610-6532 7330

**SINGAPORE/SINGAPOUR/SINGAPUR**

**Dr Yuan Sheng WU**  
Assistant Director, Food and Nutrition Chemistry Section  
Veterinary Public Health Laboratory Agri-Food &  
Veterinary Authority of Singapore  
10 Perahu Road Singapore 718837  
Phone: (65)6795 2807  
Fax: (65)68619491  
E-mail: [wu\\_yuan\\_sheng@ava.gov.sg](mailto:wu_yuan_sheng@ava.gov.sg)

**Mr Poh Leong LIM**  
Senior Scientist, Pesticide Residue Section  
Veterinary Public Health Laboratory Agri-Food & Veterinary  
Authority of Singapore  
10 Perahu Road Singapore 718837  
Phone: (65)6795 2818  
Fax: (65)68619491  
E-mail: [lim\\_poh\\_leong@ava.gov.sg](mailto:lim_poh_leong@ava.gov.sg)

**SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA**

**Mr César CASADO De SANTIAGO**  
Head of the Pesticide Residues Service  
Aesan.Alcala Street.56, 28071 Madrid.Spain  
Phone: 0034 913380620  
E-mail: [CCASADO@MSPS.IES](mailto:CCASADO@MSPS.IES)

**SUDAN/SOUDAN/SUDÁN**

**Mr Hatim Hassan ALI**  
Director  
Manager Inter –Relation-Sudanese Standard and Metrology  
Organization  
Phone: +24901221953  
Fax: +24983774852  
E-mail: [hatimali78@yahoo.com](mailto:hatimali78@yahoo.com)

**Mrs Aziza Abdelgader ALI**  
Head of Safe Use of Pesticides Section/Ministry of Agriculture  
Phone: 249912244476  
E-mail: [azizagader@hotmail.com](mailto:azizagader@hotmail.com)

**Miss Ula MAKKAWI ABDELRAHMAN**  
Senior Quality Control Inspector/Ministry of Agriculture  
P.O.BOX 285  
Phone: +249918075475  
Fax: 83-781748  
E-mail: [ula\\_123@live.com](mailto:ula_123@live.com)

**SWEDEN/SUÈDE/SUECIA**

**Mr Magnus CARNWALL**  
Senior Administrative Officer  
BOX 622, SE 75126, SWEDEN  
Phone: +46 - 18 - 17 55 00  
Fax: +46 - 18 - 10 58 48  
E-mail: [maca@slv.se](mailto:maca@slv.se)

**Mr Anders JANSSON**  
Chief Government Inspector  
BOX 622, SE 75126, SWEDEN  
Phone: +46 - 18 - 17 55 00  
Fax: +46 - 18 - 10 58 48  
E-mail: [andj@slv.se](mailto:andj@slv.se)

**SWITZERLAND/SUISSE/SUIZA**

**Dr/Mrs Lucia KLAUSER**  
Scientific advisor  
Food Safety Division, 3003 Berne,  
Switzerland  
Phone: 0041 31 322 95 69  
Fax: 0041 31 322 9574  
E-mail: [lucia.klauser@bag.admin.ch](mailto:lucia.klauser@bag.admin.ch)

**Mr Henri DISERENS**  
Nestlé Research Center PO Box 44,  
CH-1000 Lausanne  
26 - Switzerland  
Phone: 0041 21 785 82 39  
Fax: 0041 21 785 85 53  
E-mail: [henri.diserens@rdls.nestle.com](mailto:henri.diserens@rdls.nestle.com)

**DR THOMAS MUELLER**  
Global Product Registration Manager Insecticides  
Syngenta Crop Protection AG, Schwarzwaldallee  
215, 4058 Basel, Switzerland  
Phone: +41 61 323 8035  
Fax: +41 61 323 8970  
E-mail: [thomas.mueller@syngenta.com](mailto:thomas.mueller@syngenta.com)

**THAILAND/THAÏLANDE/TAÏLANDIA**

**Dr Manthana MILNE**  
Deputy Director-General, Department of Agriculture  
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak,  
Bangkok 10900  
Thailand  
E-mail: [manthana2001@yahoo.com](mailto:manthana2001@yahoo.com)

**DR NUANSRI TAYAPUTCH**  
Consultant Central Laboratory (Thailand)  
Kasetsart Campus Paholyothin Rd Bangkok  
Thailand  
Phone: 662 9406681  
Mobile: 6687 8287658  
E-mail: [nuantaya@hotmail.com](mailto:nuantaya@hotmail.com)

**MR PISAN PONGSAPITCH**

Director of the Office of Commodity and System Standards  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standard.  
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak, Bangkok 10900  
Thailand  
Phone: 66-2-561-2277 ext. 1401  
Fax: 66-2-561-3357  
E-mail: [pisan@acfs.go.th](mailto:pisan@acfs.go.th)

**MRS NUNCHANA LUETRAKOOL**

Director, Agricultural Production Science Research and Development Office  
Department of Agriculture  
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak, Bangkok 10900,  
Phone: +662 5793579  
Fax: +662 9405736  
E-mail: [nunchana.l@doa.in.th](mailto:nunchana.l@doa.in.th)

**Ms CHITRA SETTAUDOM**

Senior Expert in Food Standards  
Food and Drug Administration Ministry of Public Health  
Nonthabree 11000 Thailand  
Phone: 66 2 5907140  
Fax: 66 2 5918446  
E-mail: [schitra@fda.moph.go.th](mailto:schitra@fda.moph.go.th)

**MRS PRAPASSARA PIMPAN**

Senior Scientist, Pesticide Research Group, Department of Agriculture  
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak, Bangkok 10900  
Thailand  
Phone: 66-2-579-3577  
Fax: 66-2-561-4695  
E-mail: [ppimpan04@yahoo.com](mailto:ppimpan04@yahoo.com)

**Ms ING-ORN PANYAKIT**

Senior Standard Officer  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standard.  
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak, Bangkok 10900  
Thailand  
Phone: 66-2-561-2277 ext. 1424  
Fax: 66-2-561-3357  
E-mail: [p\\_ingorn@yahoo.co.th](mailto:p_ingorn@yahoo.co.th)

**Ms JULAPORN SRINHA**

Senior Veterinary Officer  
Bureau of Livestock Standard and Certification  
Department of Livestock Development  
69/7 Phythai Rd. Rajthawi, Bangkok 10400  
Thailand  
Phone: 66 2 6534444 Ext 3145  
Fax: 66 2 6534917  
E-mail: [Julaporn19\\_dld@yahoo.com](mailto:Julaporn19_dld@yahoo.com)

**MR CHAROEN KAOWSUKSAI**

Deputy Secretary General of Food Processing Industry Club  
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C, 4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey, Bangkok  
Phone: 662 976 3088  
Fax: 662 976 2265  
E-mail: [charoen@cpram.co.th](mailto:charoen@cpram.co.th)

**UGANDA/OUGANDA/UGANDA****Mr Onen GEOFFREY**

Principal Government Analyst/Directorate of Government Analytical Laboratory  
Plot No 2 Lourdel Road P.O.BOX 2174, Kampala-Uganda  
Phone: 256712832871  
Fax: 256414250474  
E-mail: [onenfff@hotmail.com](mailto:onenfff@hotmail.com)  
[onenfff@yahoo.com](mailto:onenfff@yahoo.com)

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA  
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE  
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

**Mr. Charys UGULLUM**

Director of Laboratory Services  
P. O. BOX 77150, DAR ES SALAAM,  
Phone: + 255 713265014  
Fax: + 255 22 2450793  
E-mail: [cha\\_ug@yahoo.com](mailto:cha_ug@yahoo.com)

**UNITED STATES OF AMERICA  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

**Ms Lois ROSSI**

Director of Registration Division, Office of Pesticide Programs,  
US Environmental Protection Agency  
MAIL CODE 7505P 1200 Pennsylvania Ave.N.W  
Washington, D.C, 20460  
Phone: 703-308-8162  
Fax: 703 305 6920  
E-mail: [rossi.lois@epa.gov](mailto:rossi.lois@epa.gov)

**DR PARTHAPRATIM BASU**

Senior Leader-Chemistry, Toxicology and Related Sciences,  
Office of Public Health & Science, Food Safety & Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
Aerospace Building, Room 318, 1400 Independence Avenue, SW, Washington, DC 20250  
Phone: 202-690-6558  
Fax: 202-690-2364  
E-mail: [pat.basu@fsis.usda.gov](mailto:pat.basu@fsis.usda.gov)

**DR RAUL GUERRERO**

Consultant  
793 Ontare Road.Santa Barbara. CA 93105  
Phone: 805-898-1830  
Fax: 805-898-1830  
E-mail: [guerrero\\_raul\\_j@yahoo.com](mailto:guerrero_raul_j@yahoo.com)

**DR LORI BERGER**  
 Executive Director California Specialty Crops Council  
 4500 S. Laspina Suite 214 Tulare, CA93274 U.S.A.  
 Phone: 559.688.5700  
 Fax: 559.688.5527  
 E-mail: [lori@specialtycrops.org](mailto:lori@specialtycrops.org)

**DR WILLIAM DONOVAN**  
 Chemist, Office of Pesticide Programs  
 U.S. Environmental Protection Agency Mail code  
 7509P 1200 Pennsylvania Ave., N.W.  
 Washington D.C.20460  
 Phone: 703-305-7330  
 E-mail: [donovan.william@epa.gov](mailto:donovan.william@epa.gov)

**DR JAMIN HUANG**  
 Senior Regulatory Manager, Bayer Crop Science  
 P.O.Box 12014, 2 T.W.Alexander Drive  
 Research Triangle Park, North Carolina USA 27709  
 Phone: 919-549-2634  
 Fax: 919-549-2475  
 E-mail: [jamin.huang@bayer.com](mailto:jamin.huang@bayer.com)

**DR DANIEL KUNKEL**  
 Associate Director, IR-4 Program  
 IR-4 Program, 500 College Road East, 201 W,  
 Princeton New Jersey, 08540, USA  
 Phone: 001 – 732- 932 – 9575 Ext: 4616  
 Fax: 001 - 609 - 514 - 2612  
 E-mail: [kunkel@aesop.rutgers.edu](mailto:kunkel@aesop.rutgers.edu)

**Ms BARBARA MADDEN**  
 Minor Use Officer,  
 Office of Pesticide Programs, U.S. Environmental  
 Protection Agency  
 7505P 1200 Pennsylvania AVE, NW  
 Washington DC 20460  
 Phone: 703 305 6463  
 Fax: 703 605 0781  
 E-mail: [MADDEN.BARBARA@EPA.GOV](mailto:MADDEN.BARBARA@EPA.GOV)

**Miss CAITRIN MARTIN**  
 Agricultural Scientific Specialist, USDA—Foreign  
 Agricultural Service  
 1400 Independence Ave. SW, Washington, D.C.  
 20250 stop 1010 USA  
 Phone: 202-720-5461  
 Fax: 202-720-0433  
 E-mail: [caitlin.martin@fas.usda.gov](mailto:caitlin.martin@fas.usda.gov)

**Mr SVEN-ERIK NIELSEN**  
 Manager, Chemical & Technical services  
 Bryant Christie INC  
 500 Union St., Suite 701 Seattle WA 98122 USA  
 Phone: +1 206 292 6340  
 Fax: +1 206 292 6341  
 E-mail: [svenn@bryantchristie.com](mailto:svenn@bryantchristie.com)

**MR MARK RASMUSSEN**  
 Deputy Director  
 Plant Division, Office of Agreement and Scientific Affairs,  
 Foreign Agricultural Service, USDA  
 1400 Independence Ave SW Washington DC 20250  
 Phone: 202-720-2165  
 Fax: 202-690-0677  
 E-mail: [Mark.Rasmussen@fas.usda.gov](mailto:Mark.Rasmussen@fas.usda.gov)

**DR JASON SANDAHL**  
 Senior Program Manager, USDA—Foreign  
 Agricultural Service  
 1400 Independence Avenue, Washington DC, 20850  
 Phone: 703-201-4108  
 E-mail: [Jason.Sandahl@fas.usda.gov](mailto:Jason.Sandahl@fas.usda.gov)

**Mr Joseph SIMRANY**  
 President, Tea Association of the USA  
 362 5th Avenue, Suite 801, New York, NY 10001  
 Phone: 212.968-9415  
 Fax: 212-697-8658  
 E-mail: [simrany@Tea.usa.ORG](mailto:simrany@Tea.usa.ORG)

**MRS CYNTHIA SMITH**  
 Chief Operating Officer Gowan Group  
 370 South Main Street, Yuma, Arizona 85364  
 Phone: +01928 819 1554  
 Fax: +01 928 373 1822  
 E-mail: [cbakersmith@gowanco.com](mailto:cbakersmith@gowanco.com)

**VIET NAM/ VIET NAM/ VIET NAM**

**Tram VUTHI**  
 Principal Specialist  
 Ministry of Agriculture and Rural development  
 Phone: 84437346401  
 Fax: 84438237534  
 E-mail: [tramvt.khcn@mard.gov.vn](mailto:tramvt.khcn@mard.gov.vn)

**ZIMBABWE/ZIMBABWE/ZIMBABWE**

**Mr Munyaradzi Livingstone MUSIYAMBIRI**  
 Director, Government Analyst, Ministry of Health  
 and Child Welfare  
 P.O. BOX CY 231, Causeway, Harare,  
 Phone: +236 712 874 588  
 E-mail: [mlmusiyambiri@yahoo.com](mailto:mlmusiyambiri@yahoo.com)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY (IAEA)**

**Dr Peter Josef BRODESSER**  
 Food Safety Specialist  
 Wag ramer Stresses 5, 1400 Vienna, Austria  
 Phone: 43-1-2600-26058  
 E-mail: [J.Brodesser@iaea.org](mailto:J.Brodesser@iaea.org)

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

**CROP LIFE INTERNATIONAL**

**DR MICHAEL KAETHNER**  
 Head of Development Affairs Bayer Crop Science  
 D-40789 Monheim, Germany  
 Phone: \*49 2173 38 7521  
 Fax: \*49 2173 38 3572  
 E-mail: [michael.kaethner@bayer.com](mailto:michael.kaethner@bayer.com)

**Dr Philip BRINDLE**  
 Sr Manager, Global MRLs&Import Tolerances  
 BASF Agricultural Solutions  
 26 Davis Drive, Research Triangle Park, NC27709, USA  
 Phone: +1 919 547 2654  
 Fax: +1 919 547 2850  
 E-mail: [philip.brindle@basf.com](mailto:philip.brindle@basf.com)



**DR PETER CHALMERS**

Head of Development and Registration Asia  
Pacific Makhteshim-Agan  
9 Temasek Boulevard, #16-03A, Suntec Tower Two,  
Singapore 038989 Singapore  
Phone: 65 64999 326  
Fax: 65 64999 324  
E-mail: [peter.chalmers@ma-apac.com](mailto:peter.chalmers@ma-apac.com)

**MR KENNETH CHISHOLM**

Vice president, Nichino  
4550 New Linden Hill  
Rd, Suite 501, Wilmington, De19808 USA  
Phone: 302-636-9001  
Fax: 302-636-9122  
E-mail: [kchisholm@nichino.net](mailto:kchisholm@nichino.net)

**MR YOSHIYUKI EGUCHI**

Manager, Regulatory Affairs Dept., Agro  
Product Div.,  
Nippon Soda Co., Ltd.  
2-1, Ohtemachi 2-Chome, Chiyoda-ku,  
Tokyo 100-8165, JAPAN  
Phone: +81 3 3245 6042  
Fax: +81 3 3245 6289  
E-mail: [y.eguchi@nippon-soda.co.jp](mailto:y.eguchi@nippon-soda.co.jp)

**MR RICKY HO**

Regional Regulatory Affairs Manager, Asia Pacific  
Bayer (South East Asia) Pte. Ltd.  
63 Chulia Street, OCBC Centre East, 14th Floor,  
Singapore 049514  
Phone: +65-6496 1719  
Fax: +65-6496 1494  
E-mail: [ricky.ho@bayer.com](mailto:ricky.ho@bayer.com)

**DR PETER HORNE**

Global Regulatory Affairs Manager  
Du Pont Crop Protection  
1090 Elkton Road, P/O.Box 30, Newark,  
DE 19714-0030, USA  
Phone: +1 302 366 6228  
Fax: +1 302 351 7022  
E-mail: [peter.horne-1@usa.dupont.com](mailto:peter.horne-1@usa.dupont.com)

**Mr Mika Chiba**

Manager, Regulatory Affairs Team,  
Product Promotion Dept.  
Summit Agro International Ltd.  
1-8-12, Harumi, Chuo-ku, Tokyo, 104-6223, Japan  
Phone: +81-3-6221-3216  
Fax: +81-3-6221-3035  
E-mail: [mika.cniba@summit-agro.co.jp](mailto:mika.cniba@summit-agro.co.jp)

**DR MITSUHIRO ICHINARI**

Acting General Manager, Summit Agro  
International Ltd.  
Harumi Island Triton Square Office Tower Z,  
1-8-23, Harumi,  
Chuo-ku, Tokyo, 104-6223 Japan  
Phone: +81 3 6221 3224  
Fax: +81 3 6221 3035  
E-mail: [mitsuhiro.ichinari@summit-agro.co.jp](mailto:mitsuhiro.ichinari@summit-agro.co.jp)

**Ms HEIDI IRRIG**

Regulatory Residue Manager, Syngenta  
Post Office Box 18300-Greensboro,  
NC 27419-8300  
Phone: 336-632-7243  
Fax: 336-632-5688  
E-mail: [heidi.irrig@syngenta.com](mailto:heidi.irrig@syngenta.com)

**Ms SANDRA KELLER**

Croplife International  
Manager, International Regulatory Policy  
326 avenue Louise, box 35-1050 Brussels,  
Belgium  
Phone: +32 2 542 04 10  
Fax: +32 2 542 04 19  
E-mail: [sandra.keller@croplife.org](mailto:sandra.keller@croplife.org)

**Mr YUKIO KIMURA**

Manager, Nihon Nohyaku Co., LTD  
2-5, Nihonbashi 1-chome, chou-ku, Tokyo 103-8237,  
JAPAN  
Phone: +81 3 3274 3383  
Fax: +81 3 3281 5462  
E-mail: [kimura-yukio@nichino.co.jp](mailto:kimura-yukio@nichino.co.jp)

**MR KAGUHISA GOH**

Regulatory Manager, Nihon Nohyaku. Co. Ltd.  
2-5, Nihonbashi 1-chome, chou-ku, Tokyo 103-8237,  
Japan  
Phone: +81 3 3274 3415  
Fax: +81 3 3281 5462  
E-mail: [goh-kaguhisa@nichino.co.jp](mailto:goh-kaguhisa@nichino.co.jp)

**Mr Neil LISTER**

Technical Manager-Operator and Consumer Safety  
Syngenta  
Jealott's Hill Research Centre, Bracknell, Berkshire,  
RG42  
6EY, United Kingdom  
Phone: +44 1344 414381  
Fax: +44 1344 413688  
E-mail: [neil.lister@syngenta.com](mailto:neil.lister@syngenta.com)

**YANJING LIU**

Regulatory Manager for Northeast Asia FMC Crop  
Room 906, Tower B, Xin Zhong Guan Building,  
No.19, Zhong Guan Cun Street, Beijing, P.R, China  
P.C. 100080  
Phone: +86-10-82515675 Ext 606  
Fax: +86-10-82513132  
E-mail: [Christina.liu@fmc.com](mailto:Christina.liu@fmc.com)

**MRS MARY JEAN MEDINA**

Regulatory Affairs Manager  
4 F 111 Paseo De Roxas Bldg;111 Paseo De Roxas  
St., Makati City, Philippines  
Phone: +63-2-9201100  
E-mail: [jean.medina@fmc.com](mailto:jean.medina@fmc.com)

**MR MAKOTO NABESHIMA**

Supervisor (Zen-Noh)  
1-3-1 Otemachi Chiyoda-ku, Tokyo JAPAN  
Phone: +81-3-6271-8289  
Fax: +81-3-5218-2536  
E-mail: [nabeshima-makoto@zennoh.or.jp](mailto:nabeshima-makoto@zennoh.or.jp)

**MR NIK AB RAZAK NIK YAHYA**

Regulatory Leader (Asean)  
Dow Agrosciences Level 6, Cp Tower, Jln 16/11  
Pusat Dagang Section 16 46350 P.J Malaysia  
Phone: +60379655255  
Fax: +6037955 6292  
E-mail: [nyarazak@dow.com](mailto:nyarazak@dow.com)

**MR YOSHIHIRO NISHIMOTO**

Manager of Registration & Regulatory Affairs  
Sumitomo Chemical Co., Ltd.  
27-1, Shinkawa 2-chome, Chuo-ku, Tokyo 104-8261,  
Japan  
Phone: +81-3-5543-5692  
Fax: +81-3-5543-5695  
E-mail: [nishimotoy@sc.sumitomo-chem.co.jp](mailto:nishimotoy@sc.sumitomo-chem.co.jp)

**Dr Vasant PATIL**

Director –Regulatory Affairs  
CropLife Asia, 150 Cantonment Road, Singapore 089373  
Phone: 65 6221 1615  
Fax: 65 6222 1615  
E-mail: [vasant.patil@croplifeasia.org](mailto:vasant.patil@croplifeasia.org)

**MRS JULIANA PRANDO FRANCO**

Food Engineer/Risk Assessor Analyst  
Av. Das Nações Unidas, 18.001 – 2º andar, 04795-900, São  
Paulo – SP - Brazil  
Phone: + 55 11 5643-3970  
Fax: + 55 11 5643-2353  
E-mail: [juliana.prando@syngenta.com](mailto:juliana.prando@syngenta.com)

**MS NATALIE SHEVCHUK**

Global Regulatory Operation Manager  
1735 Market Street, Philadelphia, PA 19103  
Phone: 215-299-6680  
Fax: 215-299-6468  
E-mail: [natalie.shevchuk@fmc.com](mailto:natalie.shevchuk@fmc.com)

**DR HIROYUKI SUZUKI**

Manager, Registration & Regulatory Affairs Department  
Sumitomo Chemical Co. Ltd.  
27-1, Shinkawa 2-chome, Chuo-ku,  
Tokyo 104-8260, Japan  
Phone: +81-3-5543-5692  
Fax: +81-3-5543-5695  
E-mail: [suzukih12@sc.sumitomo-chem.co.jp](mailto:suzukih12@sc.sumitomo-chem.co.jp)

**MR YUKIHARU TANAKA**

Manager, Japan & North Asia Regulatory Affairs,  
Arysta Lifescience  
St. Luke's Tower, 8-1, Akashi-cho, Chuo-ku,  
Tokyo 104-6591,  
JAPAN  
Phone: +81 3 3547 4587  
Fax: +81 3 3547 4695  
E-mail: [yukiharu.tanaka@arystalifescience.com](mailto:yukiharu.tanaka@arystalifescience.com)

**MR SHIMOMURA THOSIO**

Consultant (for Zen-Noh)  
1-3-1 Otemachi Chiyoda-ku, Tokyo Japan  
Phone: +81 3 6271 8289  
Fax: +81 3 5218 2536  
E-mail: [shimomura-toshio-q1@zennoh.or.jp](mailto:shimomura-toshio-q1@zennoh.or.jp)

**MR YOSHIHIRO WADA**

Manager, SDS Biotech K.K  
1-1-5, Higashi-Nihombashi, Chou-ku, Tokoy 103-0004,  
Japan  
Phone: +81-3-5825-5516  
Fax: +81-3-5825-5501  
E-mail: [yoshihiro\\_wada@sdsbio.co.jp](mailto:yoshihiro_wada@sdsbio.co.jp)

**Mr Hiroo WAKIMORI**

Chemical Regulatory Affairs Lead  
Ginza Sannou Bldg. 4-10-10, Ginza, Chuo-ku,  
Tokyo 104 0061  
Phone: +81 3 6226 6080  
Fax: +81 3 3546 6191  
E-mail: [hiroo.wakimori@monsanto.com](mailto:hiroo.wakimori@monsanto.com)

**MR PETER WATSON**

Product Registration Specialist  
Dow AgroSciences Limited.European  
Development Centre.3  
Milton Park Abingdon, OX144RN, United Kingdom  
Phone: +44 1235 437968  
Fax: +44 1235 437996  
E-mail: [pwatson@dow.com](mailto:pwatson@dow.com)

**DR SONG YING**

China R&D Manager, Du Pont  
Building 11, 399 Keyuan Road, Pudong, Shanghai  
Phone: 86-21-3862-2039  
E-mail: [ying.song-1@chn.dupont.com](mailto:ying.song-1@chn.dupont.com)

**MR TOKUNORI YOKOTA**

Manager/Technical Affairs Division, JCPA  
Sowa-bldg. 2-3-6 Kayabacho.Nihonbashi  
Chuo-ku Tokyo  
103-0025, Japan  
Phone: +81-3-5649-7193  
Fax: +81-3-5649-7245  
E-mail: [yokota@jcpa.or.jp](mailto:yokota@jcpa.or.jp)

**MISS HIROMI YOSHINO**

Group Manager, Regulatory Affairs Team,  
Kyoyu Agri Co., Ltd.  
YTT BLDG. 14-10 FUTAGO 6-CHOME,  
TAKATSU-KU,  
KAWASAKI-SHIKANAGAWA 213-0002 JAPAN  
Phone: +81-44-813-4207  
Fax: +81-44-813-5299  
E-mail: [yoshino-hiromi@kyoyu-agri.co.jp](mailto:yoshino-hiromi@kyoyu-agri.co.jp)

**INTERNATIONAL FRUIT JUICE UNION (IFJU)****Dr David HAMMOND**

President of International Fruit Juice Union  
Analytical Commission  
5 Allendale RD, Earley, Reading RG67PD  
Phone: 44 1189354028  
E-mail: [davidfruitjuice@aol.com](mailto:davidfruitjuice@aol.com)

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR  
COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)****Dr María de Lourdes FONALLERAS**

Agricultural Health Food Safety International Specialist  
1992 Luis Piera street. Floor 3. Montevideo, Uruguay  
Phone: (5982) 4101676 ext. 118  
Fax: (5982) 4101778  
E-mail: [lourdes.fonalleras@iica.int](mailto:lourdes.fonalleras@iica.int)

**INTERNATIONAL NUT AND DRIED FRUIT****COUNCIL FOUNDATION (INC)****Dr Gabriele LUDWIG**Almond Board of California, 1150 9<sup>th</sup> ST Modesto,  
CA 95394, USA

Tel: (+1) 209-745-0528

Phone (INC): (+34) 977.331.416

Fax: (+34) 977.331.416

E-mail: [gludwig@almondboard.com](mailto:gludwig@almondboard.com)  
[inc@nutfruit.org](mailto:inc@nutfruit.org)**INTERNATIONAL SOCIETY OF CITRICULTURE (ISC)****Mr James R CRANNEY**President, California Citrus Quality Council  
853 Lincoln Way, suite 204, AUBURN CA 95603

Phone: (530)885-1894

Fax: (530)885-1546

E-mail: [jcranney@calcitrusquality.org](mailto:jcranney@calcitrusquality.org)  
[cprice@calcitrusquality.org](mailto:cprice@calcitrusquality.org)**INTERNATIONAL UNION OF PURE AND****APPLIED CHEMISTRY (IUPAC)****Dr Caroline HARRIS**Exponent International Ltd., The Lenz, Hornbeam Park,  
Harrogate HG2 8RE, UK

Phone: +44 1423 853201

Fax: +44 1423 810431

E-mail: [charris@UK.exponent.com](mailto:charris@UK.exponent.com)**DR FAN CHEN**

Assistant Professor

No. 64. Wunhua Rd., Huwei township, Yunlin County, 63201,  
Taiwan

Phone: 886-918-262605

E-mail: [fan6636@gmail.com](mailto:fan6636@gmail.com)**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION  
OF THE UNITED NATIONS (FAO)  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS  
PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN****Ms Yongzhen YANG**Agricultural Officer and FAO JMPR Secretary  
00153, Viale delle Terme di Caracalla

Rome, Italy

Phone: +39 0657054246

Fax: +39 06 57053224

E-mail: [Yongzhen.Yang@fao.org](mailto:Yongzhen.Yang@fao.org)**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD****Dr Philippe VERGER**

JMPR secretariat

Avenue Appia 20, CH-1211 Geneva 27, Switzerland

Phone: +41 22 791 3053

Fax: + 41 22 791 48 07

E-mail: [vergerp@who.int](mailto:vergerp@who.int)**CODEX SECRETARIAT  
SECRETARIAT DU CODEX  
SECRETARIA DEL CODEX****Ms Gracia BRISCO**

Food Standards Officer

Secretariat, Codex Alimentarius Commission

Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Viale delle Terme di Caracalla 00153

Rome, Italy

Phone: +39 06 5705 2700

Fax: +39 06 5705 4593

E-mail: [Gracia.Brisco@fao.org](mailto:Gracia.Brisco@fao.org)**Ms SELMA DOYRAN**

Secretary, Codex Alimentarius Commission

Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Viale delle terme di Caracalla 00153

Rome, Italy

Tel: +39 06 5705 5826

Fax: +39 06 5705 4593

E-mail: [Selma.Doyran@fao.org](mailto:Selma.Doyran@fao.org)**Dr Hidetaka KOBAYASHI**

Food Standards Officer

Secretariat, Codex Alimentarius Commission

Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Nutrition and Consumer Protection Division

Viale delle Terme di Caracalla – 00153 Rome, Italy

Phone: (+39) 06 570 53218

Fax: (+39) 06 570 54593

E-mail: [Hidetaka.Kobayashi@fao.org](mailto:Hidetaka.Kobayashi@fao.org)**CCPR SECRETARIAT****Mr YE Jiming**

Deputy Director

Institute for Control of the Agrochemicals

Ministry of Agriculture

No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District

Beijing 100125, P.R. China

Phone: +86 10 5919 4081

Fax: +86 10 6502 5929

E-mail: [yejiming@agri.gov.cn](mailto:yejiming@agri.gov.cn)**DR SHAN WEILI**

Director

Residue Division

Institute for Control of the Agrochemicals

Ministry of Agriculture

No.22 Maizidian Street Chaoyang District

Beijing 100125, P.R. China

Phone: +86 10 5919 4253

Fax: +86 10 5919 4107

E-mail: [shanweili@agri.gov.cn](mailto:shanweili@agri.gov.cn)**Ms JIAN QIU**

Deputy Director

Residue Division

Institute for Control of the Agrochemicals

Ministry of Agriculture

No.22 Maizidian Street Chaoyang District

Beijing 100125, P.R. China

Tel: +86 10 5919 4033

Fax: +86 10 5919 4107

E-mail: [jianqiu@agri.gov.cn](mailto:jianqiu@agri.gov.cn)

**Ms DUAN Lifang**  
Chemist  
Residue Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District  
Beijing 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4105  
Fax: +86 10 5919 4107  
E-mail: [duanlifang@agri.gov.cn](mailto:duanlifang@agri.gov.cn)

**MR SONG WENCHENG**  
Environmental Specialist  
Residue Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District  
Beijing 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4105  
Fax: +86 10 5919 4107  
E-mail: [songwencheng@agri.gov.cn](mailto:songwencheng@agri.gov.cn)

**Ms QIN Dongmei**  
Professor  
Residue Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District  
Beijing 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4078  
Fax: +86 10 5919 4107  
E-mail: [qindongmei@agri.gov.cn](mailto:qindongmei@agri.gov.cn)

**Mr GONG Yong**  
Senior Agronomist  
Residue Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District  
Beijing 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4077  
Fax: +86 10 5919 4107  
E-mail: [gongyong@agri.gov.cn](mailto:gongyong@agri.gov.cn)

**Mr ZHENG Zuntao**  
Chemist  
Residue Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District  
Beijing 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4078  
Fax: +86 10 5919 4107  
E-mail: [zjzzt@hotmail.com](mailto:zjzzt@hotmail.com)

**Ms PIAO XIUYING**  
Chemist  
Residue Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District  
Beijing 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4077  
Fax: +86 10 5919 4107  
E-mail: [piaoxiuying@agri.gov.cn](mailto:piaoxiuying@agri.gov.cn)

**Ms QU MENGMEG**  
Environmental Specialist  
Environmental Fate and Effect Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,  
Beijing, 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4056  
Fax : +86 10 5919 4111  
E-mail: [qumengmeng@agri.gov.cn](mailto:qumengmeng@agri.gov.cn)

**Ms SONG JUNHUA**  
Quality Control Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,  
Beijing, 100125, P.R. China  
Phone: +86 10 5919 4101  
Fax: +86 10 6507 1072  
E-mail: [junesong@agri.gov.cn](mailto:junesong@agri.gov.cn)

**Ms ZHANG WEI**  
Registration and Regulation Division,  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22 Maizidian Street Chaoyang District,  
Beijing, 100125, P.R. China  
Phone: + 86 10 5919 4136  
Fax: +86 10 5919 4907  
E-mail: [weizhang@agri.gov.cn](mailto:weizhang@agri.gov.cn)

**Ms ZHANG Liying**  
Health Effects Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22 Maizidian Street, Chaoyang District,  
Beijing, 100125, P.R. China  
Phone: + 86 10 5919 4084  
Fax: +86 10 5919 4244  
E-mail: [zhangliying@agri.gov.cn](mailto:zhangliying@agri.gov.cn)

**Ms LI MIN**  
Health Effect Division  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
No. 22 Maizidian Street, Chaoyang District,  
Beijing, 100125, P.R. China  
Phone: + 86 10 5919 4062  
Fax: +86 10 5919 4244  
E-mail: [limin@agri.gov.cn](mailto:limin@agri.gov.cn)

**Ms KE CHANGJIE**  
CCPR Secretariat  
Institute for Control of the Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
Room 906, No. 18, Maizidian Street,  
Chaoyang District  
Beijing, 100125, P. R. China  
Phone: +86 10 5919 4255  
Fax: +86 10 5919 4252  
E-mail: [ccpr@agri.gov.cn](mailto:ccpr@agri.gov.cn)

**Ms XU JUN**

Associate Professor Institute of Plant Protection, Chinese Academy  
of Agricultural Sciences.

No.2 West Yuan Ming yuan Road Beijing 100193 P.R. China

Phone: 86-10-62815938

Fax: 86-10-62815938

E-mail: [xujun19770927@163.com](mailto:xujun19770927@163.com)

**MR YOU XIANGWEI**

Department of Applied Chemistry, China

Agricultural University Yuanmingyuan Road, Haidian District,

Beijing, 100193, P.R.China Tel: +86-10-62731978 E-mail:

[youxiangwei001@163.com](mailto:youxiangwei001@163.com)

**Mr SUN Jianpeng**

Residue Division

Institute for Control of the Agrochemicals

Ministry of Agriculture

No. 22, Maizidian Street, Chaoyang District

Beijing 100125, P.R. China

Phone: +86 10 6593 6997

Fax: +86 10 5919 4107

E-mail: [cat186@163.com](mailto:cat186@163.com)

**Mr ZHANG Zhiyong**

Institute of Food Safety, Jiangsu Academy  
of Agricultural Sciences

No.50, Zhongling Street, Xiaolingwei,

Xuanwu District,

Nanjing, Jiangsu, 210014, P. R. China

Phone: +86 25 8439 0401

Fax: +86 25 8439 0401

E-mail: [yuzzy@163.com](mailto:yuzzy@163.com)

**Mr ZHAO Zuncheng**

Institute of Plant Protection, Chinese

Academy of Agricultural Sciences No. 2 West Yuanming yuan

Road Beijing 100193 P.R. China Phone: +86-10-62815938 Fax: +86-

10-62815938 E-mail: [zhaozuncheng@126.com](mailto:zhaozuncheng@126.com)

## PROJET DE LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS DE PESTICIDES

(À l'étape 8)

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
90	<b>Chlorpyriphos-Methyl</b>			
	MO 0105 Abats comestibles (mammifères)	0.01	8	
	PE 0112 Œufs	0.01 (*)	8	
	AB 0269 Marc de raisin sec	5	8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que mammifères marins)	0.1 (graisse)	8	
	ML 0106 Laits	0.01 (*)	8	
	FM 0183 Graisses butyriques	0.01 (*)	8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	8	
	PM 0110 Viande de volaille	0.01 (graisse)	8	
143	<b>Triazophos</b>			
	VP 0546 Soja (gousses immatures)	1	8	
194	<b>Haloxypop</b>			
	VP 0061 Haricots, sauf fèves et soja	0.5	8	
	VD 0071 Haricots (secs)	3	8	
	VD 0524 Pois chiches (secs)	0.05	8	
	FC 0001 Agrumes	0.02 (*)	8	
	SO 0691 Graines de coton	0.7	8	
	MO 0105 Abats comestibles (mammifères)	2	8	
	PE 0112 Œufs	0.1	8	
	AM 1051 Betterave fourragère	0.4	8	
	FB 0269 Raisins	0.02 (*)	8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que mammifères marins)	0.5 (graisse)	8	
	ML 0106 Laits	0.3	8	
	FM 0183 Graisses butyriques	7	8	
	AL 0697 Arachide fourragère	5	8	
	VD 0072 Pois (secs)	0.2	8	
	VP 0063 Pois (Gousses et graines vertes = immatures)	0.7	8	
	VP 0064 Pois écosé (graines vertes)	1	8	
	FP 0009 Fruits à pépins	0.02 (*)	8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.7	8	
	PM 0110 Viande de volaille	0.7 (graisse)	8	
	SO 0495 Graine de colza	3	8	
	VD 0541 Soja (sec)	2	8	
	VR 0596 Betterave sucrière	0.4	8	
	SO 0702 Graine de tournesol	0.3	8	
235	<b>Fluopicolide</b>			
	VB 0041 Chou, cabus	7	8	
	VS 0624 Céleri	20	8	
	VL 0053 Légumes feuillus	30	8	

## AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES

(À l'étape 5/8)

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
32	<b>Endosulfan</b>			
	DT 1114 Thé, Vert, Noir (Noir, Fermenté et séché)	10	5/8	
81	<b>Chlorothalonil</b>			
	VB 0402 Choux de Bruxelles	6	5/8	
	VS 0624 Céleri	20	5/8	
	VC 0424 Concombre	3	5/8	
	FB 0021 Groseilles, rouge ou vertes, cassis	20	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (mammifères)	0.2	5/8	
	VB 0042 Brassicas à inflorescences (y compris: Brocoli: Brocoli, Chinois et chou-fleur)	5	5/8	
	VC 0425 Cornichon	3	5/8	
	FB 0268 Groseille à maquereau	20	5/8	
	FB 0269 Raisin	3	5/8	
	VA 0384 Poireau	40	5/8	
	MF 0100 Graisse de mammifères (sauf graisses Butyriques)	0.07	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que Mammifères marins)	0.02	5/8	
	VC 0046 Melons, sauf pastèque	2	5/8	
	ML 0106 Laits	0.07	5/8	
	VA 0386 Oignon, Chinois	10	5/8	
	VA 0387 Ciboule	10	5/8	
	FI 0350 Papaye	20	5/8	
	SO 0697 Arachide	0.1	5/8	
	PO 0111 Abats comestible de volaille	0.07	5/8	
	PF 0111 Graisse de volaille	0.01	5/8	
	PM 0110 Viande de volaille	0.01	5/8	
	PO 0113 Peau de volaille	0.01	5/8	
	VD 0070 Légumes secs	1	5/8	
	VR 0075 Légumes racines et tubercules	0.3	5/8	
	VA 0389 Oignon de printemps	10	5/8	
	VC 0431 Courgette	3	5/8	
	FB 0275 Fraise	5	5/8	
87	<b>Dinocap</b>			
	VC 0424 Concombre	0.07	5/8	
	VC 0046 Melons, sauf pastèque	0.5	5/8	
	VC 0431 Courgette	0.07	5/8	
143	<b>Triazophos</b>			
	VP 0541 Soja (graines immatures)	0.5	5/8	
174	<b>Cadusafos</b>			
	FI 0327 Banane	0.01	5/8	
178	<b>Bifenthrine</b>			
	FI 0327 Banane	0.1	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>		<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	FB 0264	Mûres de ronces	1		5/8
	VB 0040	Légumes du genre brassica (rave ou chou), 0.4 Chou cabus, brassica à inflorescences			5/8
	FC 0001	Agrumes	0.05		5/8
	SO 0691	Graines de coton	0.5		5/8
	FB 0266	Mûres de haies (y compris mûre de Boysen et ronce-framboise)	1		5/8
	MO 0105	Abats comestibles (mammifères)	0.2		5/8
	VO 0440	Aubergine	0.3		5/8
	DH 1100	Houblon, Sec	20		5/8
	GC 0645	Maïs	0.05 (*)		5/8
	AS 0645	Fourrage de maïs (sec)	15		5/8
	MM 0095	Viande (de mammifères autres que marins)	3	(graisse)	5/8
	ML 0106	Laits	0.2		5/8
	FM 0183	Graisses butyriques	3		5/8
	VL 0485	Verts de moutarde	4		5/8
	AL 0072	Fourrage sec de pois	0.7		5/8
	VO 0051	Piments	0.5		5/8
	HS 0444	Piments forts, séchés	5		5/8
	VD 0070	Légumes secs	0.3		5/8
	VL 0494	Feuilles de radis(y compris tops)	4		5/8
	SO 0495	Graine de colza	0.05		5/8
	OR 0495	Huile comestible de colza	0.1		5/8
	FB 0272	Framboises, rouge et de Virginie	1		5/8
	VR 0075	Légumes racines et tubercules	0.05		5/8
	DT 1114	Thé vert, noir (noir, fermenté et séché)	30		5/8
	VO 0448	Tomate	0.3		5/8
	TN 0085	Fruits à coque d'espèce arborescente	0.05		5/8
	GC 0654	Blé	0.5	Po	5/8
	CM 0654	Son de blé, non transformé	2	PoP	5/8
	CF 1210	Germe de blé	1	Po	5/8
193	<b>Fenpyroximate</b>				
	VC 0424	Concombre	0.03		5/8
	FC 0001	Agrumes	0.5		5/8
	DF 0269	Raisins séchés(=raisins secs et raisins de Corinthe)	0.3		5/8
	VO 0050	Légumes fruits autres que cucurbitacées	0.2		5/8
	FB 0269	Raisins	0.1		5/8
	VC 0046	Melons, sauf pastèque	0.05 (*)		5/8
	HS 0444	Piments forts, séchés	1		5/8
	FP 0009	Fruits à pépins	0.3		5/8
	TN 0085	Fruits à coque d'espèce arborescente	0.05 (*)		5/8
211	<b>Fludioxonil</b>				
	FC 0001	Agrumes	10	Po	5/8
	FI 0355	Grenade	2	Po	5/8
	VR 0508	Patate douce	10	Po	5/8
	VR 0600	Igname	10	Po	5/8

Sauf maïs doux et champignons



	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
217	<b>Novaluron</b>			
	VD 0071 Haricots (secs)	0.1	5/8	
	FB 0020 Airelles	7	5/8	
	VB 0040 Légumes du genre Brassica (Rave et chou), 0.7 Cabus, Brassica à inflorescence		5/8	
	VL 0464 Bettes	15	5/8	
	VP 0526 Haricot commun (gousses et/ou graines immatures)	0.7	5/8	
	MO 0105 abats comestibles (mammifères)	0.7	5/8	
	PE 0112 Œufs	0.1	5/8	
	VC 0045 Légumes fruits, cucurbitacées	0.2	5/8	
	VO 0050 Légumes fruits autres que les cucurbitacées	0.7	5/8	Sauf maïs doux
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que marins)	10	(graisse) 5/8	
	ML 0106 Laits	0.4	5/8	
	FM 0183 Graisses butyriques	7	5/8	
	VL 0485 Verts de moutarde	25	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.1	5/8	
	PM 0110 Viande de volaille	0.5	(graisse) 5/8	
	DF 0014 Pruneaux	3	5/8	
	FS 0012 Fruits à noyau	7	5/8	
	FB 0275 Fraise	0.5	5/8	
	GS 0659 Canne à sucre	0.5	5/8	
219	<b>Bifenazate</b>			
	VD 0071 Haricots (secs)	0.3	5/8	
	FB 0264 Mûres de ronces	7	5/8	
	FB 0266 Mûres de haies (y compris les mûres de Boysen et ronce-framboise)	7	5/8	
	VP 0060 Légumineuses	7	5/8	
	FB 0272 Framboises, y compris de Virginie)	7	5/8	
221	<b>Boscalide</b>			
	FC 0001 Agrumes	2	5/8	
	OR 0001 Huile d'agrumes comestible	50	5/8	
	AB 0001 Pulpe séchée d'agrumes	6	5/8	
	DH 1100 Houblon séché	60	5/8	
	VL 0053 Légumes feuillus	40	5/8	
	VS 0078 Légumes tiges et légumes à côtes	30	5/8	
224	<b>Difenoconazole</b>			
	VP 0061 Haricots, sauf fève et soja	0.7	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	0.2	5/8	
	VR 0604 Ginseng	0.5	5/8	
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	0.05	(graisse) 5/8	
	ML 0106 Laits	0.005 (*)	5/8	
	FI 0351 Fruit de la passion	0.05	5/8	
	VP 0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.7	5/8	
	TN 0085 Fruits à coques d'espèce arborescente	0.03	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
230	<b>Chlorantraniliprole</b>			
	AL 1020 Luzerne fourragère	50	5/8	
	FB 0018 Baies et autres petits fruits	1	5/8	
	VB 0040 Légumes du genre brassica (rave ou chou), chou cabus, brassicas à inflorescence	2	5/8	
	FC 0001 Agrumes	0.5	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	0.2	5/8	
	PE 0112 Œufs	0.1	5/8	
	AS 0645 Maïs fourrager (sec)	25	5/8	
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	0.2	(graisse) 5/8	
	ML 0106 Laits	0.05	5/8	
	FM 0183 Graisses butyriques	0.2	5/8	
	HH 0738 Menthes	15	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	5/8	
	GS 0659 Canne à sucre	0.5	5/8	
	VO 0447 Maïs doux (épis de maïs)	0.01 (*)	5/8	
	TN 0085 Fruits à coques d'espèce arborescente	0.02	5/8	
238	<b>Clothianidine</b>			
	VS 0620 Artichaut	0.05	5/8	
	GC 0640 Orge	0.04	5/8	
	AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	0.2	5/8	
	FB 0018 Baies et autres petits fruits	0.07	5/8	Sauf raisins
	VB 0040 Légumes du genre brassica (rave ou chou) chou cabus, brassicas à inflorescence	0.2	5/8	
	SB 0715 Fève de cacao	0.02 (*)	5/8	
	VS 0624 Céleri	0.04	5/8	
	SB 0716 Grains de café	0.05	5/8	
	FC 0001 Agrumes	0.07	5/8	
	VC 0045 Légumes-fruits, cucurbitacées	0.02 (*)	5/8	
	VO 0050 Légumes-fruits autres que les cucurbitacées	0.05	5/8	Sauf maïs doux
	VL 0053 Légumes feuillus	2	5/8	
	VP 0060 Légumineuses	0.01 (*)	5/8	
	MO 0099 Foie de bovin, caprin, porcin et ovin	0.2	5/8	
	GC 0645 Maïs	0.02	5/8	
	AS 0645 Maïs fourrager (sec)	0.01 (*)	5/8	
	SO 0088 Oléagineux	0.02 (*)	5/8	
	FI 0350 Papaye	0.01 (*)	5/8	
	AL 0072 Fourrage sec de pois	0.2	5/8	
	TN 0672 Noix pacane	0.01 (*)	5/8	
	HS 0444 Piment fort séché	0.5	5/8	
	FI 0353 Ananas	0.01 (*)	5/8	
	GC 0656 Pop-corn	0.01 (*)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.1	5/8	
	DF 0014 Pruneaux	0.2	5/8	
	VD 0070 Légumes secs	0.02	5/8	
	FS 0012 Fruits à noyau	0.2	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	DT 1114 Thé, Vert, noir (noir fermenté et séché)	0.7	5/8	
	GC 0654 Blé	0.02 (*)	5/8	
	AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	0.2	5/8	
239	<b>Cyproconazole</b>			
	VD 0071 Haricots (secs)	0.02 (*)	5/8	
	GC 0080 Céréales	0.08	5/8	Sauf maïs, riz et sorgho
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	0.5	5/8	
	PE 0112 Œufs	0.01 (*)	5/8	
	GC 0645 Maïs	0.01 (*)	5/8	
	AS 0645 Maïs fourrager (sec)	2	5/8	
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	0.02 (graisse)	5/8	
	ML 0106 Laits	0.01	5/8	
	VD 0072 Pois (sec)	0.02 (*)	5/8	
	VP 0064 Pois écosé (graine simmatures)	0.01	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	5/8	
	PM 0110 Viande de volaille	0.01 (*)	5/8	
	SO 0495 Graine de colza	0.4	5/8	
	VD 0541 Soja (séché)	0.07	5/8	
	AL 0541 Fourrage de soja	3	5/8	
	OR 0541 Huile de soja comestible	0.1	5/8	
	AS 0081 Paille et fourrage (sec) de céréales	5	5/8	Sauf maïs, riz et sorgho
	VR 0596 Betterave sucrière	0.05	5/8	
240	<b>Dicamba</b>			
	VS 0621 Asperge	5	5/8	
	GC 0640 Orge	7	5/8	
	AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	50	5/8	
	SO 0691 Graine de coton	0.04 (*)	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	0.7	5/8	
	PE 0112 Œufs	0.01 (*)	5/8	
	AS 0162 Paille et fourrage (sec) de graminées	30	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (sauf Graisses butyriques)	0.07	5/8	
	GC 0645 Maïs	0.01 (*)	5/8	
	AS 0645 Maïs fourrager (sec)	0.6	5/8	
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	0.03	5/8	
	ML 0106 Laits	0.2	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.07	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0.04	5/8	
	PM 0110 Viande de volaille	0.02	5/8	
	GC 0651 Sorgho	4	5/8	
	AS 0651 Paille et fourrage de sorgho, sec	8	5/8	
	GS 0659 Canne à sucre	1	5/8	
	VO 1275 Maïs doux (grains)	0.02	5/8	
	GC 0654 Blé	2	5/8	
	AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	50	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
241	<b>Etoazole</b>			
	AM 0660 Coques d'amande	3	5/8	
	FC 0001 Agrumes	0.1	5/8	
	VC 0424 Concombre	0.02	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	0.01 (*)	5/8	
	FB 0269 Raisins	0.5	5/8	
	DH 1100 Houblon, sec	15	5/8	
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	0.01 (*) (graisse)	5/8	
	ML 0106 Laits	0.01 (*)	5/8	
	HH 0738 Menthes	15	5/8	
	DT 1114 Thé, vert, noir (noir, fermenté et séché)	15	5/8	
	TN 0085 Fruits à coques d'espèce arborescente	0.01 (*)	5/8	
242	<b>Flubendiamide</b>			
	AM 0660 Coques d'amande	10	5/8	
	VB 0040 Légumes du genre brassica (rave ou chou), chou cabus, brassicas à inflorescence	4	5/8	
	VS 0624 Céleri	5	5/8	
	SO 0691 Graine de coton	1.5	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	1	5/8	
	VC 0045 Légumes-fruits, cucurbitacées	0.2	5/8	
	FB 0269 Raisins	2	5/8	
	VP 0060 Légumineuses	2	5/8	
	VL 0482 Laitue, pommée	5	5/8	
	VL 0483 Laitue, à cueillir	7	5/8	
	GC 0645 Maïs	0.02	5/8	
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	2 (graisse)	5/8	
	ML 0106 Laits	0.1	5/8	
	FM 0183 Graisses butyriques	5	5/8	
	AL 0072 Fourrage sec de pois	40	5/8	
	VO 0051 Piments	0.7	5/8	
	HS 0444 Piments forts, séchés	7	5/8	
	FP 0009 Fruits à pépins	0.8	5/8	
	VD 0070 Légumes secs	1	5/8	
	AL 0541 Fourrage de soja	60	5/8	
	FS 0012 Fruits à noyau	2	5/8	
	VO 0447 Maïs doux (épis de maïs)	0.02	5/8	
	DT 1114 Thé, vert, noir (noir, fermenté et séché)	50	5/8	
	VO 0448 Tomate	2	5/8	
	TN 0085 Fruits à coques d'espèce arborescente	0.1	5/8	
243	<b>Fluopyram</b>			
	VC 0424 Concombre	0.5	5/8	
	DF 0269 Raisins séché (=raisins secs et raisins De Corinthe)	5	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	0.7	5/8	
	FB 0269 Raisins	2	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	0.1	5/8	
	ML 0106 Laits	0.07	5/8	
244	<b>Meptyldinocap</b>			
	VC 0424 Concombre	0.07	5/8	
	FB 0269 Raisins	0.2	5/8	
	VC 0046 Melons, sauf pastèque	0.5	5/8	
	VC 0431 Courgette	0.07	5/8	
	FB 0275 Fraise	0.3	5/8	
245	<b>Thiamethoxam</b>			
	VS 0620 Artichaut	0.5	5/8	
	FI 0327 Banana	0.02 (*)	5/8	
	GC 0640 Orge	0.4	5/8	
	AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	2	5/8	
	FB 0018 Baies et autres petits fruits	0.5	5/8	
	VB 0040 Légumes du genre brassica (rave ou chou), chou cabus, brassicas à inflorescence	5	5/8	
	SB 0715 Fève de cacao	0.02 (*)	5/8	
	VS 0624 Céleri	1	5/8	
	FC 0001 Agrumes	0.5	5/8	
	SB 0716 Grains de café	0.2	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles de mammifères	0.01 (*)	5/8	
	PE 0112 Œufs	0.01 (*)	5/8	
	VC 0045 Légumes-fruits, cucurbitacées	0.5	5/8	
	VO 0050 Légumes-fruits autres que les cucurbitacées	0.7	5/8	
	VL 0053 Légumes feuillus	3	5/8	
	VP 0060 Légumineuses	0.01 (*)	5/8	
	GC 0645 Maïs	0.05	5/8	
	AS 0645 Maïs fourrager (sec)	0.05	5/8	
	MM 0095 Viande de mammifères autres que marins	0.02	5/8	
	ML 0106 Laits	0.05	5/8	
	SO 0088 Oléagineux	0.02 (*)	5/8	
	FI 0350 Papaye	0.01 (*)	5/8	
	AL 0072 Fourrage sec de pois	0.3	5/8	
	TN 0672 Noix pacane	0.01 (*)	5/8	
	HS 0444 Piments forts séchés	7	5/8	
	FI 0353 ananas	0.01 (*)	5/8	
	FP 0009 Fruits à pépins	0.3	5/8	
	GC 0656 Pop-corn	0.01 (*)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	5/8	
	PM 0110 Viande de volaille	0.01 (*)	5/8	
	VD 0070 Légumes secs	0.04	5/8	
	VR 0075 Légumes-racine et tubercule	0.3	5/8	
	FS 0012 Fruits à noyau	1	5/8	
	VO 0447 Maïs doux (épis de maïs)	0.01 (*)	5/8	
	DT 1114 Thé, vert, noir (noir fermenté et séché)	20	5/8	
	GC 0654 Blé	0.05	5/8	
	AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	2	5/8	

LMR recommandées pour les épices  
(À l'étape 5/8)

Numéro Codex	Produit	Pesticide	LMR recommandée mg/kg
028B	Fruit ou baie	Carbaryl	0.8
		Carbendazime	0.1
		Cyperméthrine	0.5
		Aldicarbe	0.07
		Bifenthrine	0.03
		Carbosulfan	0.07
		Cyfluthrine	0.03
		Cyhalothrine	0.03
		Deltaméthrine	0.03
		Fenvalérate	0.03
		Methidathion	0.02
		Methiocarbe	0.07
		Methomyl	0.07
		Ométhoate	0.02
		Oxamyl	0.07
		Profenofos	0.07
Triazophos	0.07		
028D	Racine ou rhizome	Deltaméthrine	0.5
		Aldicarbe	0.02
		Bifenthrine	0.05
		Captane	0.05
		Carbaryl	0.1
		Carbendazime	0.1
		Carbosulfan	0.1
		Cyfluthrine	0.05
		Cyhalothrine	0.05
		Fenvalérate	0.05
		Methidathion	0.05
		Methiocarbe	0.1
		Ométhoate	0.05
		Oxamyl	0.05
Profenofos	0.05		
Triazophos	0.1		

## AVAN-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES

(À l'étape 5)

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
178	<b>Bifenthrine</b>			
	FI 0345 Mangue	0.5	5	
	VO 0442 Okra	0.2	5	
	FI 0350 Papaye	0.4	5	
224	<b>Difenoconazole</b>			
	FI 0350 Papaye	0.3	5	
238	<b>Clothianidine</b>			
	FI 0327 Banane	0.02	5	
	DF 0269 Raisins séchés (=Raisins secs et raisins de Corinthe)	1	5	
	MO 0105 Abats comestibles (mammifères)	0.02 (*)	5	Sauf le foie
	PE 0112 Œufs	0.01 (*)	5	
	FB 0269 Raisins	0.7	5	
	MF 0100 Graisses de Mammifères (sauf graisses butyriques)	0.02 (*)	5	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que marins)	0.02 (*)	5	
	ML 0106 Lait	0.02	5	
	FP 0009 Fruits à pépins	0.4	5	
	PF 0111 Graisses de volaille	0.01 (*)	5	
	PM 0110 Viande de volaille	0.01 (*)	5	
	GC 0649 Riz	0.5	5	
	VR 0075 Légumes-racines et tubercules	0.2	5	
	GC 0651 Sorgho	0.01 (*)	5	
	AS 0651 Paille et fourrage de Sorgho, sec	0.01 (*)	5	
	VS 0078 Légumes-tiges et légumes à côtes	0.04	5	Sauf artichaut et céleri
	GS 0659 Canne à sucre	0.4	5	
	VO 0447 Maïs doux (épis de maïs)	0.01 (*)	5	

LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDE CODEX RECOMMANDÉES POUR  
RÉVOCATION

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
32	<b>Endosulfan</b>			
	DT 1114 Thé, Vert, Noir (noir, fermenté et séché)	30	CXL-D	
81	<b>Chlorothalonil</b>			
	GC 0640 Orge	0.1	CXL-D	
	AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	20	CXL-D	
	VD 0071 Haricots (secs)	0.2	CXL-D	
	VB 0400 Brocoli	5	CXL-D	
	VB 0402 Chou de Bruxelles	5	CXL-D	
	VB 0041 Chou, cabus	1	CXL-D	
	VR 0577 Carotte	1	CXL-D	
	VB 0404 Chou-fleur	1	CXL-D	
	VS 0624 Céleri	10	CXL-D	
	HH 0624 Feuilles de céleri	3	CXL-D	
	VC 0424 Concombre	5	CXL-D	
	FB 0021 Groseilles, rouge, verte, cassis	5	CXL-D	
	FB 0269 Raisins	0.5	CXL-D	
	VC 0046 Melons, sauf pastèque	2	CXL-D	
	HH 0740 Persil	3	CXL-D	
	SO 0697 Arachide	0.05	CXL-D	
	VR 0589 Pomme de terre	0.2	CXL-D	
	VC 0431 Courgette	5	CXL-D	
	VR 0596 Betterave sucrière	0.2	CXL-D	
	VO 0447 Maïs doux (épis de maïs)	0.01 (*)	CXL-D	
	GC 0654 Blé	0.1	CXL-D	
	AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	20	CXL-D	
	VC 0433 Courge	5	CXL-D	
90	<b>Chlorpyrifos-Methyl</b>			
	MO 0812 Abats comestibles de bovin	0.05	CXL-D	
	MF 0812 Graisse de bovin	0.05	CXL-D	
	MM 0812 Viande bovine	0.05	CXL-D	
	PO 0840 Abats comestibles de volaille	0.05	CXL-D	
	PF 0840 Graisse de poulet	0.05	CXL-D	
	PM 0840 Chair de poulet	0.05	CXL-D	
136	<b>Procymidone</b>			
	VB 0041 Chou, Cabus	2	CXL-D	
	FS 0013 Cerise	10	CXL-D	
	VP 0526 Haricot commun (gousses et graines immatures)	1	CXL-D	



<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
VC 0424 Concombre	2	CXL-D	
VP 0528 Pois à écosser (jeunes gousses) (=graines vertes, immatures)	3	CXL-D	
VP 0529 Pois à écosser (graines vertes)	1	CXL-D	
VC 0425 Cornichon	2	CXL-D	
FB 0269 Raisins	5	CXL-D	
VL 0482 Laitue, pommée	5	CXL-D	
VA 0385 Oignon	0.2	CXL-D	
FS 0247 Pêche	2	CXL-D	
FP 0230 Poire	1	CXL-D	
VO 0051 Piments	5	CXL-D	
HS 0444 Piments forts séchés	50	CXL-D	
FS 0014 Prunes (y compris pruneaux)	2	CXL-D	
FB 0272 Framboise y compris framboise de Virginie	10	CXL-D	
FB 0275 Fraise	10	CXL-D	
SO 0702 Graine de tournesol	0.2	CXL-D	
OR 0702 Huile comestible de tournesol	0.5	CXL-D	
VO 0448 Tomate	5	CXL-D	
<b>159 Vinclozoline</b>			
FB 0264 Mûres de ronces	5	CXL-D	
FB 0020 Airelles	5	CXL-D	
VB 0041 Chou cabus	1	CXL-D	
MM 0812 Viande bovine	0.05 (*)	CXL-D	
ML 0812 Lait de bovin	0.05 (*)	CXL-D	
VB 0404 Chou-fleur	1	CXL-D	
FS 0013 Cerises	5 Po	CXL-D	
PE 0840 Œufs de poule	0.05 (*)	CXL-D	
PM 0840 Chair de poulet	(*)	CXL-D	
VR 0469 Racine de chicorée	5	CXL-D	
VP 0526 Haricot commun (gousse et/ou graines immatures)	2	CXL-D	
VC 0424 Concombre	1	CXL-D	
FB 0021 Groseille, rouge, verte, cassis	5	CXL-D	
FB 0266 Mûres de haie (y compris mûre de Boysen et ronce-framboise)	5	CXL-D	
VP 0529 Pois à écosser (graines vertes)	1	CXL-D	
VC 0425 Cornichon	1	CXL-D	
FB 0268 Groseille à maquereau	5	CXL-D	
FB 0269 Raisins	5	CXL-D	
DH 1100 Houblon séché	40	CXL-D	
FI 0341 Kiwi	10	CXL-D	

<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
VL 0482 Laitue, pommée	5	CXL-D	
VC 0046 Melons, sauf pastèque	1	CXL-D	
VA 0385 Oignon,(Bulb p57	1	CXL-D	
FS 0247 Pêche	5 Po	CXL-D	
HS 0444 Piments forts séchés	1	CXL-D	
VO 0445 Piments doux (y compris pimento ou pimiento)	3	CXL-D	
FP 0009 Fruits à pépins	1	CXL-D	
VR 0589 Pomme de terre	0.1	CXL-D	
SO 0495 Graine de colza	1	CXL-D	
FB 0272 Framboise y compris framboise de Virginie)	5	CXL-D	
FB 0275 Fraise	10	CXL-D	
VO 0448 Tomate	3	CXL-D	
VS 0469 Chicorée witloof (pousse)	2	CXL-D	
<b>174 Cadusafos</b>			
FI 0327 Banane	0.01 (*)	CXL-D	
VR 0589 Pomme de terre	0.02	CXL-D	
<b>178 Bifenthrine</b>			
MF 0812 Graisse bovine	0.5	CXL-D	
MO 1280 Rognon de bovin	0.05 (*)	CXL-D	
MO 1281 Foie de bovin	0.05 (*)	CXL-D	
MM 0812 Viande bovine	0.5 (graisse)	CXL-D	
ML 0812 Lait de bovin	0.05 (*)	CXL-D	
PO 0840 Abats comestibles de poulet	0.05 (*)	CXL-D	
PE 0840 Œufs de poule	0.01 (*)	CXL-D	
PF 0840 Graisse de poulet	0.05 (*)	CXL-D	
PM 0840 Chair de poulet	0.05 (*) (graisse)	CXL-D	
FC 0203 Pamplémousse (p57)	0.05 (*)	CXL-D	
DH 1100 Houblon séché	10	CXL-D	
FC 0204 Citron	0.05 (*)	CXL-D	
GC 0645 Maïs	0.05 (*)	CXL-D	
AS 0645 Fourrage sec de maïs	0.2	CXL-D	
FC 0208 Orange, douce	0.05 (*)	CXL-D	
FP 0230 Poire	0.5	CXL-D	
VR 0589 Pomme de terre	0.05 (*)	CXL-D	
GC 0654 Blé	0.5	CXL-D	
CM 0654 Son de blé non transformé	2	CXL-D	
CF 1211 Farine de blé	0.2	CXL-D	
AS 0654 Paille et fourrage de blé (sec)	0.5	CXL-D	
CF 1212 Farine complète de blé	0.5	CXL-D	
<b>193 Fenpyroximate</b>			
FP 0226 Pomme	0.3	CXL-D	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	FC 0004 Oranges, douce, amère (y compris les Hybride du genre Orange): plusieurs cultivars	0.2	CXL-D	
194	<b>Haloxfop</b>			
	FC 0001 Agrumes	0.05 (*)	CXL-D	
	FB 0269 Raisins	0.05 (*)	CXL-D	
	FP 0009 Fruits à pépins	0.05 (*)	CXL-D	
211	<b>Fludioxonil</b>			
	FC 0001 Agrumes	7	CXL-D	
217	<b>Novaluron</b>			
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.7	CXL-D	
	PE 0112 Œufs	0.01 (*)	CXL-D	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que marins)	10 (graisse)	CXL-D	
	ML 0106 Lait	0.4	CXL-D	
	FM 0183 Graisse butyrique	7	CXL-D	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	CXL-D	
	PM 0110 Viande de volaille	0.01 (*) (graisse)	CXL-D	
	VO 0448 Tomate	0.02 (*)	CXL-D	
221	<b>Boscalide</b>			
	VL 0053 Légumes feuillus	30	CXL-D	
224	<b>Difenoconazole</b>			
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.2	CXL-D	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que marins)	0.05 (graisse)	CXL-D	
	ML 0106 Lait	0.005 (*)	CXL-D	
230	<b>Chlorantraniliprole</b>			
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01 (*)	CXL-D	
	PE 0112 Œufs	0.01 (*)	CXL-D	
	FB 0269 Raisins	1	CXL-D	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que marins)	0.01 (*) (graisse)	CXL-D	
	ML 0106 Lait	0.01 (*)	CXL-D	
	FM 0183 Graisse butyrique	0.1	CXL-D	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0.01 (*)	CXL-D	

**LMR pour les épices recommandées pour révocation**

			LMR mg/kg
Numéro Codex	Produit	Pesticide	Précédente
028B	Fruit ou baie	Cyperméthrine	0.1

PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE:

« FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE », « HERBES AROMATIQUES » ET « ÉPICES »

(À l'étape 7)

FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE

Classe A

Type 4                      Noix et graines                      Groupe 022                      Lettre de code du groupe TN

Groupe 022: fruits à coque d'espèce arborescente, sont des graines d'une variété d'arbres et arbustes caractérisés par une coque non comestible enfermant une graine huileuse.

La graine ou noix est protégée, par la coque et d'autres parties du fruit, des pesticides appliqués pendant la saison de croissance.

La portion comestible de la graine ou noix est consommée sous forme fraîche, séchée ou transformée.

Portion du produit pour laquelle s'applique une LMR (et qui est analysée): Le produit entier après enlèvement de la coque.  
Châtaigne: entière sans sa peau.

*Groupe 022                      Fruit à coque d'espèce arborescente*

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
TN 0085	Fruit à coque d'espèce arborescente (comprend tous les produits de ce groupe)
TN 3100	Noix d'Afrique <i>Ricinodendron heudelotii</i> (Baill.) Heckel
TN 0660	Amandes <i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D. A. Webb, Syn: <i>Amygdalus communis</i> L., <i>Prunus amygdalus</i> Batsch.
TN 3101	Noix d'araucaria <i>Araucaria bidwillii</i> Hook; <i>A. angustifolia</i> (Bertol.) Kuntze; <i>A. araucana</i> (Molina) K. Koch
TN 0661	Faine <i>Fagus sylvatica</i> L.; <i>F. grandifolia</i> Ehrh.
TN 3102	Noix de bétel <i>Areca catechu</i> L.
TN 0662	Noix du Brésil <i>Bertholletia excelsa</i> Humb. & Bonpl. Pin du Paraná, voir noix d'Araucaria, TN 3101 <i>Araucaria angustifolia</i> (Bertol.) Kuntze Bunya Bunya, voir noix d'Araucaria, TN 3101 <i>Araucaria bidwillii</i> Hook Chêne à gros fruits, voir noix de Galle, TN 3107 <i>Quercus macrocarpa</i> Michx. Bush nut, voir Macadamia, TN 0669
TN 0663	Noix du noyer cendré <i>Juglans cinerea</i> L. Cajou, voir noix de cajou, TN 0295 <i>Anacardium giganteum</i> Hancock ex Engl.

- TN 3103           **Noix de bancoulier**  
*Aleurites moluccanus* (L.) Willd.
- TN 0295           **Noix de cajou**  
*Anacardium occidentale* L.; *Anacardium giganteum* Hancock ex Engl.  
 Castanha-do-maranhão, voir Pachira, TN 0670  
*Pashira glabra* Pasq.  
 Syn: *Bombacopsis glabra* (Pasq.) A. Robyns
- TN 0664           **Châtaigne**           *Castanea* spp.  
 Chinquapin, voir châtaigne, TN 0664  
*Castanea pumila* (L.) Mill.
- TN 0665           **Noix de coco**  
*Cocos nucifera* L.
- TN 3104           **Irvingia**  
*Irvingia gabonensis* (Aubry-Lecomte ex O'Rorke) Baill.  
 Noix du grand coudrier, voir noisettes, TN 0666  
*Corylus maxima* Mill.
- TN 3105           **Ginkgo**  
*Ginkgo biloba* L  
 Châtaigne de Guyane, voir Pachira, TN 0670  
*Pachira aquatica* Aubl.  
 Noix du Japon voir cerneaux, TN 0678  
*Juglans ailantifolia* var. *cordiformis* (Makino) Rehder
- TN 0666           **Noisettes**  
*Corylus avellana* L.; *C. maxima* Mill.;  
*C. americana* Marschall; *C. californica* (A. DC.) Rose
- TN 0667           **Noix de Hickory – caryer ovale**  
*Carya ovata* (Mill.) K. Koch.; *C. glabra* (Mill.) douce;  
 autres espèces *Carya* à noix douce
- TN 0668           **Marron d'Inde**  
*Aesculus turbinata* Blume;  
 Noix Canari, voir noix de Pili, TN 0673  
*Canarium vulgare* Leenh.; *C indicum* L.
- TN 0669           **Macadamia**  
*Macadamia ternifolia* F. Muell.; *M. tetraphylla* L.A.S. Johnson;  
*M.intregifolia* Maiden & Betche
- TN 3106           **Mongongo**  
*Schinziophyton rautanenii* Schinz) Radcl.-Sm  
 Monkey-pot, voir Sapucaia, TN 0676  
*Lecythis pisonis* Cambess.  
 Araucaria du Chili, voir noix d'Araucaria, TN 3101  
*Araucaria araucana* (Molina) K. Koch
- TN 3107           **Noix de galle**  
*Quercus* spp.



## HERBES AROMATIQUES

Classe A

Type 5 Herbes aromatiques et épices Groupe 027 Lettre code du groupe HH

Les herbes aromatiques sont des feuilles, fleurs, tiges et racines provenant d'une variété de plantes herbacées, utilisées en quantités relativement petites comme condiments pour aromatiser les aliments et boissons. Elles sont utilisées sous leur forme fraîche ou séchées naturellement.

Les herbes aromatiques sont entièrement exposées aux pesticides appliqués pendant la saison de croissance. Des traitement après récolte sont souvent effectués sur les herbes aromatiques séchées.

Les herbes aromatiques sont consommées comme composante d'autres aliments sous la forme fraîche ou séchées ou comme extrait du produit frais.

Le groupe herbes aromatiques est divisé en deux sous-groupes:

027A Herbes (plantes herbacées)

027B Feuilles ou plantes ligneuses (feuilles d'arbustes et d'arbres)

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): Le produit entier étant donné qu'il est commercialisé essentiellement frais.

## Groupe 027 Herbes aromatiques

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HH 0092	Herbes aromatiques (comprend tous les produits de ce groupe)

## Groupe 027A Herbes (plants herbacées)

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HH 2095	Herbes (Plantes herbacées) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
HH 0720	Angelica <i>Angelica archangelica</i> L.; <i>A. sylvestris</i> L.
HH 3190	Anis <i>Pimpinella anisum</i> L.
HH 0721	Mélisse officinale <i>Melissa officinalis</i> L.
HH 0722	Basilic <i>Ocimum basilicum</i> L. <i>Ocimum x citrodorum</i> Vis.; <i>O. minimum</i> L.; <i>O. americanum</i> L.; <i>O. gratissimum</i> L.; <i>O. tenuiflorum</i> L.
HH 0724	Bourrache <i>Borago officinalis</i> L.
HH 3191	Bourrache, indienne <i>Plectranthus amboinicus</i> (Lour.) Spreng.
HH 0725	Grande pimprenelle <i>Sanguisorba officinalis</i> L.; <i>Sanguisorba minor</i> Scop.
HH 3192	Calament à grandes fleurs <i>Calamintha grandiflora</i> (L.) Moench; <i>Calamintha nepeta</i> (L.) Savi
HH 0737	Souci officinal et feuilles [et fleurs] <i>Calendula officinalis</i> L.
HH 3193	Feuilles de carvi <i>Carum carvi</i> L.

- HH 0726            Cataire  
                       *Nepeta cataria* L.  
 Nepata, voir catmint HH 0726
- HH 0624            Feuilles de céleri  
                       *Apium graveolens* L.; var. *seccalinum* (Alef) Mansf.  
 Cerfeuil, feuilles et fleurs, VL 0465, voir Groupe 013: Légumes feuillus
- HH 0727            Ciboule, VA 2605, voir groupe 009: légumes bulbeux  
 Coriandre, voir feuilles de coriandre HH 3194  
 Sauge sclarée, voir Sauge (et espèces apparentées à la sauge), HH 0743  
                       *Salvia sclarea* L.
- HH 3194            Feuilles de coriandre  
                       *Coriandrum sativum* L.
- HH 3195            Coriandre bolivienne  
                       *Porophyllum ruderale* (Jacq.) Cass.
- HH 3196            Coriandre vietnamienne  
                       *Persicaria odorata* (Lour.) Sojak.
- HH 0748            Menthe coq  
                       *Tanacetum balsamita* L.;
- HH 3197            Trèfle d'eau nain  
                       *Marsilea crenata* C. Presl.
- HH 3198            Panicaut fétide  
                       *Eryngium foetidum* L.
- HH 3199            Plante de curry  
                       *Helichrysum italicum* (Roth.)G. Don  
 Hémérocalle, voir Groupe 009: Légumes bulbeux, VA 2600  
 Fleurs d'hémérocalle, voir fleurs comestibles, HH 3200
- HH 0730            Aneth  
                       *Anethum graveolens* L.
- HH 3201            Épazote  
                       *Dysphania ambrosioides* (L.) Mosyakin & Clemants  
 Estragon, voir Tarragon, HH 0749  
 Fenouil, Bulbe, voir Groupe 017: Légumes tiges et légumes à côtes, VA 0380
- HH 0731            Feuilles de fenouil commun  
                       *Foeniculum vulgare* Mill.;
- HH 3202            Nigelle d'Espagne  
                       *Nigella hispanica* L. and *Nigella damascena* L.
- HH 3203            Feuilles de fénugrec  
                       *Trigonella foenum-graecum* L.
- [HH 3204            **Géranium (citron, rose)**  
                       *Pelargonium crispum* (P.J. Bergius) L'Her et *Pelargonium graveolens*  
 L'Her; *Pelargonium tomentosum* Jacq.; *Pelargonium quercifolium* (L.f.) L'Hér. ex  
 Aiton et autres espèces parfumées]



- HH 0732 **Marrube blanc**  
*Marrubium vulgare* L.
- HH 0733 **Hysope**  
*Hyssopus officinalis* L.
- HH 3205 **Hysope, anisée**  
*Agastache foeniculum* (Pursh) Kuntze; *Agastache rugosa* (Fisch. & C.A. Mey) Kuntze
- HH 0734 **Lavande**  
*Lavendula angustifolia* Mill.;
- HH 3206 **Citronnelle**  
*Cymbopogon citratus* (DC.) Stapf; *C. flexuosus* (Nees ex Steud.) Will. Watson
- HH 0735 **Livèche, feuilles**  
*Levisticum officinale* Koch.
- HH 3207 **Souci**  
*Tagetes erecta* L.; *T. patula* L.; *T. lucida* Cav.; *T. tenuifolia* Cav.
- HH 0736 **Marjolaine**  
*Origanum marjorana* L.; *O. vulgare* L. *O. onites* L.
- HH 3208 **Reine des prés**  
*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.
- HH 0738 **Menthes**  
Plusieurs espèces et hybrides de menthe; voir aussi les menthes individuelles)  
y compris *Mentha spicata* L., Syn: *M. cordifolia* Opiz ex Fresen.;  
*M. x piperata* L.; *Mentha x gracilis* Sole; *M. aquatica* L.; *M. longifolia* (L.) Huds.;  
*M. arvensis* L.; *M. suaveolens* Ehrh.
- HH 3209 **Mioga (pousses et bourgeons de fleurs)**  
*Zingiber mioga* (Thunb.) Roscoe
- HH 3210 **Monarda**  
*Monarda didyma* L.; *M. fistulosa* L.; *M. punctata* L.; *M. citriodora* Cerv. Ex Lag.;  
*M. pectinata* Nutt.  
Armoise commune, voir Southernwood, HH 0754  
*Artemisia vulgaris* L.  
Myrrhe, voir cerfeuil musqué, HH 0747
- HH 0739 **Feuilles de grandes capucines**  
*Tropaeolum majus* L.; *T. minus* L.
- HH 3211 **Orite**  
*Urtica dioica* L.  
Origan, voir Marjolaine, HH 0736  
*Origanum vulgare* L.; *O. onitus* L.
- HH 3212 **Origan mexicain**  
*Lippia graveolens* Kunth; *L. micromera* Schauer
- HH 3213 **Feuilles de pandanus**  
*Pandanus amaryllifolius* Roxb.

- HH 0740            **Persil**  
*Petroselinum crispum* (Mill.) Nyman ex A. W. Hill;  
 Syn: *P. sativum* Hoffm.; *P. hortense* auct.  
*P. crispum* var. *neapolitanum* Danert
- HH 3214            **Gotu kola**  
*Centella asiatica* (L.) Urb.  
 Menthe poivrée, voir menthes, HH 0738  
*Mentha x piperita* L.
- HH 3215            **Perilla**  
*Perrilla frutescens* (L.) Britton var. *crispa*  
 Phak ka yaeng, voir limnophile aromatique, HH 3217
- HH 3216            **Phak paew**  
*Trichodesma indicum* (L.) Sm.
- HH 3217            **Limnophile aromatique**  
*Limnophila chinensis* (Osbeck) Merr.  
 Syn: *Limnophila aromatica* (Lam.) Merr.
- HH 0741            **Romarin**  
*Rosmarinus officinalis* L.
- HH 0743            **Sauge et espèces de sauges apparentées**  
*Salvia officinalis* L.; *S. sclarea* L.; *S. triloba* L.
- HH 0745            **Sariette commune, été, hiver**  
*Satureja hortensis* L.; *S. montana* L.
- HH 0746            **Oseille commune, et espèces *Rumex* apparentées parmi lesquelles**  
*Rumex acetosa* L.; *R. scutatus* L.; *R. patientia* L.
- HH 0754            **Aurone**  
*Artemisia abrotanum* L.; *A. pontica* L.  
 Menthe verte, voir menthes, HH 0738  
*Mentha spicata* L.;
- HH 3218            **Stevia, chanvre d'eau**  
*Stevia rebaudiana* (Bertoni) Bertoni  
 Coriandre longue, voir panicaut fétide, HH 3198  
*Eryngium foetidum* L.  
 Swamp leaf, voir limnophile aromatique, HH 3217
- HH 0747            **Cerfeuil musqué**  
*Myrrhis odorata* (L.) Scop.
- HH 0749            **Tarragon(estragon)**  
*Artemisia dracunculus* L.; *A. drancunculoides* Pursh.
- HH 0750            **Thyme**  
*Thymus vulgaris* L.; *T. serpyllum* L.;  
*T. citriodorus* (Pers.) Schreb. et *Thymus hybrids*.  
 Menthe vietnamienne, voir Coriandre, vietnamienne, HH 3196  
*Polygonum odoratum* Lour.

HH 3219	Violette <i>Viola odorata</i> L.: <i>V. tricolor</i> L.
HH 3220	feuilles de Wasabi <i>Wasabia japonica</i> (Miq.) Matsum. Cresson de fontaine, voir Groupe 013: Légumes feuillus, VL 0473
HH 3221	Poivre d'eau, Japonais <i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Delabre
[HH 3322	Feuilles de bétel sauvage <i>Piper sarmentosum</i> Roxb.
HH 0751	Barbarée commun,; Américaine <i>Barbarea vulgaris</i> W.T. Aiton.; <i>B. verna</i> (Mill.) Asch.
HH 0752	Gaulthérie couchée <i>Gaultheria procumbens</i> L. (n'inclut pas les herbes aromatiques de la famille des Wintergreen ( <i>Pyrolaceae</i> ))
HH 3223	Achillée millefeuille <i>Achillea millefolium</i> L.
HH 3224	Yomogi <i>Artemisia indica</i> Willd. var. <i>maximowizii</i> (Nakai) H. Hara
Groupe 027B Feuilles et plantes ligneuses	
<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HH 2096	Feuilles et plantes ligneuses (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
HH 3230	Myrrhe anisée <i>Syzygium anisatum</i> (Vickery) Craven & Biffen Laurier sauce, voir feuilles de laurier HH 0723
HH 3231	Boldo <i>Peumus boldus</i> Molina
HH 0729	Feuilles de curry <i>Bergera koenigii</i> L. Syn: <i>Murraya koenigii</i> L. Sprengel
HH 3232	Feuilles de poivre de Sichuan <i>Zanthoxylum piperitum</i> (L.) DC.
HH 3233	Feuilles de combava <i>Citrus hystrix</i> DC.
HH 0723	Feuilles de laurier <i>Laurus nobilis</i> L.
HH 3234	Myrte citronné d'Australie <i>Backhousia citriodora</i> F. Muell. Feuilles de malabar, voir feuilles de cannelle tamala, HH 3237 Malabathrum, voir feuilles de cannelle tamala, HH 3237
HH 3235	Menthe native <i>Prostanthera incise</i> R. Br, <i>P. rotundifolia</i> R. Br.

## [HH XXXX Feuilles de poivrier

*Piper spp.]*

HH 3236	Feuilles de clèthre à feuilles d'aulne <i>Tasmania lanceolata</i> (Poir.) A.C. Sm.; <i>T. stipitata</i> (Vick.)
HH 0742	Rue <i>Ruta graveolens</i> L.
HH 0744	Feuilles de Sassafras <i>Sassafras albidum</i> (Nutt.) Nees
HH 3237	Feuilles de cannelle tamala <i>Cinnamomum tamala</i> (Buch.-Ham) Nees & Eberm.

## ÉPICES

## Classe A

Type 5 Herbes aromatiques et épices Groupe 028 Lettre code du groupe HS

Groupe 028. Le groupe des épices est composé de graines aromatiques, bourgeons, racines, rhizomes, écorces, gousses, fleurs ou parties de fleurs, baies et autres fruits d'une variété de plantes qui sont utilisés en quantités relativement faibles pour aromatiser les aliments.

Les épices sont exposées à des degrés variables aux pesticides appliqués pendant la période de croissance. Un traitement après récolte peut aussi être appliqué aux épices sous leur forme séchée.

Elles sont consommées principalement sous leur forme séchée comme condiments.

Le groupe des épices est divisé en huit sous-groupes:

028A épices, graines

028B épices, fruit ou baie

028C épices, écorce

028D épice, racine ou rhizome

028E épices, boutons

028F fleurs ou stigmates

028G épices, arille

028H épices, pelure d'agrume

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): Sauf si mentionné différemment, le produit entier tel que commercialisé, principalement sous forme séchée.

Groupe 028 Épices

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0093	Épices (comprend tous les produits de ce groupe)

Groupe 028A Graines

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0190	Épices, graines (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
HS 3280	Graine de roucou <i>Bixa orellana</i> L.
HS 3281	Ajowan <i>Trachyspermum ammi</i> (L.) Sprague ex Turrill Syn: <i>T. copticum</i> L.

HS 0720	<b>Graine d'angélique</b> <i>Angelica archangelica</i> L.; <i>A. sylvestris</i> L. Anis vert, voir graine d'anis, HS 0771
HS 0771	<b>Graine d'anis</b> <i>Pimpinella anisum</i> L.
HS 0722	<b>Graine de basilic</b> <i>Ocimum</i> spp.
HS 3282	<b>Nigelle cultivée</b> <i>Nigella sativa</i> L.
HS 0774	<b>Graine de carvi</b> <i>Carum carvi</i> L.
HS 0624	<b>Graine de céleri</b> <i>Apium graveolens</i> L.
HS 3283	<b>Chia</b> <i>Salvia hispanica</i> L.
HS 0779	<b>Graine de coriandre</b> <i>Coriandrum sativum</i> L.
HS 3284	<b>Graine de panicaut fétide</b> <i>Eryngium foetidum</i> L.
HS 0780	<b>Graine de cumin</b> <i>Cuminum cyminum</i> L.
HS 0730	<b>Graine d'aneth</b> <i>Anethum graveolens</i> L.
HS 0731	<b>Graine de fenouil</b> <i>Foeniculum vulgare</i> Mill.; Syn: <i>F. officinale</i> All; <i>F. capilaceum</i> Gilib.
HS 0782	<b>Graine de fenugrec</b> <i>Trigonella foenum-graecum</i> L.; <i>T. caerulea</i> (L.) Ser.
HS 3285	<b>Persil japonais</b> <i>Cryptotaenia japonica</i> Hassk.
HS 0735	<b>Graine de livèche</b> <i>Levisticum officinale</i> Koch.
HS 3286	<b>Mahaleb</b> <i>Prunus mahaleb</i> L.
HS 0789	<b>Muscade</b> Seed of <i>Myristica fragrans</i> Houtt.
HS 0740	<b>Graine de persil</b> <i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nyman ex A. W. Hill; Graine de pavot, SO 0495, voir Groupe 023: Oléagineux Graine de sésame, SO 01700, voir Groupe 023: Oléagineux
HS 3287	<b>Graine d'accacia</b> <i>Acacia victoriae</i> Bent. and other spp.

## Groupe 028B Fruits ou baies

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0191	Épices, fruit ou baies (comprend tous les produits de ce sous-groupe) Quatre épices, voir Pimento, HS 0792
HS 3290	Câpres <i>Capparis spinosa</i> L.
HS 0775	Cardamome (gousses et graines) <i>Elettaria cardamomum</i> (L.) Maton <i>Amomum tsao-ko</i> Crevost & Lemarié; <i>A. subulatum</i> Roxb.; <i>A. compactum</i> Sol.ex Maton Cardamome, noire, voir Cardamome, HS 0775
HS 3291	Cumin, noir <i>Bunium persicum</i> (Boiss.) B. Fedtsch.
HS 3292	Fruit de l'Eucalyptus <i>Eucalyptus</i> spp.
HS 3293	Fruit du jasmin du Cap <i>Gardenia jasminoides</i> J.Ellis
HS 0785	Graines de paradis – de Maniguette <i>Aframomum melegueta</i> (Rosc.) K Schum.; Syn: <i>Amomum melegueta</i> Rosc.
HS 3294	Graines de Sélím <i>Xylopia aethiopica</i> (Dunal) A. Rich.
HS 0786	Baies de genévrier <i>Juniperis communis</i> L.
HS 3295	Luo han guo <i>Siraitia grosvenorii</i> (Swingle) C. Jeffrey ex. A.M. Lu & Zhi Y. Zhang
HS 3296	Fruit Miracle <i>Synsepalum dulciferum</i> (Scumach. & Thonn.) Daniell
HS 0739	Gousse de grande capucine <i>Tropaeolum majus</i> L.; <i>T. Minus</i> L.
HS 0790	Poivre, noir; blanc; rose; vert (voir Note 1) <i>Piper nigrum</i> L.
HS 3297	Poivre cubèbe <i>Piper cuceba</i> L. f.
HS 0791	Poivre long <i>Piper longum</i> L.; <i>P. retrofractum</i> Vahl;
HS 3298	Poivre de Sichuan <i>Zanthoxylum bungeanum</i> Maxim.; <i>Z. schinifolium</i> Siebold & Zucc.; <i>Z. simulans</i> Hance; <i>Z. piperitum</i> (L.) DC
HS 3299	Épice de Tasmanie <i>Tasmannia lanceolata</i> (Poir.) A.C. Sm.; <i>T. stipitata</i> (Vick.) A.C. Smith
HS 3300	Faux poivrier <i>Schinus terebinthifolius</i> Raddi; <i>S. molle</i> L.

HS 0792	<b>Fruit du piment de la Jamaïque</b> <i>Pimenta dioica</i> (L.) Merrill
HS 3301	<b>Badiane</b> <i>Illicium verum</i> Hook.f.
HS 0369	<b>Tamarin, voir aussi Groupe 006: Fruit tropicaux et subtropicaux hétérogènes – pelure non comestible</b> <i>Tamarindus indica</i> L., sous variétés
HS 0795	<b>Gousse de vanille</b> <i>Vanilla planifolia</i> Andrews

**Groupe 028C Écorce**

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0192	Épices, écorce (comprend tous les produits de ce sous-groupe) Écorce de cannellier de Ceylan, voir écorce de cannelle (y compris écorce de cannellier de Chine), HS 777 <i>Cinnamomum aromaticum</i> Nees;
HS 0777	Écorce de cannellier (y compris écorce de cannellier de Chine) <i>Cinnamomum verum</i> J. Presl., Syn: <i>Cinnamomum zeylanicum</i> Blume; <i>C. aromaticum</i> Nees; <i>C. burmannii</i> (Nees & T. Nees) Blume; <i>C. loureiroi</i> Nees;
HS 3310	Écorce d'eucalyptus <i>Eucalyptus</i> spp.
HS 3311	Pistache lentisque <i>Pistacia lentiscus</i> L. Quinine, voir Chinchona rouge, HS 3312
HS 3312	Chinchona rouge <i>Cinchona pubescens</i> Vahlk; <i>C. officinalis</i> L.

**Groupe 028D Racine ou rhizome**

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0193	Épices, racine ou rhizome (y compris tous les produits dans ce sous-groupe) Angélique, racine, tige et feuilles, voir Groupe 027: Herbes aromatiques, Angélique HH 0720
HS 3320	Ase fétide (voir Note 2) <i>Ferula foetida</i> (Bunge) Regel; <i>F. assa-foetida</i> L.
HS 3321	Racine de coriandre <i>Coriandrum sativum</i> L.
HS 3322	Gingembre chinois – Kra chai <i>Boesenbergia rotunda</i> (L.) Mansf. Syn: <i>B. pandurata</i> (Roxb.) Schltr.
HS 0783	Galanga, rhizomes <i>Languas galanga</i> (L.) Stunz; Syn: <i>Alpinia galanga</i> Sw.; <i>Languas officinarum</i> (Hance) Farwell; Syn: <i>Alpinia officinarum</i> Hance <i>Kaempferia galanga</i> L.
HS 0784	Gingembre, rhizomes <i>Zingiber officinale</i> Rosc. Raifort, voir VR 0583, Groupe 016: Légumes-racines et tubercules Kra chai, voir gingembre chinois, HS 3322 Réglisse, voir racine de réglisse, HS 0787

HS 0787	Racine de réglisse <i>Glycyrrhiza glabra</i> L.
HS 3323	Racine de Livèche <i>Levisticum officinale</i> . Koch
HS 0794	Racine de curcuma <i>Curcuma longa</i> L.; <i>C. mangga</i> Valetton & van Zijp
HS 3324	Zédoaire <i>Curcuma zedoaria</i> (Cristm.) Roscoe

## Groupe 028E Bourgeons

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0194	Épices, bourgeons (y compris tous les produits de ce sous-groupe)
HS 0773	Bourgeons de câpre <i>Capparis spinosa</i> L.
HS 0776	Bourgeon de cannellier de Chine <i>Cinnamomum aromaticum</i> (L.) Nees
HS 0778	Clou de girofle <i>Syzygium aromaticum</i> (L.) Merr. & Perr.; Syn: <i>Eugenia caryophyllus</i> (Sprengel) Bullock & Harrison; <i>E. aromatica</i> Kuntze; <i>E. caryophyllata</i> Thunb.; <i>Caryophyllus aromaticus</i> L.

## Groupe 028F Fleurs ou stigmates

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0195	Épices, fleurs ou stigmates (y compris tous les produits de ce sous-groupe)
HS 3340	Safran <i>Crocus sativus</i> L.

## Groupe 028G Arille

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0196	Épices, arille (y compris tous les produits de ce sous-groupe)
HS 0788	Noix de muscade Arille séchée de <i>Myristica fragrans</i> Houtt.

## Groupe 028H Pelure d'agrumes

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
HS 0197	Épices, Pelure d'agrumes (y compris tous les produits de ce sous-groupe)
HS 2206	Pelure de combava <i>Citrus hystrix</i> DC.
HS 3350	Pelure de mandarine Satsuma <i>Citrus unshiu</i> Marcow.
HS 2211	Pelure de Yuja <i>Citrus junos</i> Siebold ex Tanaka Pelure de Yuzu, voir pelure de Yuja, HS 2211

**Note 1:** Bien que le poivre blanc soit en principe un aliment transformé appartenant au type 13: Produits dérivés de la plante d'origine, il est repris pour plus de facilité dans le groupe 028 Épices. Le poivre blanc est préparé à partir du poivre noir, *Piper nigrum* L.: les graines subissent un rouissage dans l'eau et sont séchées après avoir enlevé le mésocarpe. Le poivre blanc qui en résulte peut ou non être moulu en poudre. Le nom scientifique du poivre vert et du poivre rose est *Piper nigrum* L. Le poivre rose est du poivre à l'état mature. Le poivre vert est du poivre rose récolté avant d'être mur.

**Note 2:** Ase fétide n'est pas uniquement commercialisé en tant que racine, mais aussi en tant que produits (résine, poudre, farine), qui sont produits à partir de la gomme de la racine.



## ANNEXE VII

## PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: "HERBES AROMATIQUES"

(À l'étape 6)

Groupe 027 Herbes aromatiques

Groupe 027A Herbes aromatiques (herbacées)

Code No. Produit

[HH 3200 Fleurs comestibles]

Fleurs de souci, *Calendula officinalis* L.; Géranium (citron, rose), *Pelagrum crispum* (P.J. Bergius) L'Her et *Pelargonium graveolens* L'Her; (P.J. Bergius) L'Her; Pâquerette commune, *Bellis perennis* L. et autres fleurs comestibles]

**AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES PRODUITS DESTINÉS  
À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE:  
FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE COMESTIBLE ET  
FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE NON COMESTIBLE  
(A l'étape 5)**

**FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE COMESTIBLE**

Classe A

Type 1                      Fruits                      Groupe 005                      Lettre de code du Groupe Code FT

Les Fruits divers (Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes) – à pelure comestible sont dérivés de fruits immatures ou mûrs d'une grande variété de plantes vivaces, généralement des arbustes ou arbres. Les fruits sont complètement exposés aux pesticides au cours de la saison de croissance (période du développement du fruit).

Le fruit entier peut être consommé sous forme fraîche ou transformée.

Le Groupe 005 Fruits divers – à pelure comestible et divisé en trois sous-groupes:

005 A Fruits divers- à pelure comestible – petits

005 B Fruits divers- à pelure comestible – grands

005 C Fruits divers- à pelure comestible – palmiers

Portion du fruit à laquelle s'applique la LMR (et ui est analysée): produit entier

Dattes et Olives: Le produit entier après enlèvement de la queue et du noyau mais le résidu est calculé et exprimé pour le fruit entier.

Groupe 005                      Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogène à pelure comestible

N. de code                      Produit

FT 0026                      Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure comestible

Groupe 005A Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogène à pelure comestible - petits

N. de code                      Produit

FT 2011                      Fruits tropicaux et subtropicaux à pelure comestible – petits  
(comprend tous les produits de ce sous-groupe)

Acérola, voir cerise des Barbades, FT 0287

FT 2300                      Prune d'Afrique  
*Vitex doniana* Sweet

FT 2301                      Almondette  
*Buchanania lanzan* Spreng.

FT 2302                      Billardièrè grimpante  
*Billardiera scandens* Sm.

FT 0286                      Arbouse  
*Arbutus unedo* L.

FT 0287                      Cerise des Barbades  
*Malpighia emarginata* DC.; Syn: *M. glabra* L.

FT 2303                      Baies de Myrica  
*Morella rubra* Lour

FT 2304                      Bignay  
*Antidesma bunius* (L.) Spreng.

FT 2305                      Noix pain  
*Bosimum alicastrum* Sw.

Cerise du Brésil, voir Grumichana, FT 0298

FT 2306                      Cabeluda  
*Plinia glomerata* (O. Berg) Amshoff  
Camu-camu, voir Rumberry, FT 2328  
Caranda, voir Karanda FT 0290

FT 2307	<b>Carrissa caranda (prune)</b> <i>Carissa edulis</i> Vahl.
FT 2308	<b>Messua ferrea</b> <i>Manilkara hexandra</i> (Roxb.) Dubard
FT 2309	<b>Olive de Ceylan</b> <i>Elaeocarpus serratus</i> L.
FT 2310	<b>Cerise-du-Rio-Grande</b> <i>Eugenia aggregate</i> (Vell.) Kiaersk.
FT 0293	<b>Olive chinoise, noire, blanche</b> <i>Canarium tramdenum</i> C.D.Dai&Yakovlev; Syn: <i>C pimela</i> Koenig <i>Canarium album</i> (Lour.) Raeusch.
FT 2311	<b>Noix de Chirauli</b> <i>Buchanania latifolia</i> Roxb.
FT 0294	<b>Icaque/prune coton</b> <i>Chrysobalanus icaco</i> L.
FT 0296	<b>Datte du désert</b> <i>Balanites aegyptiacus</i> (L.) Delile
FT 2312	<b>Citron de mer</b> <i>Ximenia americana</i> L.
FT 2313	<b>Fragrant manjack</b> <i>Cordia dichotoma</i> G. Forst.
FT 2314	<b>Groseille d'Abyssinie</b> <i>Dovyalis abyssinica</i> (A. Rich.) Warb.
FT 2315	<b>Ketembilla</b> <i>Dovyalis hebecarpa</i> (Gardner) Warb.
FT 2316	<b>Prune de Madagascar/du gouverneur</b> <i>Flacourtia indica</i> (Burm.f) Merr.; <i>Flacourtia inermis</i> Roxb.; <i>Flacourtia rukam</i> Zoll.&Moritzi; <i>Flacourtia jangomas</i> (Lour.) Raeusch.
FT 0298	<b>Cerise du Brésil</b> <i>Eugenia brasiliensis</i> Lam. Syn: <i>Eugenia dombeyi</i> (Spreng.) Skeels
FT 2317	<b>Guabiroba</b> <i>Campomanesia xanthocarpa</i> O. Berg
FT 2318	<b>Guavaberry</b> <i>Myrciaria floribunda</i> (H. West ex Willd.) O. Berg
	<b>Prune icaque, voir prune coco, FT 0294</b> <i>Podocarpus elatus</i> R. Br. Ex Endl.
	<b>Cerise Herbert river, voir Bignay, FT 2304</b>
FT 0299	<b>Prune mombin (= Mombin, jaune)</b> <i>Spondias mombin</i> L.; Syn: <i>S. lutea</i> L.
-	<b>Prune de l'inde, voir prune de Madagascar, FT 2316</b>
FT 2320	<b>Cerise de la Jamaïque</b> <i>Muntingia calabura</i> L.

- FT 0339 Jambolan  
*Zyzigium cumini* (L.) Skeels;  
Syn: *Eugenia cuminii* (L.) Druce;
- FT 0340 Jamalac (=Wax jambu)  
*Syzygium samarangense* (Bl.) Merr. & Perry;  
Syn: *Eugenia javanica* Lam
- [FT 0302 datte chinoise (Jujube chinoise)  
*Zizyphus jujuba* Mill].
- FT 2321 Prune Cafre  
*Harpephyllum caffrum* Bernh. Ex C. Krauss
- FT 2322 Gubinge  
*Terminalia latipes* Benth. Subsp. *psilicarpa* Pedley
- FT 2323 Kapundung/Baccaurea  
*Baccaurea racemosa* (Reinw.) Müll. Arg.
- FT 0290 Karanda  
*Carissa carandas* L.
- [FT 0303 Kumquats  
*Fortunella japonica* (Thunberg) Swingle;  
*F. margarita* (Loureiro) Swingle  
Kumquat, Marumi, voir Kumquats, FT 0303  
*Fortunella japonica* (Thunberg) Swingle  
Kumquat, Nagami, voir Kumquats, FT 0303  
*Fortunella margarita* (Loureiro) Swingle]
- FT 2324 Citron aspen  
*Acronychia acidula* F. Muell.
- FT 2325 Limequats  
*Citrus japonica* x *Citrus aurantiifolia*  
Noix pain Maya, voir noix pain
- FT 2326 Prune Monos  
*Pseudanmomis umbellulifera* (Kunth) Kausel
- FT 2327 Mountain cherry  
*Bunchosia cornifolia* Kunth
- FT 0306 Girembelle  
*Phyllanthus acidus* (L.) Skeels  
Syn: *Ph. distichus* (L.) Muell.-Arg.  
Olives pour la production d'huile, voir Groupe 023 Oléagineux
- FT 2328 Kaki, noir  
*Diospyros texana* Scheele
- FT 2329 Pitomba  
*Eugenia luschnathiana* Klotzsch ex O. Berg  
Prune -de-Martinique, voir prune de Madagascar, FT 2316  
Rukam, voir prune de Madagascar, FT 2316
- FT 2330 Rumberry  
*Myrciaria dubia* (Kunth) Mc Vaugh
- FT 0310 Akène (Raisinier bord de mer)  
*Coccoloba uvifera* Jacq.
- FT 2331 Sete-capotes  
*Campomanesia guazimifolia* (Cambess.) O. Berg

FT 2332	Silver aspen <i>Acronychia wilcoxiana</i> (F. Muell.) T.G. Hartley
FT 0305	Olives de table <i>Olea europaea</i> L., var. <i>europaea</i> Arbre aux fraises, voir Arbousier, FT 0286
FT 2333	Jambose rouge (pomme d'eau) <i>Syzygium aqueum</i> (Burm. F.) Alston
FT 2334	Water berry <i>Syzygium cordatum</i> Hochst. Ex C. Krauss
FT 2335	Water pear <i>Syzygium guineense</i> (Willd.) DC Yumberry, voir Baies rouges de myrica, FT 2303

## Groupe 005B Fruits tropicaux et subtropicaux à pelure comestible - grands

<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
FT 2012	Fruits tropicaux et subtropicaux à pelure comestible – grands (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FT 0285	Prunier de Cythère <i>Spondias dulcis</i> Sol. Ex Parkinson; Syn: <i>S. cytherea</i> Sonn. Aonla, voir amla, FT 2356
FT 2350	Arazá <i>Eugenia stipitata</i> Mac Vaugh
FT 2351	Babaco <i>Vasconcella x heilbornii</i> (V.M. Badillo) V.M. Badillo
FT 0288	Bilimbi <i>Averrhoa bilimbi</i> L.
FT 2352	Cajou (pseudo fruit) <i>Anacardium giganteum</i> Hance ex Engl.
FT 2353	Cambucá <i>Marlierea edulis</i> Nied.
FT 0289	Carambole <i>Averrhoa carambola</i> L.
FT 0291	Caroube <i>Ceratonia siliqua</i> L.
FT 0292	noix de cajou <i>Anacardium occidentale</i> L.
FT 2354	Prune verte <i>Bunchosia armeniaca</i> (Cav.) DC.
FT 2355	Prune Davidsonia <i>Davidsonia pruriens</i> F. Muell
FT 0297	Figue <i>Ficus carica</i> L.
FT 2356	Amla <i>Phyllanthus emblica</i> L.
FT 0336	Goyave <i>Psidium guajava</i> L.

FT 2357	<b>Goyave du Brésil</b> <i>Psidium guineense</i> Sw.
FT 2358	<b>Goyave de Chine</b> <i>Psidium cattleianum</i> Sabine
FT 2359	<b>Goyave du Costa rica</b> <i>Psidium friedrichsthalianum</i> (O. Berg) Nied.
FT 2360	<b>Goyave Para</b> <i>Psidium acutangulum</i> DC.
FT 2361	<b>Guayabillo</b> <i>Psidium sartorianum</i> (O. Berg) Nied.
FT 2362	<b>Imbé</b> <i>Garcinia livingstonei</i> T. Anderson
FT 2363	<b>Imbu</b> <i>Spondias tuberosa</i> Arruda ex Kost.
	<b>Mûre de l'Inde, voir Noni, FT 2371</b>
FT 0300	<b>Jaboticaba</b> <i>Myrciaria cauliflora</i> O. Berg.; Syn: <i>Eugenia cauliflora</i> DC.
FT 0301	<b>Jujube, Inde</b> <i>Zizyphus mauritania</i> Lam.; Syn: <i>Z. jujuba</i> (L.) Lam. Gaertn.
-	<b>Kaki, voir Plaquemine du Japon, FT 0307</b>
FT 2364	<b>Kwai muk</b> <i>Artocarpus hypargyreus</i> Hance ex Benth.
	<b>Locust tree, voir caroube, FT 0291</b>
FT 2365	<b>Mangaba</b> <i>Hancornia speciosa</i> Gomes
FT 2366	<b>Marian plum</b> <i>Bouea macrophylla</i> Griff
FT 2367	<b>Mombin, Malayan</b> <i>Spondias pinnata</i> (J. Koenig. ex L. f.) Kurz
FT 2368	<b>Mombin, mauve</b> <i>Spondias purpurea</i> L.
FT 2369	<b>Pain de singe</b> <i>Autocarpus lacucha</i> Buch.-Ham.
	<b>Muriti, voir Nance, FT 2370</b>
FT 2370	<b>Nance</b> <i>Byrsonima crassifolia</i> (L.) Kunth
FT 0304	<b>Prune du Natal</b> <i>Carissa macrocarpa</i> (Eckl.) A.DC. Syn: <i>C. grandiflora</i> (E, Mey) A.DC.
FT 2371	<b>Noni</b> <i>Morinda citrifolia</i> L.

FT 2372	Papaye, Montagne <i>Vasconcellea pubescens</i> A. DC.
[-	Plaquemine de Chine, voir Plaquemine du Japon, FT 0307
FT 0307	Plaquemine du Japon <i>Diospyros Kaki</i> Thunb.; Syn: <i>D. chinensis</i> Blume]
	Pitanga, voir cerise de Cayenne, FT 0311
FT 0308	Pomerac <i>Syzygium Malaccense</i> (L.) Merr. et Perry; Syn: <i>Eugenia malaccensis</i> L. Pomarrosa, voir Jamrosat, FT 0309 Pomarrosa, Malay, voir Pomerac, FT 0308 Goyave fraise rouge, voir Goyave du Brésil, FT 2357
FT 2373	Rambai <i>Baccaurea motleyana</i> (Müll. Arg.) Müll. Arg
FT 0309	Jamrosat <i>Syzygium jambos</i> (L.) Alston; Syn: <i>Eugenia jambos</i> L.
FT 0364	Sentul <i>Sandoricum koetjape</i> (Burm.F) Merr. Goyave de Chine, voir Goyave du Brésil St. John's bread, see Caroube, FT 0291
FT 0311	Cerise de Cayenne <i>Eugenia uniflora</i> L.
[FT 0369	Tamarin, voir aussi sous-groupe 28B épices: Fruit ou baies <i>Tamarindus indica</i> L., variété douces]
	Umbu, voir Imbu FT 2362
FT 2374	Uvalha <i>Eugenia pyriformis</i> Cambess Goyave-fraise jaune, voir Goyave du Brésil, FT 2357
Groupe 005C	Fruits divers- à pelure comestible – palmiers
<u>N. de code</u>	<u>Produit</u>
FT 2013	Fruits divers- à pelure comestible - palmiers (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FT 2400	Açaí <i>Euterpe oleracea</i> Mart.
FT 2401	Palmier Apak <i>Brahea dulcis</i> (Kunth) Mart. Palmier Assai, voir Açaí, FT 2400
FT 2402	Bacaba palm <i>Oenocarpus bacaba</i> Mart.
FT 2403	Babaca-de-leque <i>Oenocarpus distichus</i>
FT 0295	Datte <i>Phoenix dactylifera</i> L.
FI 0333	Palmier doum d'Égypte <i>Hyphaene thebaica</i> (L.) Mart.

FT 2404	Palmier à gelée <i>Butia capitata</i> (Mart.) Becc.
FT 2405	Pataua <i>Oenocarpus bataua</i> Mart.
FT 2406	Palmier pêche <i>Bactris gasipaes</i> Kunth var. <i>gasipaes</i>

## FRUITS TROPICAUX ET SUBTROPICAUX HÉTÉROGÈNES À PELURE NON COMESTIBLE

Class A

Type 1	Fruits	Groupe 006	Code lettre du Groupe FI
--------	--------	------------	--------------------------

Les fruits divers (fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes) – à pelure non comestible sont dérivés des fruits immatures ou mûrs d'une grande variété de plante vivaces, généralement des arbustes ou des arbres. Les fruits sont complètement exposés aux pesticides appliqués au cours de la saison de croissance (période de développement du fruit) mais la portion comestible est protégée par la pelure, la peau ou la coque. La partie comestible du fruit peut être consommée sous forme fraîche ou transformée. Le Groupe Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestible est divisé en 5-6 sous-groupes:

- 006A Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes- à pelure non comestible– petits
- 006B Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes- à pelure lisse non comestible - grands
- 006C Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure rêche non comestible ou velue - grands
- 006D Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes - à pelure non comestible- cactus
- 006E Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes - à pelure non comestible- grimpants
- 006F Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes - à pelure non comestible- palmiers

La portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): Le fruit entier à moins que mentionné autrement: par exemple pulpe de banane. Ananas après enlèvement de la couronne. Avocat, mangue et fruits analogues à semences dures: le produit entier après enlèvement du noyau, mais calculé sur le fruit entier.

Groupe 006	Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible
N. de code	Produit
FI 0030	Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible
006A Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible- petits	
N. de code	Produit
FI 2021	Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible – petits (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FI 2450	Boscia du Sénégal <i>Boscia senegalensis</i> (Pers.) Lam
FI 2451	Fruit Bael <i>Aegle marmelos</i> (L.) Corrêa
FI 2452	Raisin Birman <i>Baccaurea ramiflora</i> Lour. Longane <i>Dimocarpus Longan</i> Lour. subsp. <i>malesianus</i> Leenh., voir Longan FI 0342
FI 2453	Ingá <i>Inga vera</i> Willd. subsp. <i>affinis</i> (DC.) T.D. Penn.
FI 0343	Litchi <i>Litchi chinensis</i> Sonn.; Syn: <i>Nephelium litchi</i> Camb.
FI 0342	Longan, voir Codex stan. 220-1999 <i>Dimocarpus longan</i> Lour. Syn: <i>Nephelium longana</i> (Lam.) Camb.; <i>Euphoria longana</i> Lam.

[FI 2454	Tamarin d'Inde <i>Pithecellobium dulce</i> (Roxb.) benth]
----------	--



FI 2455	<b>Manduro</b> <i>Balanites maughamii</i> Sprague
FI 2456	<b>Matisia</b> <i>Matisia cordata</i> Humb. & Bonpl.
FI 2457	<b>Bayahonde</b> <i>Prosopis juliflora</i> (Sw.) DC.
FI 2458	<b>Mongongo</b> <i>Schinziophyton rautanenii</i> (Schinz) Radcl.-Sm
FI 2459	<b>Asimina, Petites-fleurs</b> <i>Asimina parviflora</i> (Michx.) Dunal
FI 2460	<b>Feuille de satin</b> <i>Chrysophyllum oliviforme</i> L.
FI 2461	<b>Tamarin de Sierra Leone</b> <i>Dallium guineense</i> Willd.
FI 0366	<b>Quenettier</b> <i>Melicoccus bijugatus</i> Jacq.; Syn: <i>Melicocca bijuga</i> L.
FI 2462	<b>Tamarin velours</b> <i>Dallium indicum</i> L.
FI 2463	<b>Wampi</b> <i>Clausena lansium</i> (Lour.) Skeels
FI 2464	<b>Cainite blanche</b> <i>Chrysophyllum albidum</i> G. Don
<b>006B Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes- à pelure lisse non comestible - grands</b>	
<b>N. de code</b>	<b>Produit</b>
FI 2022	<b>Fruits divers- à pelure lisse non comestible – grands</b> (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FI 2480	<b>Abiu</b> <i>Pouteria caimito</i> (Ruiz & Pav.) Radlk.
FI 0325	<b>Pomme akée</b> <i>Blighia sapida</i> K.D. Koenig
FI 0326	<b>Avocat</b> <i>Persea americana</i> Mill.
FI 2481	<b>Bacuri</b> <i>Platonia insignis</i> Mart.
FI 0327	<b>Bananea</b> Sous-espèces et cultivars de <i>Musa</i> ssp. et hybrides <b>Banane, petite naine, voir Banane, FI 0327</b> <i>Musa</i> hybrides, Groupe AAA; Syn: <i>M. cavendishii</i> Lambert; <i>M. nana</i> Lour.
FI 2482	<b>Binjai – Pomme de jacque</b> <i>Mangifera caesia</i> Jack
FI 0330	<b>Canistel</b> <i>Pouteria campechiana</i> (Kunth.) Baenhi; ces espèces comprennent l'ancienne <i>Lacuma nervosa</i> A.DC. et <i>L. salicifolia</i> Kunth.
FI 2483	<b>Cupuacú</b> <i>Theobroma grandiflorum</i> (Willd. ex Spreng.) K. Schum. Lucuma, voir Canistel, FI 0330

FI 2484	Etambe <i>Mangifera zeylanica</i> (Blume) Hook. F.
FI 0335	Feijoa <i>Acca sellowiana</i> (O. Berg) Burret Syn: <i>Feijoa sellowiana</i> (O. Berg) O. berg
FI 2485	Jatobá <i>Hymenaea courbaril</i> L.
FI 2486	Pomme de Kei <i>Dovyalis caffra</i> (Hook. F. & Harv.) Warb.
FI 2487	Kokum <i>Garcinia indica</i> (Thouars) Choisy
[FI 2488	<b>Langsat/duku</b> <i>Lansium domesticum</i> Corrêa Syn: <i>Aglaiia domestica</i> ; <i>A. dookoo</i> ]
FI 2489	Lanjut <i>Mangifera legenifera</i> Griff.
FI 2490	Lucuma <i>Pouteria lucuma</i> (Ruiz & Pav.) Kuntze
-	Lulo, voir Narangille, FI 0349
FI 2491	Mabolo <i>Diospyros blancoi</i> A. DC.
FI 0345	Mangue <i>Mangifera indica</i> L.
FI 2492	Mangue de cheval <i>Mangifera foetida</i> Lour.
FI 2493	Mangue, Saipan <i>Mangifera odorata</i> Griff.
FI 0346	Mangoustan <i>Garcinia mangostana</i> L. Mangosteen, voir Mangoustan, FI 0346
FI 0349	Narangille <i>Solanum quitoense</i> Lam.
FI 2494	Paho <i>Mangifera altissima</i> Blanco
FI 0350	Papaye <i>Carica papaya</i> L.
FI 2495	Asimina/Pawpaw <i>Asimina triloba</i> (L.) Dunal
FI 2496	Pelipisan/mangoustan <i>Mangifera casturi</i> Kosterm.
FI 2497	Péqui <i>Caryocar brasiliense</i> Cambess.; <i>C villosum</i> (Aubl.) Pers
FI 0352	Plaquemine de Virginie <i>Diospyros virginiana</i> L. Plantain, voir Banane, FI 0327 <i>Musa x paradisiaca</i> L., var. <i>sapientum</i> (L.) Kuntze

FI 0355	<b>Grenade</b> <i>Punica granatum</i> L.
FI 2498	<b>Quandong/pêche du désert</b> <i>Santalum acuminatum</i> (R. Br.) DC. <b>Morelle de Quito, voir Narangille, FI 0349</b>
FI 0360	<b>Sapote, noire</b> <i>Diospyros digyna</i> Jacq. Syn: <i>D.ebenaster</i> Retz.
FI 0361	<b>Sapote, verte</b> <i>Pouteria viridis</i> (Pittier) Cronquist Syn: <i>Calocarpum viride</i> Pitt.
FI 0363	<b>Sapote, blanche</b> <i>Casimiroa edulis</i> La Llave & Lex
FI 2499	<b>Petai</b> <i>Parkia speciosa</i> Hassk
FI 0367	<b>Cainite</b> <i>Chrysophyllum cainito</i> L.
FI 0312	<b>Tamarillo, prune du Japon</b> <i>Solanum betaceum</i> Cav. Syn: <i>Cyphomandra betacea</i> (Cav.) Sendt
FI 2500	<b>Tamarin des Indes</b> <i>Vangueria madagascariensis</i> J.F/Gmel. <b>Tree tomato, voir Tamarillo, FI 0312</b>
FI 2501	<b>Wild loquat</b> <i>Uapaca kirkiana</i> Müll. Agr.
006C	<b>Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure rêche non comestible ou velue - grands</b>
N. de code	<b>Produit</b>
FI 2023	<b>Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes– à pelure rêche non comestible ou velue - grands</b> (comprends tous les produits repris dans ce sous-groupe)
FI 2520	<b>Atemoya</b> <i>Annona x atemoya</i> Mabb <b>Fruit du baobab, voir pain de singe.</b>
FI 2521	<b>Biriba</b> <i>Rollinia mucosa</i> (Jacq.) Baill.
FI 0329	<b>Fruit à pain</b> <i>Artocarpus altilis</i> (Parkinson) Fosberg Syn: <i>Artocarpus communis</i> J.R. et G. Forster;
FI 2522	<b>Cempedak</b> <i>Artocarpus integer</i> (Thunb.) Merr.
FI 0331	<b>Cherimoya</b> <i>Annona cherimola</i> Mill.
FI 0332	<b>Pomme cannelle</b> <i>Annona reticulata</i> L.
FI 0334	<b>Durian</b> <i>Durio zibethinus</i> L..
FI 0371	<b>Pomme d'éléphant</b> <i>Limonia acidissima</i> L. Syn: <i>Feronia limonia</i> (L.) Swing; <i>Feronia elephantum</i> Corrêa <b>Guanabana, voir Corrosol, FI 0365</b>

FI 0337	<b>Ilama</b> <i>Annona macrophyllata</i> Donn. Sm. Syn: <i>A. diversifolia</i> Saff. Indian wood apple, voir pomme d'éléphant, FI 0371
FI 0338	<b>Pomme de jacque</b> <i>Artocarpus heterophyllus</i> Lam.; Syn: <i>A. integrifolius</i> auct
FI 0344	<b>Abricot des Antilles/abricot pays</b> <i>Mammea americana</i> L.
FI 2523	<b>Marang</b> <i>Artocarpus odoratissimus</i> Blanco
FI 0347	<b>Huito/jagua</b> <i>Genipa americana</i> L.
FI 2524	<b>Pain de singe</b> <i>Adansonia digitata</i> L.
FI 0353	<b>Ananas</b> <i>Ananas comosus</i> (L.) Merrill;
FI 2525	<b>Poshte</b> <i>Annona liebmaniana</i> Baill.
FI 0357	<b>Pulasan</b> <i>Nephelium ramboutan-ake</i> (labill.) Leenh.
FI 0358	<b>Rambutan</b> <i>Nephelium lappaceum</i> L.
[FI 0359	<b>Sapotille</b> <i>Manilkara zapota</i> (L.) P. Royen Syn: <i>Manilkara achras</i> (Mill.) Fosberg; <i>Achras zapota</i> L.]
FI 0362	<b>Sapotille, Mammey</b> <i>Pouteria sapota</i> (Jacq.) H.E. Moore & Stearn Syn: <i>Calocarpum sapota</i> (Jacq.) Merr.
FI 2526	<b>Pandanus</b> <i>Pandanus tectorius</i> Parkinson; <i>P. utilis</i> Bory; <i>P. leram</i> Jones ex Fontana; <i>P. julianettii</i> Martelli
FI 2527	<b>Soncoya</b> <i>Annona purpurea</i> Moc. & Sessé ex Dunal
FI 0365	<b>Corrosol</b> <i>Annona muricata</i> L.
FI 2528	<b>Sun sapote</b> <i>Licania platypus</i> (Hemsl.) Fritsch
FI 0368	<b>Pomme cannelle</b> <i>Annona squamosa</i> L. Atte, voir pomme cannelle, FI 0368
006D	<b>Fruit tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible- cactus</b>
N. de code	<b>Produit</b>
FI 2024	<b>Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes à pelure non comestible- cactus</b> (comprend tous les produits de ce sous-groupe) Fruit du dragon, voir Pitaya, FI 2540 <i>H. undatus</i> (Haw.) Britton & Rose Figue de barbarie, voir Opuntia, FI 0356

FI 2540	<b>Pitaya</b> <i>Hylocereus</i> spp.; <i>H. undatus</i> (Haw.) Britton & Rose; <i>H. Megalanthus</i> (K. Schum. Ex Vaupel) Ralf Bauer; <i>H. Polyrhizus</i> (F.A.C. Weber) Britton & Rose; <i>H. Ocamponis</i> (Salm-Dyck) Britton & Rose <i>H. triangularis</i> (L.) Britton&Rose
FI 0356	<b>Opuntia</b> <i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) P. Miller; <i>O. Engelmannii</i> Salm-Dyck ex Engelm. var. <i>Lindheimeri</i> (Engelman.) B.D. Parfitt & Pinkava
FI 2541	<b>Saguaro</b> <i>Camegiea gigantea</i> (Engelm.) Britton & Rose
<b>006E Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes- à pelure non comestible- grimpants</b>	
<b>N. de code</b>	<b>Produit</b>
FI 2025	<b>Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes- à pelure non comestible- grimpants</b> (comprend tous les produits de ce sous-groupe) <b>Actinidia chinensis</b> , voir kiwi, FI 0341
FI 2560	<b>Grenadelle</b> <i>Passiflora ligularis</i> Juss.
FI 2561	<b>Barbadine géante</b> <i>Passiflora quadrangularis</i> L.
FI 0341	<b>Kiwi</b> <i>Actinidia deliciosa</i> (A. Chev.) C. F. Liang & A. R. Ferguson; <i>A. chinensis</i> Planch. et hybrides
FI 2562	<b>Monstera</b> <i>Monstera deliciosa</i> Liebm.
FI 2563	<b>Grenadille sauvage</b> <i>Passiflora alata</i> Curtis
FI 2564	<b>Curuba</b> <i>Passiflora tripartita</i> (Juss.) Poir. Var. <i>mollissima</i> (Kunth) Holm-Niels & P. Jørg.
FI 0351	<b>Fruit de la passion</b> Cultivars de <i>Passiflora edulis</i> Sims
<b>006F Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes- à pelure non comestible- palmiers</b>	
<b>N. de code</b>	<b>Produit</b>
FI 2026	<b>Fruits divers- à pelure non comestible-palmiers</b> (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FI 2580	<b>Coco des plages, jeune</b> <i>Cocus nucifera</i> L.
FI 2581	<b>Guriri</b> <i>Allagoptera arenaria</i> (Gomes) Kuntze
FI 2582	<b>Muriti</b> <i>Mautitia flexuosa</i> L.f.
FI 2583	<b>Borasse</b> <i>Borassus flabellifer</i> L.
FI 2584	<b>Salak</b> <i>Salacca zalacca</i> (Gaertn.) Voss

## PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE D'EXTRAPOLATION DE LMR AUX GROUPES DE PRODUITS

### (À L'ÉTAPE 7)

#### INTRODUCTION

L'extrapolation de résidus est le processus par lequel les concentrations de résidus sur les produits apparentés représentatifs sont utilisés pour estimer les concentrations de résidus sur des produits apparentés dans le même groupe ou sous-groupe de produits pour lesquels des essais n'ont pas encore été effectués. Les produits représentatifs sont choisis en fonction de leur importance commerciale et de la similitude de leur morphologie et des caractéristiques de résidus par rapport aux autres produits apparentés du groupe ou sous-groupe. Idéalement, les produits représentatifs sont les produits les plus importants du point de vue économique dans un groupe ou sous-groupe sur le plan de la production et/ou la consommation, et qui ont une charge alimentaire supérieure et des caractéristiques de résidus analogues par rapport aux autres produits du groupe ou sous-groupe. L'extrapolation des résidus est utilisée couramment par les responsables de la réglementation au plan international pour garantir que les exigences de données se situent à un niveau scientifiquement justifié pour l'évaluation du risque et que le processus réglementaire ne devienne pas inutilement contraignant en particulier pour les cultures mineures.

L'objectif du présent document est (1) de proposer des critères pour la sélection de produits représentatifs; (2) de proposer des exemples de produits représentatifs et (3) de fournir une justification détaillée pour la sélection des produits représentatifs..

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les produits représentatifs dans chaque groupe et sous-groupes de produits de la classification Codex seront sélectionnés et proposés sur base de l'examen de toutes les informations disponibles. Les principes suivants seront utilisés pour la sélection de produits représentatifs:

- Un produit représentatif contiendra très probablement les résidus les plus élevés.
- Un produit représentatif sera vraisemblablement un produit majeur en terme de production et/ou de consommation.
- Un produit représentatif aura vraisemblablement une morphologie, un mode de croissance, des problèmes de ravageurs et une portion comestible semblables aux produits apparentés au sein d'un même groupe ou sous-groupe de produits.

L'application des trois principes pour la sélection de produits représentatifs repose sur le postulat que tous les autres produits couverts par une LMR de groupe, sont soumis au même modèle d'utilisation ou à des BPA analogues<sup>1</sup>.

Pour faciliter l'utilisation dans le monde des LMR de groupes de produits, les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés aux fins de la recherche de résidus dans des pays ou régions où la consommation alimentaire et/ou les zones de production de certains produits peuvent être différents.

**Remarque:** Dans le présent document, le tableau 1 est fourni pour (1) faire une distinction entre la sélection de produits représentatifs et la classification Codex elle-même; (2) proposer des exemples de produits représentatifs en parallèle avec les révisions respectives de classification par groupes de produits du Codex; (3) offrir une certaine souplesse pour la sélection de cultures représentatives et (4) donner des orientations non seulement au CCPR et à ses membres, mais aussi à la JMPR, aux fabricants de produits chimiques et autres générateurs de données.

Des informations contextuelles détaillées concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques et justifications pour la sélection des produits représentatifs selon les principes indiqués, ont été fournies dans les documents de travail examinés par le Comité lors du développement des produits représentatifs pour chaque groupe de produits.

#### ORIENTATIONS ET PROCÉDURES

À mesure que des propositions de révision sont formulées pour la révision de la Classification du Codex et que sont élaborées et présentées au CCPR pour examen de nouvelles révisions de groupes de produits, les propositions sur les produits représentatifs seront aussi présentées parallèlement aux révisions respectives de groupement de produits et seront avancés dans la procédure par étape au CCPR en vue d'adoption par la CAC.

À mesure que des commentaires sont soumis sur les révisions de la classification et sur les propositions de produits représentatifs sont et que celles-ci sont approuvées par le CCPR et acceptés par la CAC, deux documents distincts seront créés et tenus à jour: (1) Classification révisée du Codex (sans mention des produits représentatifs) et (2) Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs.

---

<sup>1</sup> Soumission et évaluation des données de résidus de pesticides pour estimation des limites maximales de résidus dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (Section 6.7, Point a), document 197 de la FAO Production et protection des plantes, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome 2009 (Deuxième édition).

Il peut être conseillé à la JMPR d'utiliser les produits représentatifs adoptés par la CAC. Cependant, la JMPR peut utiliser d'autres produits représentatifs (y compris des produits ayant fait l'objet d'une demande expresse de la part d'un pays membre), au cas par cas. Il peut être demandé à la JMPR d'indiquer au CCPR les raisons pour lesquelles tout autre produit représentatif est utilisé, sur base de toutes les données disponibles.

#### PRODUITS REPRÉSENTATIFS DE SUBSTITUTION

Pour faciliter l'utilisation dans le monde des groupes de produits pour les LMR, des produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés aux fins de donner plus de souplesse pour la recherche de résidus effectuée dans différents pays ou régions où la consommation alimentaire et/ou les zones de production de certains produits peuvent être différentes. Le tableau 1 du présent document propose des exemples de produits représentatifs pour des groupes de produits. Compte tenu des différences nationales ou régionales, des produits représentatifs de substitution peuvent être proposés par un pays. Par exemple, le poireau peut être proposé comme produits représentatif alternatif pour les oignons verts dans le sous-groupe de Légumes bulbeux: oignons verts.

#### ORDRE DE PRIORITÉ POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS

Au cas où un produit représentatif ne répond pas aux 3 principes exposés ci-dessus, un produit représentatif devra au moins être conforme aux deux premiers principes (contient probablement les plus fortes concentrations de résidus et constitue aussi un produit majeur en terme de production et d/ou de consommation).

#### DÉFINITION DE RÉSIDUS ANALOGUES

Lorsque des produits représentatifs sont utilisés pour extrapolation aux autres membres d'un groupe de produits, il est supposé que les produits représentatifs auront des résidus analogues. Il est difficile de donner une définition chiffrée de « résidus analogues » parce que cela demande que l'on connaisse les résidus réels pour tous les produits dans un groupe. La prévision de résidus analogues repose sur l'examen de toutes les informations. Ces informations seront préparées pour chaque groupe de produits et serviront de base aux propositions de produits représentatifs.

#### USAGE ET COMBINAISON D'ENSEMBLE DE DONNÉES

Lorsque des produits représentatifs sont utilisés pour extrapoler des LMR à d'autres membres du groupe de produits, les LMR peuvent être calculées soit comme la LMR la plus élevée calculée pour chacun des produits représentatifs individuels et le principe ALARA<sup>2</sup> nécessite un examen, ou les données de résidus peuvent être combinées et la LMR calculée à partir du plus important ensemble de données combinées.

#### EXTRAPOLATIONS ÉLARGIES

Un produit représentatif doit répondre au moins aux deux premiers principes décrits ci-dessus, à savoir, contenir probablement le plus haut niveau de résidus et être un produit d'importance majeure en terme de production et/ou consommation. Cependant, il se peut qu'il ne corresponde pas toujours aux comportements de croissance, ou aux problèmes de ravageurs, ou n'ait pas la même morphologie que les autres produits d'un groupe ou d'un sous-groupe. Dans de tels cas, des extrapolations en dehors des membres d'un groupe de produits peuvent être appropriées. Celles-ci peuvent être examinées au cas par cas lorsque des produits (ayant des BPA similaires) sont d'une taille, forme et surface similaires. Des exemples de ces extrapolations élargies comprennent (1) le transfert de certaines LMR pour les fruits à pépins ou fruits à noyau à un fruit tropical; (2) lorsque les résidus sont tous <LOQ pour des usages d'herbicides en prélevé et (3) pour des traitements des semences pour des pesticides non systémiques.

---

<sup>2</sup> Aussi bas qu'il est raisonnablement possible.

Tableau 1. Sélection et exemples de produits représentatifs

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1,2</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Group 001 Agrumes	Citron ou Lime; Mandarine; Orange et Pummelo ou Pamplemousse	<u>Agrumes (FC 0001)</u> : Lime sanguin d'Australie; lime du désert d'Australie; Lime ronde d'Australie; Bergamote; Bigarade; Orange sanguine; lime digitée de Brown River; Calamondin; Chinotto; Chironja; Citron; Clémentine; mandarine Cléopâtre; mandarine Dancy; Pamplemousse; Combava; Mandarine King; Citron; Lime; Lime, doux; orange de Malte; Mandarine; mandarine méditerranéenne; Citron galet (du Mexique); Mount White-lime; Orange amère à feuilles de myrte; Natsudaidai; Lime sauvage de Nouvelle Guinée; Orange, amère; Orange amère; Orange, douce; Pomélo; Pummelo; Lime de Russell River; mandarine Satsuma; Orange de Séville; Shaddock (Citrus maxima); orange Tachibana; Lime de Tahiti; Tangelo (petits et moyens cultivars); Tangelo (grands cultivars); Tangelolo; Tangerine; Tangors; mandarine Tankan; orange Trifoliata; Ugli/Uniq Fruit(= tangelo); orange Unshiu; mandarine Willowleaf; Yuja;
Sous-groupe 001A, Citrons et Limes	Citron ou Lime	<u>Citrons et Limes (FC 0002)</u> : Lime digité sanguin d'Australie; Lime du désert d'Australie; Lime ronde d'Australie; Lime digité de Brown River; Citron; Combava; Citron; Lime; Lime, doux; Citron galet du Mexique; Lime de Mount White; Lime sauvage de Nouvelle-Guinée; Lime de Russell River; Lime de Tahiti; Yuzu
Sous-groupe 001B, Mandarine	Mandarine	<u>Mandarines (FC 003)</u> : Calamondin; Clémentine; mandarine Cléopâtre; mandarine Dancy; Mandarine King; Mandarine; mandarine Méditerranéenne; mandarine Satsuma; Tangelo (cultivars de petite et moyenne taille); Tangerine; Tangors; mandarine Tankan; orange Unshiu; mandarine Willowleaf
Sous-groupe 001C, Oranges, douce, amère	Orange	<u>Oranges, Douce, Amère (FC 004)</u> : Bergamote; Bigarade; Orange sanguine; Chinotto; Chironja; orange de Malte; Orange à feuilles de myrte; Orange, amère; Orange amère; Orange, douce; Orange de Séville; Orange Tachibana; Orange Trifoliata
Sous-groupe 001D, Pummelos	Pummelo ou Pamplemousse	<u>Pummelos et Pamplemousse (FC 005)</u> : Pamplemousse; Natsudaidai; Pomelo; Pummelo; Shaddock; Tangelo (cultivars de grande taille); Tangelolo; Fruit Ugli/Uniq (=tangelo).

<sup>1</sup> Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.

<sup>2</sup> Les informations détaillées ont été examinées lors de la 43<sup>ème</sup> session du Comité Codex sur les résidus de pesticides.



Tableau 1. Sélection et exemples de produits représentatifs (suite)

Groupe/Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1,2</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 002 Fruits à pépins	Pomme et poire	Fruits à pépins (FP 0009): Pomme; Azéroles; Coing du Japon; Pommier sauvage; Nêfle du Japon; Loquat; Mayhaw; Nêfle; Poire Nashi; Poire; Poire Orientale; Coing; Sand Poire; Tejocote; Poire sauvage
Groupe 003 Fruits à noyau	Cerise, douce ou Cerise, amère; Prune ou Pruneau et Pêche ou Abricot	Fruits à noyau (FS 0012): Cerise, noire; Cerise, Nankin; Cerise amère; Cerise, douce; Cerise, aigre; Cerise de Virginie; cerise sauvage d'Amérique; Bullace; Prune cerise; prune Chickasaw; Prune Damsons; Reine-claude; Prune Klamath; Prune Myrobolan; Prune Américaine; Prune maritime; Prune, japonaise, Prune Mirabelle; Plumcot; Pruneaux; Prunelle; Abricot; Abricot du Japon; Nectarine; Pêche
Sous-groupe 003A, Cerises	Cerise, douce ou Cerise, aigre	Cerises (FS 0013): Cerise, noire; Cerise, Nankin; Cerise aigre; Cerise, douce; Cerise, griotte; Cerise de Virginie; Cerise sauvage d'Amérique
Sous-groupe 003B, Prunes	Prune ou Pruneau	Prunes (FS 0014): Bullace; Cerise Prune; Prune Chickasaw; Prunes Damsons; Reine-claude; Prune Klamath; Prune Myrobolan; Prune d'Amérique; Prune maritime; Prune du Japon, Prune Mirabelle; Plumcot; Pruneaux; Prunelle
Sous-groupe 003C, Pêches	Pêche ou abricot	Pêche (FS 2001): Abricot; abricot du Japon; Nectarine; Pêche

Tableau 1. Sélection et exemples de produits représentatifs (suite)

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1,2</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 004 Baies et autres petits fruits	Mûre de ronces ou Framboise; Myrtille ou Groseille, cassis, rouge ou à maquereau; Baie de sureau; Raisin et Fraise	<u>Baies et autres petits fruits (FB 0018)</u> : Mûre de ronces; Mûre de Boysen; Mûre de haies; Framboise noire de Corée; Framboise de Corée; Mûre de Logan; Baie Olallie; Framboises, rouge, de Virginie; Muroise; Airelles; Myrtilles; Baies Aronia; Raisin d'ours; Myrtille commune; Airelle des marais; Airelle rouge, Myrtille à corymbes, Myrtille à feuilles étroites; Myrtille d'Argentine (œil de lapin); groseille Buffalo; Goyave du Chili; Airelle vigne du Mont Ida, Groseille, rouge, verte, cassis,; Groseille à maquereau; Épine vinette commune; Airelle bleuet (du Canada); Casseille; Amélanchier; Native curreant; Riberies; Salal; Cynorrhodon; Olivello; Brimbelle, rouge; Baie de Myrica; Shépherdie; Che; Sureau; Viorne obier; Mûres; Phalsa; Sorbier des oiseleurs; Sorbier; Olivier de Bohême, Kiwai; Raisin de l'Amour; Raisins; Baie de Schisandra; Raisins de table; Tara vine; Raisin(pour vinification); Plaquebière; Grosse canneberge d'Amérique; faux mûrier; Kunzea pomifera; Vigne de Squaw; Partridge berry; Fraise; fraise des bois,; Fraise, musquée
Sous-groupe 004A, Caneberries	Mûres de ronces ou Framboise	<u>Caneberries (FB 2005)</u> : Mûre de ronces; Mûre de Boysen; Mûres haies; Framboise noire de Corée; Framboise de Corée; Mûre de Logan; Baie Olallie; Framboises, rouge, noire; Mûroise
Sous-groupe 004B, Baies d'arbuste	Myrtille ou Groseille, cassis, rouge ou verte	<u>Baies d'arbuste (FB 2006)</u> : Airelles; Myrtilles; Baies Aronia; Raisin d'ours; Myrtille commune; airelle, des marais; Myrtille, rouge; Myrtille, Myrtille à corymbes, Myrtille à feuilles étroites; Myrtille d'Argentine (œil de lapin); Buffalo curreant; Goyave du Chili; Airelle vigne du Mont Ida, noire, rouge, verte; Groseille à maquereau; Épine vinette; Airelle bleuet (du Canada); Casseille; Amélanchier; Native curreant; Riberies; Cynorrhodon; Salal; Argousier; Brimbelle, rouge
Sous-groupe 004C, Baies d'arbuste, baies d'arbres	Baie de sureau	<u>Baies de grands arbuste, baies d'arbres (FB 2007)</u> : Baie de Myrica; Shépherdie; Che; Sureau; Viorne obier; Mûres; Phalsa; Sorbier; Amélanchier; olive de Bohême
Sous-groupe 004D, Petits fruits grimpants	Raisins	<u>Petits fruits grimpants (FB 2008)</u> : Kiwai; Raisin de l'Amour; Raisins; Baie de Schisandra; Raisins de Table; Tara vine; Raisins (vinification)
Sous-groupe 004E, Baie à croissance basse	Fraise	<u>Baie à croissance basse (FB 2009)</u> : Plaquebière; Grosse canneberge d'Amérique; Kunzea pomifera; Partridge berry; vigne de squaw; Fraise; Fraise des bois, Fraise, musquée

Tableau 1. Sélection et exemples de produits représentatifs (suite)

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1,2</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 005 Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible	Olive; Figue ou Goyave et Datte	Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible (FT 0026): Açai; Prune d'Afrique; Almondette; Prune de Cythère; Brahea Dulcis; Billardièrre grimpanche; Arazá; Arbose; Babaco; Palmier Bacaba; Bacaba-de-leque; Cerise des Barbades (Acérola); Myrica rubra, rouge; Bignay; Bilimbi; Noix pain; Cabeluda; Cajou (pseudo fruit); Cambucá; Prune du Natal; Caroube; Anacarde; Mesua ferea; Olive de Ceylan; Cerise-du Rio Grande; Olive de Chine, noire; Olive de Chine, blanche; Noix de Chirauli; Prune verte; Prune Coco; Datte; Prune Davidsonia; Datte du désert; Palmier Doum d'Égypte; Eremophila Mitchellii; Figue; Manjack odorant; Groseille d'Abyssinie; Groseille de Ceylan; Amla, Groseille Otaheite; Prune de Madagascar; Cerise du Brésil; Guabiroba; Goyave; Goyave, du Brésil; Goyave de Chine, Goyave du Costa Rica; Goyave Para; Guavaberry; Guayabillo; Prune mombin (mombin jaune); Prune Illawarra; Umbé; Imbu; Jaboticaba; Cerise de Jamaïque; Jambolan; Jamalac(wax jambu); Palmier à gelée; Jujube, datte chinoise; Jujube d'Inde; Gubinge;; Kapundung; Karnada (Caranda); Kumquats; Kwai muk; Acronichia acidula; Limequats; Mangaba; Marian Prune; Mombin, Malayan; Mombin, pourpre; Pain de singe; Prune Monos; Mountain cherry; Nance; Natal Prune; Noni; Olives (olives de table); Papaye, Montagne; Patauá; Palmer pêche; Plaquemine, noire; Plaquemine du Japon; Pitomba; Pomerac; Rambai; Jamrosat; Rumberry; Raisin maritime; Sentul; Sete-capotes; Silver Aspen; Star fruit (carambole); Cerise de Cayenne; Tamarin (variétés douces); Uvalha; Water apple; Water berry; Water Poire
Sous-groupe 005A, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – Petits	Olive	Pelure comestible - petits(FT 2011): Prune d'Afrique; Almondette; Apple berry; Arbose; Cerise des Barbades (Acérola); Myrica rubra, rouge; Bignay; Noix pain; Cabeluda; Prune du Natal; Mesua ferea; Olive de Ceylan; Cerise-of-the-Rio-Grande; olive chinoise, noire; olive chinoise, blanche; Noix de Chirauli; Coco Prune; Desert date; Eremophila Mitchellii; Manjack odorant; Groseille d'Abyssinie; Groseille de Ceylan; Groseille, Otaheite; Prune de Madagascar; Cerise du Brésil; Guabiroba; Goyave berry; Prune mombin(jaune mombin); Illawarra Prune; Cerise de Jamaïque; Jambolan; Jamalac (wax jambu); Jujube de Chine; Prune Kaffir; Gubinge; Karnada (Caranda); Kumquats; Kapundung; Acronichia acidula; Limequats; Prune Monos; Cerise, montagne; Olives (olives de table); Plaquemine, noire; Pitomba; Rumberry; Raisin maritime; Sete-capotes; Silver Aspen; Water apple; Water berry; Water Poire

Tableau 1. Sélection et exemples de produits représentatifs (suite)

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1,2</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 005B, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – grands	Figue or Goyave	<u>Pelure comestible - grands (FT 2012)</u> : Prune de Cythère; Arazá; Babaco; Bilimbi; Cajou (pseudo fruit); Cambucá; Caroube; Cashew apple; Prune verte; Prune Davidsonia; Figue; Amla; Goyave du Brésil; Goyave de Chine, Goyave du Costa Rica; Goyave, Para; Guayabillo; Imbu; Imbu; Jaboticaba; Jujube, Inde; Kwai muk; Mangaba; Marian Prune; Mombin, Malayan; Mombin, pourpre; Pain de singe; Nance; Natal Prune; Noni; Papaye, montagne; Plaquemine du Japon; Pomerac; Rambai; Jamrosat; Sentul; Star fruit (carambole); Cerise de Cayenne; Tamarin (variétés douces); Uvalha
Sous-groupe 005C, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – Palmiers	Date	<u>Pelure comestible - Palmiers (FT 2013)</u> : Açai; Brahea Dulcis; Bacaba palm; Bacaba-de-leque; Datte; Palmier Doum d 'Égypte; Palmier à gelée; Patauá; Palmier Pêche

Tableau 1. Sélection et exemples de produits représentatifs (suite)

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1,2</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 006 Fruits tropicaux et subtropicaux - pelure non comestible	Litchi (lychee); ou Quenettier ou Longane; Avocat; Grenade ou Mangue; Banane et Papaye; Atemoya; Ananas; Pitaya; Opuntia; Kiwi ou Fruit de la passion et Muriti ou Borasse	<u>Fruits tropicaux et subtropicaux - pelure non comestible (FI 0030)</u> : Abiu; Aisen; Pomme Akée; Atemoya; Avocat; Bacuri; fruit Bael; Banane; Binjai; Biriba; Fruit à pain; Raisin Birman; Pouteria Campechiana (fruit-cœur); Capuacú; Cempedak; Cherimoya; Pomme cannelle; Durian; Pomme d'éléphant; Etambe; Feijoa; Grandilla; Grandilla, géante; Guriri; Ilima; Ingá; Pomme de jacque; Jatobá; Pomme de kei; Kiwi; Kokam; Langstat; Lanjut; Longane; Lucuma; Litchi (lychee); Mabolo; Madras-thorn; Mammy apple; Manduro; Mangue; Mangifera fétide, Saipan; Mangoustan; Marang; Genipa americana; Matisia; Prosopis; Mongongo; Arbre pain de singe; Monstera; Muriti; Narangille; Paho(akée); Borasse; Papaye; Fleur de la passion, Passiflore alata; Fruit de la Passion; banane; Pawpaw/asimina; Pawpaw/asimina, petites fleurs; Pelipisan; Pequi; Plaquemine de Virginie; Ananas; Pitaya; Grenade; Poshte; Opuntia, Pulasan; Quandong; Rambutan; Saguaro; Salak; Sapodille; Sapote, noire; Sapote, verte; Sapote, Mammey; Sapote, blanche; Petai; Feuille de satin; Pandanus; tamarin de Sierra Leone; Soncoya; Corrosol; Quenettier; Cainite; Pomme cannelle; Sun sapote; Tamarillo (tree tomato); Tamarin des Indes; Dialium indum; Wampi; Pomme de lait; Loquat sauvage;
Sous-groupe 006A, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Petits	Litchi (lychee) ou Quenettier ou Longane	<u>Pelure comestible - petits (FI 2021)</u> : Aisen; fruit Bael; Raisin Birman; Ingá; Litchi (lychee); Longane; Tamarin d'Inde; Manduro; Matisia; Prosopis; Mongongo; Pawpaw/asimina, petites fleurs; Feuille de satin; tamarin de Sierra Leone; Quenettier; Dialium indum; Wampi; Pomme de lait (pomme étoile)
Sous-groupe 006B, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Grands	Avocat; Grenade ou Mangue; Banane et Papaye	<u>Pelure lisse non comestible - Grands (FI 2022)</u> : Abiu; Pomme Akée; Avocat; Bacuri; Banana; Binjai; Campeche; Capuacú; Etambe; Feijoa; Jatobá; Pomme de kei; Kokam; Langstat; Lanjut; Lucuma; Mabolo; Mango; Mangifera fétide, Saipan; Mangoustan; Narangille; Paho; Papaye; Pawpaw/asimina; Pelipisan; Pequi; Plaquemine de Virginie; Grenade; Quandong; Sapote, noire; Sapote, verte; Sapote, blanche; Petai; Cainite; Tamarin des Indes; Tamarillo (tree tomato); Loquat sauvage

Tableau 1. Sélection et exemples de produits représentatifs (suite)

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1,2</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 006C, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible, r�che ou velue- Grands	Atemoya et Ananas	<u>Pelure non comestible, r�che ou velue- Grands (FI 2023)</u> : Atemoya; Biriba; Fruit � pain; Cempedak; Cherimoya; Pomme cannelle; Durian; Pomme d'�l�phant; Ilama; Pomme de jacque; Mammy apple; Genipa americana; Marang; Arbre pain de singe; Ananas; Poshte; Pulasan; Rambutan; Sapodille; Sapote, Mammey; Pandanus; Soncoya; Corrosol; Pomme cannelle; Sun sapote
Sous-groupe 006D, Fruits tropicaux et subtropicaux h�t�rog�nes, pelure non comestible, - Cactus	Pitaya et Opuntia	<u>Pelure non comestible, - Cactus (FI 2024)</u> : Pitaya; Opuntia; Saguaro
Sous-groupe 006E, Fruits tropicaux et subtropicaux h�t�rog�nes, pelure non comestible - Grimpants	Kiwi ou Fruit de la passion	<u>Pelure non comestible - Grimpants (FI 2025)</u> : Barbadine; Barbadine, G�ante; Kiwi; Monstera; Fleur de la passion, Passiflore alata; Fruit de la passion; Curuba
Sous-groupe 006F, Fruits tropicaux et subtropicaux h�t�rog�nes, pelure non comestible - Palmiers	Muriti ou Borasse	<u>Pelure non comestible - Palmiers (FI 2026)</u> : Guriri; Muriti; Borasse; Salak

**PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES RÉSULTATS POUR LA  
DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES (ANNEXE À CAC/GL 59-2006)  
(À L'ÉTAPE 5/8)**

### Notes d'introduction

1. Comme noté dans le document d'Orientation CAC/GL-59-2006, l'estimation de l'Incertitude de Mesure (IM) associée aux données analytiques est une exigence pour les laboratoires accrédités sous ISO/IEC 17025 et une attente pour tous les laboratoires opérant sous les Bonnes Pratiques de Laboratoire BPL travaillant à l'analyse des résidus de pesticides. Les décisions concernant la conformité des produits alimentaires avec des normes domestiques ou internationales pour les produits chimiques et contaminants doivent tenir compte de l'incertitude associée aux résultats des essais rapportés par les laboratoires pour l'analyse de lots ou d'envois spécifiques.
2. Il n'est pas inhabituel pour les laboratoires de rapporter largement les différentes estimations d'incertitude de mesure (IM) dans les essais de grande compétence (PT) malgré le fait qu'ils emploient des méthodes d'analyse très similaires. Cette évidence suggère que l'estimation de l'IM semble être une science en évolution pour un certain nombre de laboratoires travaillant sur les denrées alimentaires. La présente annexe a pour objectif de décrire certaines des options pouvant être utilisées par les laboratoires pour estimer l'incertitude de mesure, en particulier, l'utilisation de méthodes de validation interne, le contrôle de qualité et les données de précision à long terme pour les méthodes utilisées pour les pesticides à résidus multiples. Une approche plus harmonisée de l'estimation IM pour les résultats de résidus de pesticides est aussi envisagée; elle devrait minimiser les possibles conflits concernant les décisions de conformité pour les niveaux de résidus proches des LMR.
3. Il existe en général deux approches couramment utilisées pour déterminer l'IM; celle que l'on appelle GUM (*Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure*), ou l'approche « ascendante » (bottom-up) des procédures basées autour de l'application de la précision analytique et du biais.
4. L'approche GUM est fondée sur une analyse rigoureuse de tous les composants individuels d'un processus d'analyse et de l'estimation des erreurs aléatoires et systématiques attribuées à ces étapes. Ce processus, alors qu'il est initialement très laborieux, exige de l'analyste d'avoir ou de développer une compréhension détaillée des étapes analytiques du processus et d'identifier les points de contrôle critiques de la méthode. À moins que toutes les étapes du processus ne soient examinées, il est possible de sous-estimer l'IM. D'autre part, certaines erreurs opérationnelles peuvent être neutralisantes ce qui, si on l'ignore, peut donner lieu à une surestimation de l'incertitude. Il est généralement reconnu que l'approche ascendante convient mieux à la métrologie physique qu'aux activités analytiques des produits chimiques et, en particulier, aux méthodes plus complexes de résidus multiples de pesticides.
5. Les partisans de l'approche ascendante notent que les données de laboratoire collectées de la validation sur place, la précision à long terme et le contrôle de qualité analytique (CQ) semblent fournir des informations plus fiables sur l'IM. Lorsque disponibles, les données PT (essais d'aptitude) peuvent aussi être utilisées pour estimer l'IM, soit comme seule base d'estimation, ou plus souvent en combinaison avec les données internes. Les données de reproductibilité interlaboratoires des études PT peuvent aussi fournir une « valeur de référence » utile pour les estimations de laboratoire uniques.
6. Toutes les options doivent être examinées dans l'estimation de l'IM. L'objectif premier devant être d'obtenir la meilleure estimation possible en utilisant les informations disponibles. Les estimations de laboratoire initiales doivent être vérifiées par comparaison avec des méthodes alternatives, des rapports écrits et des comparaisons avec des études PT. En outre, le jugement d'un professionnel joue un rôle prépondérant lors de l'estimation et la vérification de l'incertitude de mesure. Les estimations doivent être révisées lorsque des données plus précises sont disponibles, par exemple, dans le lot CQ les données générées systématiquement au cours d'un programme analytique.
7. La présente annexe se concentre sur l'estimation IM en utilisant l'approche ascendante fondée sur les données obtenues à partir de sources différentes.

### Application d'une valeur par défaut pour IM pour les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires

8. Les États membres de l'UE ont récemment adopté une valeur IM par défaut de +/- 50% pour les résidus de pesticides dans les arrivages de denrées alimentaires dans l'Union européenne. La valeur par défaut est basée autour des résultats statistiques d'un nombre d'études PT de l'UE impliquant des laboratoires compétents travaillant sur les résidus et participant à des études multi résidus sur les fruits et légumes. L'écart-type moyen relatif rapporté par un certain nombre de ces études allait de 20 à 25 pour cent fournissant une IM se rapprochant de 50 pour cent.
9. En l'absence d'autres données statistiques, un laboratoire testant des produits alimentaires sur leur conformité avec les règles régissant les LMR pour les pesticides dans l'Union européenne, peut adopter une IM par défaut de 50 pour cent à condition qu'il puisse établir son analyse de grande compétence en participant dans des études PT de l'union européenne ou d'autres études similaires et/ou qu'il puisse démontrer une précision et des biais acceptables à long terme associés à ses résultats d'essais. Pour le long terme cependant, le laboratoire devrait vérifier son adoption de l'IM par défaut par le biais d'estimation indépendantes de l'IM, fondée sur les données de précision et de validation internes.

### Données de précision dérivées de l'utilisation de la relation Horwitz

10. En l'absence de données provenant d'études interlaboratoires sur une méthode donnée, l'écart type de reproductibilité, et donc l'IM, peut être déterminée à partir d'une équation rapportée par Horwitz qui met en corrélation l'écart type de reproductibilité avec la concentration d'analyte. La relation Horwitz entre le coefficient de variation (CV) et la concentration analyte est fondée sur les résultats provenant d'un grand nombre d'études collectives fondées sur les denrées alimentaires et rapportées dans la littérature. L'équation Horwitz est aussi un outil utile pour comparer les estimations IM internes avec les valeurs attendues dérivées des études interlaboratoires publiées.

### Données de précision dérivées d'études interlaboratoires (études collectives et études PT)

11. Les résultats rapportés pour les études interlaboratoires sont sujettes à la fois à l'imprécision et aux biais. Si de telles études impliquent un nombre suffisant de laboratoires et sont conçues pour couvrir des conditions d'essais réelles (gamme des analytes et matrices), les écarts standard de reproductibilité refléteront des erreurs typiques que l'on pourrait rencontrer dans la pratique. Les données d'étude PT pourraient pour cette raison être utilisées pour fournir des estimations raisonnables de l'incertitude de mesure.

12. Les études collectives sur les méthodes sont généralement bien définies avec des instructions bien documentées sur le procédé analytique et n'impliquent en général que des laboratoires experts jouissant d'une excellente réputation dans l'analyse des résidus. Dans de telles conditions, la variance analytique sera probablement le meilleur résultat possible lorsque la méthode est appliquée dans des conditions de reproductibilité, en particulier lorsque les contributions à des erreurs d'échantillons hétérogènes sont probablement négligeables. À condition qu'un laboratoire puisse démontrer une capacité à réaliser la performance analytique associée à une étude collective particulière, l'écart type de reproductibilité obtenu pour l'étude sera une bonne base pour l'estimation de l'IM. Un laboratoire compétent cependant, doit être capable d'améliorer la précision de la méthode interlaboratoires lorsqu'il utilise la méthode dans des conditions de reproductibilité interne, et donc de réduire l'IM.

13. Si des matériaux de référence certifiés (MRC) sont utilisés dans des études collectives, le rapport de l'étude doit fournir une estimation du biais de la méthode par rapport à la valeur « certifiée » et il faudra tenir compte de ceci lors de l'estimation de l'IM.

14. Dans les études PT, il est normal que les laboratoires se servent de leur propre méthode d'essai pour l'analyse. La méthode peut être une méthode standard, une méthode standard modifiée ou une méthode mise au point et validée au niveau interne. En outre, il existe généralement une plus grande variabilité dans la compétence analytique des laboratoires participants que dans les études collectives. En raison de ces facteurs, l'écart type de reproductibilité obtenu pour les études PT sera probablement plus élevé que celui prévu avec une étude collective basée sur une méthode. Une IM fondée sur de telles données peut être supérieure aux estimations rapportées par de nombreux laboratoires participants. Néanmoins, une estimation d'IM fondée sur une étude PT impliquant des laboratoires disposant d'une gamme d'expertise utilisant une variété de méthodes peut être plus pragmatique et utile pour juger de la conformité des denrées alimentaires en ce qui concerne les résidus de pesticides dans le commerce international. L'IM par défaut de 50 pour cent appliquée par les états membres de l'Union européenne est fondée sur des données PT pour une gamme et une matrice de pesticides.

15. Que les laboratoires utilisent ou non les données PT pour estimer l'IM, les informations provenant d'études PT sont utiles pour comparer et vérifier les estimations fondées sur des données telles que les validations internes ou les expériences de contrôle de qualité.

### IM dérivée de données de validation et de contrôle de qualité internes

16. Il existe un consensus général parmi les métrologistes chimiques selon lequel la meilleure source de données d'incertitude du processus analytique est dérivée des méthodes de validation et des données de contrôle de qualité à long terme. Ceci est basé sur l'hypothèse que le laboratoire a entrepris des études de validation et/ou des études de vérification et dispose d'une expérience suffisante pour avoir élaboré des données de biais et de reproductibilité à long terme sur les échantillons appropriés de qualité de contrôle (CQ), des MRC, matériaux de référence (MR) ou matrices spikes

17. La disponibilité limitée de MRC pour les résidus de pesticides dans les matrices alimentaires demande généralement de la part des laboratoires qu'ils se concentrent, pour le contrôle de qualité interne, sur les échantillons spiked ou sur d'autres échantillons caractéristiques appropriés. L'usage d'échantillons CQ fondé sur matrice, tels que les échantillons avec résidus estimés, échantillons restant d'étude PT ou échantillons de laboratoires enrichis sans résidus donne aux laboratoires la possibilité d'effectuer le monitoring et le contrôle des performances de la méthode (et des analystes) tout en rassemblant des informations sur le biais et la précision. Les tableaux de contrôle sont d'excellents outils pour l'évaluation de la précision à long terme et le monitoring du contrôle statistique du procédé analytique.

18. Le biais s'il est substantiel et l'incertitude du biais doivent être examinés lors de l'estimation IM. Ceci est illustré dans l'exemple traité au paragraphe 5.4.

19. Le biais peut être le mieux déterminé en utilisant les MRC. Cependant, vu le manque de MRC pour les pesticides dans les aliments et le grand nombre de pesticides normalement incorporés dans un essai multi résidus, il est généralement nécessaire de compter sur les récupérations d'échantillons de matrices enrichies pour fournir les informations sur la méthode biaisée.

20. Les performances des laboratoires dans les études PT peuvent en outre fournir une indication utile sur le biais des laboratoires individuels par rapport aux valeurs consensuelles et, dans certains cas, le niveau d'enrichissement des échantillons PT. Cependant, le biais doit être basé sur, ou confirmé par les résultats d'un nombre d'études PT avant d'être utilisé comme un apport de données pour l'estimation de l'IM.

#### Exemples élaborés

21. Les exemples suivants décrivent des procédures acceptables pour l'estimation de l'IM basée sur différentes combinaisons de données de validation interne, données de précision internes et données interlaboratoires. L'équation Horwitz et les résultats des études PT fournissent par ailleurs un repère utile pour la comparaison avec les IM estimées au niveau interne.

Les exemples élaborés suivants utilisent des données hypothétiques et reposent fortement sur les exemples présentés dans le rapport technique Eurolab n. 1/2007 [1] et le rapport Nordest TR537 [2].

#### 5.1 Estimation de IM en utilisant l'équation Horwitz

L'équation Horwitz exprime l'écart type de reproductibilité comme la fonction de la concentration d'analyte.

$$u' = 2^{1-0.5 \log c}$$

pour

$u'$  = écart type de reproductibilité relative

$c$  = concentration de l'analyte (en g/g).

L'IM relative étendue,  $U'$  (à un niveau fiable à 95%) peut alors être estimée par

$$U' = 2u'$$

Étant donné que l'équation Horwitz est une fonction de la concentration d'analyte, elle fournira une gamme de valeurs IM en fonction de la concentration du pesticide comme l'indique le tableau ci-dessous:

Concentration (mg/kg)	$u'$ (%)	$U'$ (%)
1.0	16	32
0.1	22.6	45
0.01	32	64

#### Exemple 1:

Un laboratoire mesure 0,40 mg/kg de chlorpyrifos dans un échantillon de tomate.

L'équation Horwitz prévoit un écart type de reproductibilité relative de 18,4% pour une concentration de 0,40 mg/kg.

$$u' = 18.4\%$$

$$U' = 2u' = 37\%$$

Le laboratoire rapportera dès lors le résultat comme étant 0,40 +/- 0,15 mg/kg

Le rapport du laboratoire doit indiquer que l'incertitude rapportée était une incertitude élargie avec un facteur de couverture de 2 pour donner un niveau de confiance d'environ 95 pour cent. Sauf si mentionné différemment, ceci est généralement supposé pour les résultats rapportés avec des incertitudes élargies.

En l'absence de données d'appui, l'équation Horwitz doit être utilisée avec une certaine prudence et uniquement comme indicateur de l'incertitude probable associée aux résultats du test. Les progrès dans les méthodologies analytiques, particulièrement les progrès réalisés au niveau des instruments, ont permis d'arriver à des limites de quantitation très faibles avec beaucoup moins d'incertitudes que celles prévues par l'équation Horwitz. Thompson et Lowthian [3] ont rapporté que les laboratoires tendent à donner de meilleurs résultats de la fonction Horwitz à faibles concentrations. Cependant, il est à noter que le concept de Thompson limite la valeur maximale de  $u'$  pour des concentrations inférieures à 0,1 mg/kg à 22 pour cent indépendamment de la concentration.

#### 5.2 Estimation de l'IM par application de la valeur par défaut de 50% de l'Union européenne.

Avant d'appliquer une IM par défaut, les laboratoires doivent garantir qu'ils peuvent obtenir couramment des incertitudes qui ne sont pas supérieures à la valeur par défaut.

#### Exemple 2:

Un laboratoire mesure 0,40mg/kg de chlorpyrifos dans un échantillon de tomate. Une valeur approuvée par défaut de +/- 50% doit être appliquée au résultat mesuré.

Conformément, le laboratoire rapportera un résultat de 0,40 +/- 0,20 mg/kg.



### 5.3 Estimation de l'IM basée sur le CQ interlaboratoires et les données provenant d'études PT

#### 5.3.1 Utilisant la valeur attribuée (ou consensuelle) des études PT

$$U' = 2u' \quad \text{Équation 1}$$

$$u' = \sqrt{u'(R_w)^2 + u'(\text{biais})^2} \quad \text{Équation 2}$$

pour  $U'$  = incertitude relative étendue

$u'$  = incertitude type relative combinée

$u'(R_w)$  = Incertitude type relative en raison de l'imprécision dans le laboratoire  
(écart type relatif de reproductibilité interlaboratoires)

$u'(\text{biais})$  = élément d'incertitude type relative en raison du biais

#### Exemple 3:

Dans cet exemple,  $u'(R_w)$  est obtenu à partir des données de CQ dans le laboratoire, de préférence des données de CQ à long terme et  $u'(\text{biais})$  est estimé à partir de données PT.

Résultat de laboratoire pur le chlorpyrifos dans la tomate = 0.40 mg/kg

L'écart type relatif de l'analyse des lots d'échantillons de CQ de tomates enrichis avec 0,5 mg/kg de chlorpyrifos (un échantillon enrichi par semaine pour les trois mois précédents) = 15%.

Le laboratoire a participé à 6 études PT dans lesquelles les analytes incluaient chlorpyrifos dans différentes matrices de légumes et de fruits. Dans ces études, les différences relatives entre le résultat du laboratoire et la valeur attribuée étaient -15%, 5%, -2%, 7%, -20% et -12%. Une moyenne de 16 laboratoires a participé à chacune des études PT. La moyenne relative d'écart type de reproductibilité ( $S_R$ ) rapportée pour chlorpyrifos était de 25% dans les six études.

$$u'(\text{biais}) = \sqrt{\text{RMS}'_{\text{biais}}^2 + u'(C_{\text{ref}})^2} \quad \text{Équation 3}$$

pour  $\text{RMS}'_{\text{biais}}$  = racine carrée moyenne de la valeur biaisée relative

$u'(C_{\text{ref}})$  = incertitude relative moyenne des valeurs attribuées pour chlorpyrifos dans six études.

$$\begin{aligned} \text{RMS}'_{\text{biais}} &= \sqrt{\frac{\sum(\text{biais})^2}{n}} \quad (n = \text{Nombre d'études PT}) \quad \text{Équation 4} \\ &= \sqrt{\frac{(-15)^2 + (5)^2 + (-2)^2 + (7)^2 + (-20)^2 + (-12)^2}{6}} \\ &= 11.9\% \end{aligned}$$

$$u'(C_{\text{ref}}) = \frac{S_R}{\sqrt{m}} \quad \text{Équation 5}$$

pour  $S_R$  = écart-type relatif moyen pour le chlorpyrifos dans les six études

$m$  = nombre moyen de participants par étude

$$\begin{aligned} &= \frac{25}{\sqrt{16}} \\ &= 6.3\% \end{aligned}$$

$$\text{So, } u'(\text{biais}) = \sqrt{(11.9)^2 + (6.3)^2} = 13.5\%$$

De l'équation 2,

$$u' = \sqrt{(15)^2 + (13.5)^2} = 20\%$$

De l'équation 1, l'incertitude étendue relative (intervalle de confiance 95%) = 40%

Le laboratoire doit rapporter le résultat comme étant  $0,40 \pm 0.16$  mg/kg

Remarques:

1. La valeur  $RMS'_{\text{biais}}$  compte à la fois pour le biais et l'incertitude du biais.
2. L'IM calculée est la meilleure estimation seulement parce que les données PT sont pour différentes matrices et différentes concentrations de chlorpyrifos.
3. Si possible, l'IM doit être calculée sur base des données générées au ou près du niveau de concentration le plus critique, par exemple la LMR Codex.

5.3.2 Études PT avec matériel de référence certifié (MRC)

Si un MRC approprié contenant du chlorpyrifos est distribué comme échantillon dans une étude PT, il ne sera pas nécessaire de calculer  $u'(C_{\text{ref}})$  des résultats PT.

Dans ce cas,  $u'(C_{\text{ref}})$  sera l'incertitude établie pour la concentration certifiée, convertie en un écart type relatif.

Par exemple, si l'intervalle de confiance est de 95% pour la valeur certifiée pour le chlorpyrifos dans le MRC était de 0,489 +/- 0,031 mg/kg, alors:

$$u(C_{\text{ref}}) \quad (\text{écart type}) \quad = \quad \frac{0.031}{2} \quad = \quad 0.0155 \text{ mg/kg, et}$$

$$u'(C_{\text{ref}}) \quad (\text{écart type relatif}) \quad = \quad \frac{0.0155 \times 100}{0.489} \quad = \quad -3.17\%$$

Dans l'éventualité peu probable que plusieurs MRC contenant du chlorpyrifos ont été distribués dans différents tours d'études PT, alors la moyenne  $u(C_{\text{ref}})$  sera utilisée pour calculer U.

Dans les deux cas, le  $RMS'_{\text{biais}}$  sera calculé en utilisant l'équation 4.

Exemple 4:

Étude n..	MRC	Biais relatif	$u'(C_{\text{ref}})$
1	A	-12%	2.3%
2	B	-15%	1.7%
3	C	-3%	2.0%
4	C	5%	2.0%
5	C	-20%	2.0%
6	A	0%	2.3%

$$\text{Moyenne } u'(C_{\text{ref}}) = 2.05\%$$

$$\text{De l'équation 4, } RMS'_{\text{biais}} = 11.6\%$$

$$\text{De l'équation 3, } u'(\text{biais}) = 11.8\%$$

Remarque:

4. L'incertitude relative associée avec le MRC sera probablement inférieure que celle associée avec les valeurs attribuées ou consensuelles.

Si l'incertitude type relative du laboratoire reste, en raison de l'imprécision analytique  $u'(R_w)$  la même, p.ex. 15%, alors des équations 1 et 2.

$$u' = 19\%$$

$$U' = 38\%$$

Le laboratoire pourrait rapporter le résultat comme étant 0, 40 ± 0.15 mg/kg

5.4 Estimation IM utilisant des données de CQ intra-laboratoireExemple 5:

- Résultat du laboratoire pour le chlorpyrifos dans la tomate = 0.40 mg/kg

- Pureté du matériel de calibration du chlorpyrifos utilisé pour préparer la solution enrichie =  $95 \pm 2\%$  (certificat de l'analyse)
- Quatorze récupérations (%) enregistrées pour le lot d'échantillons de CQ enrichis avec 0.5 mg/kg chlorpyrifos au cours des trois derniers mois; 90, 100, 87, 89, 91, 79, 75, 65, 80, 82, 115, 110, 65, 73 fournissent une récupération moyenne de 86% et un écart type relatif de 15%.

Supposant que l'incertitude établie pour le matériel de référence est une incertitude étendue  $U$  intervalle de confiance de 95%)

$$u'(C_{ref}) = \frac{2}{2} = 1\%$$

Remarque:

5. Ceci présume que les incertitudes associées avec la préparation de la solution enrichie et l'enrichissement des tomates sont tous deux insignifiants. Ce qui est probablement le cas, mais sinon,  $u'(C_{ref})$  sera néanmoins encore seulement une contribution très faible à l'incertitude générale.

$u'(R_w) = 15\%$  (écart type relatif de reproductibilité intra-laboratoires).

Utilisant l'équation 4, et prenant un biais de 100 % de récupération,

$$RMS'_{\text{biais}} = 20\%$$

De l'équation 3,  $u'(\text{biais}) = 20\%$

De l'équation 2,  $u' = 25\%$

De l'équation 1,  $U = 50\%$

Le laboratoire pourrait rapporter un résultat comme étant de  $0,40 \pm 0.20$  mg/kg

Remarque:

6. Cette incertitude s'appliquerait aux résultats non corrigés pour récupération. Si, à la fin du programme analytique, les résultats étaient corrigés pour la récupération moyenne obtenue sur la période des trois mois d'analyse, alors,  $u'(\text{biais})$  doit refléter l'incertitude associée avec la récupération moyenne. Alors  $u'(\text{biais})$  peut être calculé comme l'incertitude type relative du facteur de récupération appliqué (l'incertitude de la récupération moyenne) combinée à l'incertitude type relative de la concentration enrichie,  $u'(C_{ref})$ .

Incertaince type relative de la récupération moyenne,

$$u' \overline{Re c} = \frac{u'(R_w)}{\sqrt{n}}, \text{ pour}$$

Équation 6

Pour laquelle

$n$  = le nombre de répliques à partir desquelles la récupération moyenne est calculée.

$$u' \overline{Re c} = \frac{15}{\sqrt{14}} = 4\%$$

$$u'(\text{biais}) = \sqrt{u'(\overline{Re c})^2 + u'(C_{ref})^2} \quad \text{Équation 7}$$

$$\text{donc } u'(\text{biais}) = \sqrt{(4)^2 + (1)^2} = 4.1\%$$

Alors, à partir des équations 2 et 1, utilisant la valeur  $u'(R_w)$  de 15% calculée précédemment

$$u' = 15,5 \text{ et}$$

$$U = 31\%$$

Si les résultats ont été corrigés pour la récupération, le résultat devrait être rapporté comme étant

$$0.40 \pm 0.12 \text{ mg/kg}$$

Remarque:

7. Cet exemple montre que si les résultats sont corrigés pour une récupération moyenne basée sur neuf ou plus expérience répliquée de récupération conduites au cours d'un programme analytique, utilisant un matériel de référence pour lequel la pureté est avec un haut niveau de certitude, une estimation raisonnable de mesure de l'incertitude peut être calculée à partir uniquement de l'écart type de reproductibilité intra-laboratoire.

## Liste CCPR des pesticides à examiner en priorité

Tableau 1: Calendrier

2012 JMPR ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critères de priorité	Produits alimentaires	Essais de résidus fournis
ametoctradine [BASF] – USA Priorité 1	ametoctradine -	Homologué  LMR > LQ	pomme de terre, concombre, courgette, melon, tomate, piments, raisin de table et destiné à la fabrication de vin, laitue et doucette, légumes du genre brassica, légumes bulbeux et houblon	Tomate (20), Poivre (10), Concombre (8), Courgette (10), Melon (8), Laitue pommée(8), Laitue à cueillir(9), Épinard (8), Raisins (13), Pommes de terre (21), oignons (10), Oignon de printemps (5), Brocoli (10), Chou (10), Verts de moutarde (7), Céleri (9), Houblon (5)
Chlorfénapir [BASF] – Brésil Sur demande déplacé à 2012	Chlorfénapir [BASF] - Brésil	Homologué  LMR > LQ	Agrumes, papaye, piments, tomate, ail, aubergine, oignon, melon, thé et pomme de terre	Pomme de terre (8 essais LA), Tomate (8 essais LA), Piment rouge (8 essais LA), Agrumes (16 essais LA+ 2 essais PF LA), Melons (8 essais LA), Papaye (5 essais LA), Aubergine (4 trials LA), Oignon (8 essais LA), Ail (5 essais LA), et thé (6 essais)
dinotefuran [Mitsui Chemicals Agro] – Japon Priorité 1	dinotefuran	Homologué  LMR > LQ	pomme, chou, chou chinois, agrumes, graine de coton, légumes crucifères, cucurbitacées, aubergine, raisin, graines de soja immatures, laitue, mangue, melon, okra, pêche, poire, plaqueminier de Virginie, pomme de terre, riz, soja, épinard, piments doux, thé, tomate, viande de mammifères (autres que les mammifères marins), abats comestibles (mammifères), laits, grosse canneberge d'Amérique (USA)	Riz (6 rapports), tomate et tomate cerise (4 rapports), concombre (3), aubergine (3), piments verts et forts (5), okura (1), chou (2), chou chinois (1), shungiku (1), komatsuna (10), mizuna (1), pachoy (1), radis (3), navet (1), carotte (2), melon (2), agrumes-natsumikan (2), agrumes-kabosa-sudachi (2), agrumes-unshu orange (2), plaqueminier de Virginie (2), pêche (1), biwa (1), mangue (1), nectarine (2), poire (2), pomme (2), prune (3), raisin (3), fraise (1), cerise (3), kiwi (1), pastèque(1), ciboule(3), laitue pommée et à cueillir(4), thé (2), betterave sucrière (1), brocoli et tige (2), céleri (1), épinard (1), shungiku (1), pois vert(1), soja (1), graine de soja immature(2), rakkyo (1), kuwai (1), potirons (1), pomme de terre, (1), wasabi (1), basilic (1), nira chinois (1), asperge (1) Grosse canneberge d'Amérique (5)

fluxapyroxad [BASF] – USA Priorité 1	fluxapyroxad	Pas Homologué  Enregistrement attendu USA au 4/12	céréales (orge, maïs, riz, sorgho et blé), oléagineux (colza, tournesol, et huile de coton), légumes-racines et tubercules (pomme de terre, carotte, betterave sucrière), légumineuses (pois frais et séché, haricots et soja), brassica à rameaux florifères et légumes feuillus (brocoli, chou-fleur, chou), légumes-fruits (piments, tomates), fruits à pépins (pomme et poire), agrumes (orange, pamplemousse, citron), fruits à noyau (cerise, pêche, prune), cucurbitacées (concombre, melon, potirons, courgette), légumes bulbeux(oignon, ail), café, banane, raisins, mangue, papaye et arachides.	Pomme de terre (21, US/CA, + 2 Proc), betterave sucrière (12, US/CA, + 2 Proc*), pois (13, US/CA), haricot (11, US/CA), soja (15, US/CA, + 4 Proc), tomate (20, US/CA, + 4 Proc), piment (10, US/CA), pomme (14, US/CA, + 2 Proc), poire (10, US/CA), cerise (6, US), pêche (12, US/CA), prune (10, US/CA, + 2Proc), maïs fourrager (15x, US/CA, + 2 Proc), maïs doux (6, US/CA, + 4 Proc), orge (12, US/CA, + 4 Proc), blé (25, US/CA, + 4 Proc), sorgho (9, US, + 2 Proc), riz (12, US/CA, + 2 Proc), colza (16, US/CA, + 2 Proc), tournesol (8, US/CA, + 2 Proc), arachides (12, US/CA, + 2 Proc), coton (12, US/CA, + 2 Proc), laitue (comme culture suivante, 5, Europe), chou-fleur (comme culture suivante, 3, Europe), brocoli (comme culture suivante1, Europe), carotte (comme culture suivante, 4)  <i>* étude de transformation</i> <i>essais supplémentaires avec une BPA moins critique:</i> <i>orge (32 EU, 4 BR, 4 AUS), blé (12 EU, 4 BR, 4 AUS), Triticale (4 EU), avoine (4 BR), maïs fourrager (4 BR), soja (4 BR)</i>
MCPA [Nufarm] – USA Priorité 1 – sur demande déplacé de 2011	MCPA	Homologué  LMR > LQ	Blé, orge, pois, maïs	Orge (49), Fourrage d'orge (11), Paille d'orge(50), Foin d'orge (36), Blé (54), fourrage de blé (75), Paille de blé (76), Foin de blé (66), Blé transformé (2), maïs (fourrager) grain de maïs (24), fourrage de maïs (24), Épis de maïs (24), Pois avec gousses (4), Pois sans gousse (5), Pois sec (8), Fourrage de pois (8), foin de pois (8), graine de lin (22), Graminées fourragères (26), Foin de graminées (14)
picoxystrobine – [Dupont] -USA	picoxystrobine	Homologué  LMR > LQ	céréales(blé, orge, avoines, triticale, seigle), oléagineux (graine de colza), soja et tomate, colza, maïs (doux, fourrager), et légumes secs.	Colza (2), Céréales (Orge, Avoines, Seigle, Triticale, Blé) (38), Céréales (Orge, Triticale, Blé) (10), Céréales (Orge, Blé (47), Céréales (Orge, Blé) (6), maïs fourrager (16), Huile de colza (13), Huile de colza (18), Légumes secs (pois chiche, lentilles, haricots secs) (22), Soja (30), Maïs doux(11)
sedaxane – [Syngenta] - USA	sedaxane	Homologation USA, Argentine, France décembre 2011	Blé, orge, avoines, triticale, soja, et colza	blé grain (67), blé forage (67), foin de blé (36), paille de blé (67), grains d'avoine (8), fourrage d'avoine (4), paille d'avoine (4), grains d'orge (36), foin d'orge (26), fourrage d'orge (4), paille d'orge (4), graine de colza (24)

2012 JMPR ÉVALUATIONS DE SUIVI			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits alimentaires	Essais de résidus fournis
	buprofézine (173) [Nihon Nohyaku] USA	café (USA), thé (Japon)	Café (6), Thé (6)
	captane (7) [Arysta] -	Projet initiative pesticide- mangue	En attente d'un avis
	carbofuran (96) [FMC]	banane	En attente d'un avis
	chlorpyriphos-méthylE (090) [Dow AgroSciences]	BPA alternative pour les céréales alimentaires (blé, orge, avoine, sorgho, germe de blé, son de blé- non transformé – sauf le maïs) Égypte – pomme de terre	<u>Céréales (blé, orge, avoine, sorgho) (24)</u>
	Chlorothalonil (règle de 4 ans)	Banane (Brésil)	
	cyfluthrine (157) - [Bayer CropScience]	soja, chou	Soja (20 essais + 1 essai de transformation) Chou (confirmation nécessaire).
	Cyproconazole	Café (Brésil)	Café (10)
	cyromazine (169) [Syngenta]	Projet initiative pesticide– haricots avec cosses	En attente d'un avis
	<u>2,4-D (020) [Dow AgroSciences]</u>	<u>Nouvelle BPA pour le soja</u>	<u>Soja (24)</u>
	dithiocarbamates - Mancozèbe (105) [Dow AgroSciences]	Projet initiative pesticide– mangue, okra, papaye  mandarine (ROK)	<u>Nombreux essais pour la mangue, l'okra et la papaye en cours de réalisation par COLEACP PIP.</u> <u>En attente d'un avis</u>
fenbuconazole (197) – DrfA – Dow AgroSciences			En attente d'un avis
	fludioxonil (211) [Syngenta]	mangue	Mangue (8),
	flupyram (243) [Bayer CropScience]	Banane, amande, noix de pacane, pomme, poire, arachide, fraise, pomme de terre, carotte	
	imidaclopride (206) [Bayer CropScience]	Projet initiative pesticide – mangue	En attente d'un avis

	methoxyfenozone (209) [Dow AgroSciences]	Nouvelle BPA pour épinard, fourrage de luzerne, luzerne fourragère, agrumes Projet initiative pesticide– haricots avec cosses Légumes cucurbitacées: concombre, courgette, melon (USA)	Épinard (8); fourrage de luzerne (9); luzerne fourragère (9); agrumes (20) Nombreux 'essais pour les haricots avec cosse en cours de réalisation par COLEACP PIP. cantaloup (7 essais); concombre (8 essais); courgette (6 essais) (USA)
	oxamyl (126) [DuPont] –	Définitions des résidus, méthodes	
	phorate (112) [AMVAC]	pomme de terre – attente de confirmation	En attente d'un avis
	spinetoram (233) [Dow AgroSciences]	Nouvelles BPA pour fruits à noyau; chou, cabus; brocoli; agrumes; raisins; raisins séchés; oignon; légumes feuillus; fèves; fruits à coque d'espèce arborescente, myrtilles; framboises, rouge et noire; oignons verts	Fruits à noyau (21); chou, cabus (13); brocoli (11); agrumes (17); raisins (14); raisins séchés (1); oignon, (10); légumes feuillus (21); fèves (8); fruits à coque d'espèce arborescente (12); myrtilles (6); framboises, rouge et noire (6); oignons verts (6)
	thiaclopride (223) [Bayer CropScience]	Projet initiative pesticide– haricots avec cosses, papaye	En attente d'un avis
	thiamethoxam (245)	papaye	
	trifloxystrobine (213) [Bayer CropScience]	Projet initiative pesticide– haricots avec cosses, mangue, papaye, fruit de la passion	fraise (21 essais résidu), laitue pommé (8 essais), Olive (12 essais) et aubergine (6 essais).

**2012 JMPR RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES**

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits alimentaires	Produits
bentazone (172) (BASF) (résidus – 2013)			
	cycloxydime (179) [BASF] -	Haricots (frais et séchés), brassica, carotte, raisin, poireau, laitue (pommée et à cueillir), pois (frais et secs), pomme de terre, graine de colza, fraise, betterave sucrière  (toutes les CXL pour les produits paraissent être appuyées)	Fruits à pépins (4), fruits à noyau (5), raisins (16), fraises (16), pommes de terre (18), carottes (15), céleri rave (8), oignons (19), tomates (16), piments (8), chou-fleur (12), chou de Bruxelles (12), chou cabus(13), chou frisé/ chou chinois (8), laitue pommée(21), épinard (8), haricots frais(15), pois frais(23), poireau (15), betterave sucrière (18), vert de betterave sucrière (16), haricots secs (21), pois secs(22), huile de colza (12), tournesol (19), soja (13), grains de riz (11) paille de riz (8), grains de maïs (7), maïs ensilé (10), paille de maïs (10), produits d'origine animale (foie, rognons, viande, graisse, lait, œufs) (2)

	dichlorvos (025) – [AMVAC Chemical UK]	<p>bovins (graisse, viande, sous-produits de la viande), œufs, caprins (graisse, viande, sous-produits de la viande), chevalins (graisse, viande, sous-produits de la viande), lait, champignon, volailles (graisse, viande, sous-produits de la viande), Produits agricoles bruts, non périssables, stockés en vrac sans tenir compte de la teneur en graisse, après récolte, Produits agricoles bruts non périssables, emballés ou en sacs, contenant 6 pourcent ou moins de matière grasse, après récolte, Produits alimentaires agricoles bruts, non périssable, emballés ou en sacs, contenant 6 pourcent ou plus de matière grasse, après récolte, ovins (graisse, viande, sous-produits de la viande), tomate</p> <p>(toutes les CXL existantes sont appuyées) (appui pour quelques nouveaux produits)</p>	En attente d'un avis
fenvalerate (119) [Sumitomo Chemical]	fenvalerate (119)	<p>N'est plus appuyé par le fabricant – Sumito Chemical</p> <p>Révisions nationales seront fournies par les USA; la Thaïlande fournira des données d'essais de résidus</p> <p>en attente d'un avis sur les produits alimentaires</p>	En attente d'un avis
glufosinate-ammonium (175) [Bayer CropScience]	glufosinate-ammonium (175)	<p>agrumes, fruits à coque d'espèce arborescente, coques d'amandes, fruits à pépins, fruits à noyau, baies et autres petits fruits(sauf groseilles), groseilles (noire, rouge et blanche), banane, divers fruits tropicaux et subtropicaux – peau non comestible, pomme de terre, carotte, oignon, mâche, haricot commun (gousse et/ou graines immatures), asperge, fèves (sèches), haricot commun(sec), pois (sec), graine de colza et huile de colza non raffinée, soja (sec), graine de tournesol et huile de tournesol non raffinée, grains de maïs, fourrage de maïs, betterave sucrière, thé, huile de palme, viande (de mammifères autres que marins), viande de volaille, abats comestibles (mammifères), abats comestibles de volaille, œufs, laits.</p> <p>(toutes les CXL existantes sont appuyées)</p>	<p>agrumes (46), fruits à coque d'espèce arborescente (39), coques d'amandes, fruits à pépins (44), fruits à noyau (69), baies et autres petits fruits(sauf groseilles) (62), groseilles (noires, rouges et, blanche) (12), banane (34), divers fruits tropicaux et subtropicaux – pelure non comestible (34), pomme de terre (62), carotte (17), oignon (20), mâche (4), laitue pommée(38), haricot commun (gousse et/ou graines immatures) (16), asperge (6), fèves (séchées) (7), haricot commun(sec) (16), pois (sec), olive (8) graine de colza et huile de graine de colza non raffinée (35), soja (sec) (67), graine de tournesol et huile de graine de tournesol non raffinée (9), coton (16), grain de maïs (58), fourrage de maïs, riz (35), betterave sucrière (42), café (7), huile de palme, viande (de mammifères autres que mammifères marins), viande de volaille, abats comestibles (mammifères), abats comestibles de volaille, œufs, laits.</p>



2013 JMPR ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS				
TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	Critères de priorité	Produits alimentaires	Essais de résidus fournis
bixafen [Bayer CropScience] Allemagne	bixafen	Homologué  LMR > LQ	Céréales, graine de colza, huile de graine de colza; viande de mammifères et volailles, lait et œufs	Céréales (48), huile de colza (22)
cyantraniliprole [Dupont] – USA Priorité 1	cyantraniliprole	Pas homologué	fruits à pépins, fruits à noyau, légumes du genre brassica, légumes cucurbitacées, légumes-fruits, légumes feuillus, légumes bulbeux, dolique asperge, raisin, pomme de terre, patate douce, riz, coton, colza, agrumes, fruits à coque d'espèce arborescente	fruits à pépins (59+), fruits à noyau (51+), légumes du genre brassica (50+), légumes cucurbitacées (146+), légumes-fruits (192+), légumes feuillus (80+), légumes bulbeux(85), dolique asperge (18), raisin (33), pomme de terre (46), riz (9), coton (22+), colza (29), agrumes (52), fruits à coque d'espèce arborescente (12)
fluensulfone	fluensulfone	Pas homologué	Avis supplémentaire demandé	
imazapic BASF Brésil Priorité 1 – déplacé de 2012	Imazapic	Homologué  LMR principalement à la LQ	Arachide, canne à sucre, riz, maïs et soja, produits destinés à l'alimentation animale	Soja (14 BR + 5 BR Proc), maïs (4 BR), riz (4 BR)
imazapyr BASF Brésil Priorité 1 – déplacé de 2012	Imazapyr	Homologué  LMR principalement à la LOQ	Soja, tournesol, riz, maïs, canne à sucre, colza canola, produits destinés à l'alimentation animale	Soja (18 BR + 8 BR Proc), maïs (4 BR), riz (4 BR)
Isoxaflutole [Bayer CropScience] Allemagne	Isoxaflutole	Homologué  LMR principalement à la LOQ	Maïs, paille et fourrage de maïs, soja (sec), huile de soja, canne à sucre, viande de mammifères et volailles, lait et œufs	Maïs (61), soja (31), canne à sucre (25)
Mesotrione – [Syngenta] - USA	Mesotrione	Homologué  Certaines LMR à la LOQ	Asperge, baies, maïs (grain, pop, doux), Grosse canneberge d'Amérique, Millet, airelle rouge, avoine (grain), Rhubarbe, Sorgho (grain), Soja, canne à sucre, Okra	Asperge (8), Baies (10), Maïs doux (12), Maïs fourrager (20), Grosse canneberge d'Amérique (5), Millet (5), Avoine (16), Okra (5) Rhubarbe (4), Graine de Sorgho (12), Soja (20), Canne à sucre (8)

pymetrozine – [Syngenta] - USA	pymetrozine	Homologué  LMR > LQ	Houblon; légumes (tubercules et bulbe); asperge; légumes (feuillus, sauf <i>Brassica</i> ); <i>Brassica</i> (florifère et tige); <i>Brassica</i> (feuillus); légumes-fruits; cucurbitacées; graine de coton; noix de pacane	Groupe des légumes cucurbitacées (19), Groupe des légumes-fruits, y compris Fractions de tomates transformées (17), Groupe de culture 9: cucurbitacées (3), Groupe de culture 8: Légumes-fruits, y compris Fractions de tomates transformées (22), Sous-groupe de culture 1C: Légumes tubercules et bulbeux (16), Coton (14), Culture 5: Brassica (Chou) Légumes feuillus (17), Importance des résidus dans ou sur la culture 4: Légumes feuillus (24), Importance des résidus dans ou sur le Houblon (3), Sous-groupe culture 1C: Légumes tubercules et bulbeux 16), Groupe de culture 8: Légumes-fruits (21), Noix de pacanes (5), Coton (2), Groupe de culture 9: cucurbitacées (19), Asperge (8), Pomme de terre comme produit alimentaire représentatif du sous-groupe de culture 1C: Légumes-tubercules et bulbes (16)
tofenpyrad [Nihon Nohyaku] Japon	tofenpyrad	Homologué au Japon, en République dominicaine, en Thaïlande, Taiwan, UAE, Indonésie, Arabie saoudite, Chine, Malaisie et Jordanie	Amandes, noix de pacanes, raisin (table), raisin de Corynthe, jus (si la LMR n'est pas incluse sous le raisin de table), prune, pêche, cerise, poire, citron, pamplemousse, orange, cantaloup, concombre, courgette, piments, tomate, chou-fleur, pomme de terre, graine de coton, thé et les LMR correspondant aux produits d'origine animale.	amande (5), noix de pacane (5), raisin (12), cerises (6), pêche (9), prune (6), pruneaux (2), poire (6), orange (12), pamplemousse (6), citron(5), concombre (6), cantaloup (6), courgette (5), tomate (12), piment (poivron+piment fort) (6+3), chou-fleur (6), pomme de terre (16), graine de coton (12), thé (4)
triflumizole [Nippon Soda] USA	triflumizole	Homologué  LMR > LQ	Fruits à pépins, fruits à noyau, raisin, caïnite, plaquemier de Virginie, mangues, papaye, ananas, fraises, cucurbitacées, courgette, melons, brassica feuillus, brassica tige et brassica surmontés d'une tête, chou-rave, laitue, cresson, cresson de terre, épinard, pourpier, feuilles de betterave, cerfeuil, persil, noisettes, houblon et produits d'origine animale	Fruits à pépins (38, P5), fruits à noyau, raisin (25, P14), papaye (4), ananas (3), fraises (8), concombre (5), courgette (5), melons (6), chou (9), verts de moutarde(10), bette à carde (3), laitue (17), brocoli (10), houblon (3) et produits d'origine animale (chèvre, volaille) P = données de transformation
trinexapac – [Syngenta] - USA	trinexapac	Homologué  LMR > LQ	Blé, Orge, Avoines, Canne à sucre	Blé (20), Orge (12), graminées cultivées pour semences (12), Canne à sucre (8)
SYN545192 [Syngenta] -Suisse	SYN545192	Pas homologué	Blé, orge, soja, maïs, café, fruits à pépins, raisin, canne à sucre	Blé (44-46), Orge (44-46), soja (28), maïs (28), café (12), fruits à pépins (16), raisin (16) et canne à sucre (12).

2013 JMPR ÉVALUATIONS DE SUIVI			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits alimentaires	Essais de résidus fournis
	azoxystrobine [Syngenta] USA (229)	Pomme de terre (USA), café	Pomme de terre (5), café (7)
	cyprodinil – [Syngenta] _ USA	Pomme, Poire, Pistache, Amande, Noix de pacane	Pomme and Poire (18), Pistache (3), Amande et Noix de pacane (10)
	Difenoconazole (224) [Syngenta] – USA,	Raisin, raisins de Corinthe, agrumes, <i>Brassica</i> (brocoli, Chou de Bruxelles, chou, etc.), légumes bulbeux, légumes-fruits (piments), cucurbitacées, pomme de terre]	Cantaloup, Concombre et Courgette comme produits représentatifs du groupe de cucurbitacées 9 (17), Tomate et piment comme produits représentatifs du groupe des légumes-fruits 8 (20), Oignons, verts et bulbes séchés, comme produits représentatifs du groupe des légumes bulbeux 3 (11), Brocoli, Chou, et Verts de moutarde, comme produits représentatifs du groupe des brassica (rave) Légumes feuillus, sous-groupes 5A et 5B (17), Fruit, Agrumes, Groupe 10 (23), Raisins (12), Pomme de terre (5)
	<u>fenbuconazole (197) [Dow AgroSciences]</u>	<u>myrtilles; nouvelle BPA pour les agrumes</u>	<u>Myrtilles (8); agrumes (30)</u>
	fenpyroximate – [Nihon Nohyaku] – USA	Avocat, haricot (mangetout), concombre, pomme de terre, fruits à noyau (cerise, pêche, prune), thé fraise	Avocat (5), Haricot mangetout (8), Concombre (9), Pomme de terre (16), Cerise (8), Pêche (10), Prune (6), Fraise (8)
	fludioxonil [Syngenta] - USA	Tomate, Pomme de terre, Ananas	Tomate (6, Pomme de terre (5), Ananas (4)
	flutolanil (205) [Nihon Nohyaku]	brassica feuillus, légumes racines, ginseng	En attente d'un avis

	<p>chlorantraniliprole [Dupont] – USA</p>	<p>Artichaut, Baies et autres petits fruits: myrtille, raisin d'ours, myrtille commune, mûres de ronces, baies de Boysen, faux mûrier, grosse canneberge d'Amérique, groseilles, ronce bleuâtre, baie de sureau, groseille à maquereau, raisins, airelle myrtille, baies de juin, baie de Logan, mûres, framboise, cynorrhodon, sorbier et fraise Agrumes: Calamondin, citron, agrumes hybrides (y compris Chironja, tangelo, tangor), pamplemousse, kumquat, citron, lime, mandarine (tangerine), orange amère, orange douce, Pummelo, et mandarine Satsuma Café Légumes fruits (autres que les cucurbitacées, sauf champignons et maïs doux) Houblon Légumineuses - haricot (<i>Phaseolus</i> spp.; écosés et décortiqués); fèves (<i>Vicia faba</i> spp; écosés et décortiqués), haricot (<i>Vigna</i> spp.; écosés et décortiqués); canavalia; pois (<i>Pisum</i> spp.; écosés et décortiqués); pois d'angole; soja (graine immature); haricot sabre Oléagineux - bourrache, ricin, suif végétal de chine, graine de coton, crambe, cuphea, vipérine, euphorbe, onagre, graine de lin, Caméline, coringia orientalis, Jojobe, Lesquerella, lunaire, Limnanthes alba, asclépiade, graine de moutarde, Graine de Niger, radis, graine de pavot, colza (y compris canola), cynorrhodon, safran, sésame, stokesia, tournesol, Julienne de dames, Eucalyptus microcorys, Camellia oleifera, vernonia Riz Légumes-racines et tubercules – Arracacha; dictame; Artichaut, chinois; Artichaut, Jérusalem; betterave, potagère; betterave, sucrière; bardane, comestible; canna, comestible; carotte; cassave, amère et douce; céleri rave; chayote (racine); cerfeuil, navet; chicorée sauvage; souchet comestible; taro; gingembre; ginseng; raifort; leren; persil, tubéreux; persil; pomme de terre; radis; radis, oriental (daikon); rutabaga; salsifis (oyster plant); salsifis, noir; salsifis, espagnol; chervis; patate douce; tanier (cocoyam); turmeric; navet; pois patate (jicama, pois manioc); igname, Soja sec</p>	<p>Artichauts (4), myrtille (11), Carottes (18), café (8), grosse canneberge d'Amérique (6), Canola (6) et tournesol (6), pois vers et écosés (6); pois mangetout (7), haricot mangetout (9), pois vert, pois transformés, pois mangetout, pois de neige et haricots (7), radis (6), riz (27), soja sec (16), fraise (8+8 [différentes BPA]), houblon (4), oignon vert (5), Ciboulette (2), ciboule (1)</p> <p>Peuvent être retirés, supposant que la recommandation de la JMPR est approuvée par le CCPR: agrumes (8); jus d'agrumes et jus d'agrumes transformés (2), légumes-fruits et légumes feuillus (20)</p>
	<p>malathion [Cheminova] - USA</p>	<p>cerise</p>	<p>6 essais cerises douces (3 57% EC et 3 ULV) et 6 essais cerise acide (3 57% EC and 3 ULV)</p>

	mandipropamid [Syngenta] - USA	houblon	houblon (11)
	propiconazole [Syngenta] - USA	Oranges, pamplemousse, citron, pêches, nectarines, prune, tomate, cerise, fraise fruits à coque d'espèce arborescente – plus d'appui	cerise (tous les fruits à noyau pour une tolérance de groupe) (6), fraise (8), cerise (après récolte) (3), Tomate (après récolte) (6), agrumes (après récolte) (12), fruit à noyau (après récolte) (9)
	spirotramat [Bayer CropScience] – USA	Grosse canneberge d'Amérique	Grosse canneberge d'Amérique (6)
	triazophos (143)	Riz (Chine)	

**2013 JMPR RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES**

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	OBSERVATIONS
	aldicarbe (117) [Bayer CropScience]	N'est plus appuyé par le fabricant	N'est plus appuyé par le fabricant Confirmation d'appui nécessaire
amitraze (122) – [Arysta Lifesciences]	amitraze (122)	En attente d'un avis sur les produits	En attente d'un avis
	bentazone (172) (BASF) (toxicologie – 2012)	Haricot (frais et séché), pois (frais et séché), céréales, maïs, sorgho, oignon, arachide, pomme de terre, graine de lin, viande, lait, œuf, soja	En attente d'un avis
dichlofluanide (82) – [Bayer CropScience]	dichlofluanide (82)		N'est plus appuyé par le fabricant Confirmation de l'appui nécessaire
dinocap (87)	dinocap (87)	N'est plus appuyé par le fabricant [Dow AgroSciences]	N'est plus appuyé par le fabricant Confirmation de l'appui nécessaire

diquat (031) [Syngenta] Priorité 1 – déplacé sur demande de mars 2011	diquat (031) [Syngenta]	Céréales (y compris orge, blé, maïs, avoine, riz, sorgho), Oléagineux (y compris graine de lin, colza, soja, tournesol, coton, pavot), Groupe des légumineuses (y compris pois, haricot, lentille), Groupe des légumes du genre brassica capitata (y compris chou), groupe des brassicas à inflorescence, groupe de brassicas feuillus, groupe des légumes-fruits (y compris tomate, piments), groupe des légumes-racines et tubercule and (y compris carotte, radis, betterave, betterave sucrière, pomme de terre), Groupe des légumes tiges (y compris asperge, céleri, poireau), Cucurbitacées (à pelure comestible et non comestible), légumes bulbeux (y compris oignon), agrumes, groupe des laitues, épinard, millet, lupin, moutarde, pomme, banane, chicorée witloof, café, maïs doux, raisin, herbes aromatiques (y compris persil et sauge), houblon, chou-rave, luzerne, olive, pêche, fraise, trèfle, graminées, alfalfa, canne à sucre.	Oléagineux (17 graines de colza, 13 soja, 14 tournesol), groupe des légumineuses (21 pois, 11 haricot, 42 légumes secs), groupe des légumes-fruits (y compris 6 tomate), groupe des légumes-racines et tubercules (y compris 12 carotte, 34 pomme de terre + 2 études de transformation de la pomme de terre), 4 pomme, 8 banane, 12 café, 6 fraise.  (n'est vraisemblablement pas appuyé pour les CXL existantes pour le fourrage de luzerne, les céréales, les abats comestibles de mammifères, le lait, les volailles)
disulfoton (74) – [Bayer CropScience]	disulfoton (74)	En attente d'avis sur les produits	Appui des États-Unis Confirmation ou appui exigé
	dithianon (028) [BASF] Priorité 1 déplacé de 2012	Fruits à pépin, cerise, raisin, houblon, mandarine plaquemine (ROK)	En attente d'un avis
Fenbutatin-oxyde (109) [BASF] Report de la réévaluation d'un an si possible car essais de résidus en cours pour appui	Fenbutatin-oxyde (109)	Fruits à coque d'espèce arborescente, fruits à pépins, banane, cerise, agrumes fruit, concombre, raisins, raisins de Corynthe, fruits à noyau, fraise, tomate, viande, lait, œufs	pomme (8), agrumes (16), fraise (8) N'est vraisemblablement pas appuyé pour les CXL existantes pour amande, banane, cerise, volaille, viande de mammifères, concombre, raisins, laits, pêche, noix de pacane, prune, pruneaux, raisins de Corinthe, tomate, cerneau)

fenpropathrine (185) [Sumitomo Chemical] – USA Priorité 1 – déplacé de 2012	fenpropathrine (185)	Viande bovine, lait de bovin, abats comestibles de bovins, graine de coton, huile de coton, aubergine, œufs, cornichon, raisins, piments forts, piments doux, fruits à pépins, viande de volaille, abats comestibles de volaille, thé, tomate, cerise, fruits à noyau (pêche, Abricot, Nectarine, prunes), fraise, baies d'arbuste, grande canneberge d'Amérique, fruits à coque d'espèce arborescente y compris pistache, Olive, agrumes (Oranges, pamplemousse, citron) Cerise douce (USA)	Graine de coton (33), Concombre (8), Courgette (7), Raisin (20), Piments (10), Pomme (26), Thé (3), Tomate (8), Cerise (6), Pêche (10), Prune (6), Fraise (10), Fruits de ronces (7), Fruits à coque d'espèce arborescente (10), Olive (3), Orange (18), Pamplemousse (7), Citron (6)  (n'est vraisemblablement pas appuyé pour les CXL existantes pour la volaille, la viande de mammifères, les laits)  (est appuyé pour de nouveaux produits tels que fraise, concombre, agrumes et fruits à coque d'espèce arborescente)
metalaxyl (138) Quimicas del Vallés - SCC GmbH	metalaxyl (138)	La révision de 2004 pour les résidus était pour metalaxyl-M, appui de Quimicas del Vallés - SCC GmbH, USA – Essais contrôlés par la Thaïlande	NOTE – appui nouveau fabricant La Thaïlande est convenue de fournir des essais sur le terrain.
methidathion (51) [Syngenta]	methidathion (51)		N'est pas appuyé par le fabricant Confirmation de l'appui nécessaire
triforine (116) [Sumitomo Corp]	triforine (116)	Pomme, Myrtilles, Chou de Bruxelles, Céréales grains, Cerises, Haricot commun, Groseilles (noire, rouge, blanche), Légumes-fruits, Cucurbitacées, Groseille à maquereau, Pêche, Prunes (y compris pruneau), Fraise, Tomate	En attente d'un avis

## 2014 JMPR – ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	Critères de priorité	Produits alimentaires	Essais de résidus fournis
dichlobenil – [Chemtura] USA	dichlobenil	Homologué  LMR > LQ	Grosse canneberge d'Amérique, mûre de ronces, myrtilles, framboise, raisins, cerise, fruits à pépins, noisette et rhubarbe,	Pomme (5), Myrtilles (2), mûre de ronces (3), Cerise (12), Grosse canneberge d'Amérique (4), aveline (3), Raisins (12), Pêche (4), Prune (3)
Fénamidone [Bayer CropScience] Allemagne Priorité 1 – déplacé de 2013	Fénamidone	Homologué  LMR > LQ	Brocoli, Chou de Bruxelles, Carotte, Chou chinois, Chou-fleur, Courgettes, Concombre, Aubergine, Cornichon, Raisins (de table et de vinification), Chou cabus, Rave, Poireau, Laitue (Pommée et à cueillir), Melon, Oignon, Piment (Poivron et doux), Pomme de terre, Citrouille, Épinard, Fraise, Graine de tournesol, Tomate, Pastèque	Légumes-fruits (75), Légumes feuillus (30), Légumes bulbeux (12), Légumes du genre brassica (20), Pomme de terre et légumes tubercules (34), Légumes-racine (13), Baies et petits fruits (34), Oléagineux (23)

flufenoxuron BASF Brésil Priorité 1 – déplacé de 2012	flufenoxuron	Homologué  LMR > LQ	Soja, Fruits à pépins (pomme, poire), orange, melon, tomate, raisin	Soja (4 BR), Fruits à pépins (3), orange (1), melon, tomate (5), raisin (14)
metrafénone [BASF] USA	metrafénone	Homologué  LMR > LQ	Raisin (table, vin, raisin de Corynthe), Fruits à pépins (pomme, poires), Cerises, Légumes-fruits (tomates, piments, aubergine), Cucurbitacées (concombre, courgette, melon), Céréales (blé, orge, avoines, seigle, triticale), Houblon	Raisins (table et vin) (24 US) (14 EU), Raisins de Corynthe (raisins séchés), (1 US), Fruits à pépins (pommes, poires) (18), Cerises (16), Légumes-fruits (tomate, piment, aubergine) (28), Cucurbitacées (concombre, courgette, cantaloup) (32), Céréales (blé, orge, avoines seigle, triticale) (67), Houblon (6 EU) (5 US)
norfluazuron – [Syngenta] -USA	norfluazuron	Homologué  LMR > LQ	amande, pomme, abricot, asperge, avocat, mûre de ronces, myrtilles, grosse canneberge d'Amérique, cerise (douce et acide), groupe des agrumes, huile de coton, raisin, noisette, houblon, nectarine, pêche, arachide, poire, noix de pacanes, prunes et pruneaux, framboise, soja, et cerneau.	Amande: 7; Pomme: 8; Abricot: 2; Asperge: 6; Avocat: 3; mûre de ronce: 1; Myrtilles: 6; Grosse canneberge d'Amérique: 5; Cerise: 3; Agrumes Fruits: 8; Huile de coton: 10; aveline: 3; Raisins: 14; Nectarine: 2; Pêche: 4; Arachide: 10; Poire: 4; Noix de pacanes: 4; Prunes: 6; framboise: 6; soja: 22; cerneau: 2
roténone (DDRK)	roténone	Homologué	Nécessite plus d'avis sur le fabricant concerné et l'ensemble de données	

## 2014 JMPR – ÉVALUATIONS DE SUIVI

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS
	Bifenthrine (règle de 4 ans)	Orge, (paille et fourrage d'orge), fraise (BPA alternative)	
	Chlorothalonil (règle de 4 ans)	Banane, carotte, cerise, grande canneberge d'Amérique, oignon, pêche, piments doux et forts, tomate, haricot commun	
	phosmet [Gowan] - USA	grosse canneberge d'Amérique, cerise acide	grosse canneberge d'Amérique (5), cerise acide(15) – cerise acide - 5 essais avant-GLP (2 USA, 3 Canada), 6 GLP (Italie), 4 GLP (France)

## 2014 JMPR – RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES

TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	OBSERVATIONS
	azinphos-méthyl (002) [Makhteshim – Agan]	En attente d'avis sur les produits alimentaires	Appui inconnu
Bromure inorganique (47)	Bromure inorganique (47)		Pas de fabricant responsable CropLife - appui inconnu



bromopropylate (70) [Syngenta]	bromopropylate (70)	Pas d'appui Pas d'usage connu homologué	Appui inconnu Pas d'usage connu homologué
myclobutanil (181) [Dow AgroSciences]	myclobutanil (181)	fruits à pépins, fruits à noyau, cassis, raisins, fraise, banane, houblon, tomate Projet initiative pesticide– haricots avec gousse Jujube (ROK)	En attente d'un avis Informations sur le nombre d'essais disponibles en cours d'élaboration Attendre avis.
penconazole (182) [Syngenta]	penconazole (182)	Légumes du genre brassica (Brocoli, Chou de Bruxelles, Chou- fleur, Chou chinois), Fruits à pépins, Légumes-fruits (Tomate, piment, Aubergine), Légumes-racines et tubercules (Carotte, panais, Navet), Cucurbitacées (Concombre, Melon, Pastèque, Potirons, courgette), baies (mûre de ronces, Myrtilles, cassis, Groseille à maquereau, framboise, Grosse canneberge d'Amérique), Fruits à noyau (Abricot, Cerise, Pêche, Prune), Légumineuses (pois, haricots), Noix (Amande, Noix de pacane, Cajou, Jujube, Pistache, noisette, pigne, Macadamia, châtaigne), Soya, Fraise, baie de Logan, Betterave sucrière, tabac, Pomme de terre, Clémentine, pamplemousse, Nectarine, Kumquat, Mangue, Cornichon, Loquat, Asperge, Poireau, Banane, doucette, Roquette, Chicorée sauvage, Canola, Persil, menthe, Papaye, luzerne, Orge, Riz, Blé, Mais doux, Houblon, Lentille, Plaqueminier de Virginie, Avocat, Artichaut, Raisins, Oignon, Fenouil	
tecnazene (115)	tecnazene (115)		Pas de fabricant CropLife listé – appui inconnu

## 2015 JMPR – ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

## 2015 JMPR – ÉVALUATIONS DE SUIVI

TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

2015 JMPR – RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES			
TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	OBSERVATIONS
abamectin (177) [Syngenta]	abamectin (177)	Fruits à pépins, cucurbitacées (à pelure comestible et non comestible), raisins, agrumes fruits, fruits à noyau, fraises, houblon, légumes feuillus (laitue, épinard, endive, céleri), pomme de terre, amande, cerneau, haricot, café, coton, Légumes-fruits (tomate, aubergine, piment, piments doux), avocat, papaye, mangue, avocat, oignon	
chlormequat (15) [BASF]	chlormequat (15)	Céréales, huile de coton, maïs, graine de colza, fourrage de maïs, céréales fourrage/paille, viande, lait, œufs	
clethodime (187) [Sumitomo - Valent USA] USA	clethodime (187)	haricot, brocoli, chou, carotte, grosse canneberge d'Amérique, cucurbitacées, houblon, laitue, pois, fraise, myrtilles	Myrtilles (9) – attente d'un avis
ethephon (106) [Bayer CropScience]	ethephon (106)	Pomme, Orge, Orge paille et fourrage, Myrtille, Cantaloup, Cerise, piments forts (sec), Graine de coton, Raisins séchés, Figue, Raisin, Noisettes, Piment, Ananas, Seigle, Seigle paille et fourrage, Tomate, Cerneau, Blé, paille et fourrage de blé, œufs de poule, abats comestibles de bovin, caprin, équin, porc, ovin, Lait de bovin, caprin et ovin, viande de volaille, abats comestibles de volaille	
fenpropimorphe (188) [BASF]	fenpropimorphe (188)	Banane, céréales, betterave sucrière, paille/fourrage de céréales, viande, lait, œufs	
Phosphure d'hydrogène (46)	Phosphure d'hydrogène (46)		Pas de fabricant CropLife responsable – appui inconnu
phosalone (60) [Cheminova]	phosalone (60)	En attente d'un avis sur les produits	Appui inconnu
teflubenzuron (190) [BASF]	teflubenzuron (190)	pomme, orange, café, maïs fourrager, soja, canne à sucre, tournesol, tomate, melon, brocoli, chou-fleur, raisin, papaye	Pomme (12), orange (16), café (9), maïs fourrager (6), soja (5), canne à sucre (5), tournesol (8), tomate (12), melon (8), brocoli (8), chou-fleur (8), raisin (12), papaye (4), mangue (4), concombre (8), cornichon (4), piments doux (4)

2016 JMPR – ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS			
TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

2016 JMPR - ÉVALUATIONS DE SUIVI			
TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

2016 JMPR – RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES			
TOXICOLOGIE	RÉSIDUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	OBSERVATIONS
bioresmethrine (93) – [Sumitomo Chemical]	bioresmethrine (93)		N'est pas appuyé par le fabricant
diazinon (22) [Makhteshim – Agan] -	diazinon (22)	En attente d'un avis sur les produits	
iprodione (111) (BASF)	iprodione (111)	fruits à coque d'espèce arborescente, céréales, haricots, (sec), mûre de ronces, brocoli, carottes, cerise, concombre, raisins, kiwi, laitue (pommée et à cueillir), oignon, fruits à noyau, fruits à pépins, graine de colza, framboise, betterave sucrière, tournesol, tomate, endive.	
permethrine (120) [FMC]	permethrine (120)		N'est pas appuyé par le fabricant
tolclofos-méthyl (191) [Sumitomo Chemical]	tolclofos-méthyl (191)	En attente d'un avis sur les produits Ginseng (ROK)	En attente d'un avis

2017 JMPR – ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

2017 JMPR – EVALUATIONS DE SUIVI			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

2017 JMPR – RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	OBSERVATIONS
fenarimol (192) [Gowan]	fenarimol	En attente d'un avis sur les produits	
fenpyroximate (193) [Nihon Nohyaku]	fenpyroximate	En attente d'un avis sur les produits	
fenthion (39) [Bayer CropScience]	fenthion	En attente d'un avis sur les produits	
quintozene (64) [Crompton – AMVAC]	quintozene	En attente d'un avis sur les produits	

2018 JMPR – ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

2018 JMPR - EVALUATIONS DE SUIVI			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS

2018 JMPR – RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	PRODUITS ALIMENTAIRES	ESSAIS DE RÉSIDUS FOURNIS
ferbam, ziram (105) [Taminco]	ferbam, ziram (105)	En attente d'un avis sur les produits	
flumethrine (195) [Bayer CropScience]	flumethrine (195)	En attente d'un avis sur les produits	

Tableau 2: enregistrement des réévaluations périodiques (pas nécessaire pour rapport CCPR)

Tableau 3: Combinaison produit chimique/produit alimentaire pour laquelle une BPA spécifique n'est plus appuyée (pas nécessaire pour le rapport CCPR)

Tableau 4: Produits chimiques avec une LMRE et suppression récente (pas nécessaire pour le rapport CCPR)

Tableau 5: Réévaluations périodique – produits chimique qui ne sont plus appuyés

2012	observations
aldicarbe (117) Bayer CropScience]	N'est plus appuyé par le fabricant Confirmation de l'appui nécessaire
2013	observations
dichlofluanide (82) [Bayer CropScience]	N'est plus appuyé par le fabricant Confirmation de l'appui nécessaire
dinocap (87) [Dow AgroSciences]	N'est plus appuyé par le fabricant Confirmation de l'appui nécessaire
disulfoton (74) [Bayer CropScience]	Appui des USA – en attente d'un avis sur les produits Confirmation de l'appui nécessaire
methidathion (51) [Syngenta]	N'est plus appuyé par le fabricant Confirmation de l'appui nécessaire

Tableau 6: Réévaluation périodique – certains produits ne sont plus appuyés

2012	Produit	Essais de résidus fournis
2013		
diquat (031) [Syngenta] Priorité 1 – déplacé sur demande de mars 2011	Céréales (y compris orge, blé, maïs, avoine, riz, sorgho), Oléagineux (y compris huile de lin, huile de colza, soja, tournesol, coton, pavot), Groupe des légumineuses (y compris pois, haricot, lentille), groupe des brassica capitata (y compris chou), Groupe des brassicas à inflorescence, groupe des brassicas feuillus, groupe des légumes-fruits (y compris tomate, piment), groupe des légumes-racines et tubercules (y compris carotte, radis, betterave, betterave sucrière, pomme de terre), groupe des légumes-tige (y compris asperge, céleri, poireau), Cucurbitacées (pelure comestible et non comestible), Légumes bulbeux (y compris oignon), agrumes, Groupe des laitues, épinard, millet, lupin, moutarde, pomme, banane, chicorée witloof, café, maïs doux, raisin, herbes aromatiques (y compris persil et sauge), houblon, chou-rave, luzerne, olive, pêche, fraise, trèfle, graminées, alfalfa, canne à sucre.	Oléagineux (17 graines de colza, 13 soja, 14 tournesol), groupe des légumineuses (21 pois, 11 haricot, 42 légumes secs), groupe des légumes-fruits (y compris 6 tomate), groupe des légumes-racines et tubercules (y compris 12 carotte, 34 pomme de terre + 2 études de transformation de la pomme de terre), 4 pomme, 8 banane, 12 café, 6 fraise.  (n'est vraisemblablement pas appuyé pour les CXL existantes pour le fourrage de luzerne, les céréales, les abats comestibles de mammifères, le lait, les volailles)
fenbutatin oxide (109) [BASF]	Fruits à coque d'espèce arborescente, fruits à pépins, banane, cerise, agrumes, concombre, raisin, raisins de Corinthe, fruits à noyau, fraise, tomate, viande, lait, œufs	pomme (8), agrumes (16), fraise (8)  (n'est vraisemblablement plus appuyé pour les CXL existantes pour les amandes, banane, cerise, volaille, viande de mammifères, concombre, raisin, laits, pêche, noix de pacane, prune, pruneau, raisin de Corinthe, tomate, cerneau)
fenproprathrine (185) [Sumitomo Chemical] – USA Priorité 1 – déplacé de 2012	Viande bovine, lait de bovin, abats comestibles de bovins, graine de coton, huile de coton, aubergine, œufs, cornichon, raisins, piments forts, piments doux, fruits à pépins, viande de volaille, abats comestibles de volaille, thé, tomate, cerise, fruits à noyau (pêche, Abricot, Nectarine, prunes), fraise, baies d'arbuste, grande canneberge d'Amérique, fruits à coque d'espèce arborescente y compris pistache, Olive, agrumes (Oranges, pamplemousse, citron) Cerise douce (USA)	Graine de coton (33), Concombre (8), Courgette (7), Raisin (20), Piments (10), Pomme (26), Thé (3), Tomate (8), Cerise (6), Pêche (10), Prune (6), Fraise (10), Fruits de ronces (7), Fruits à coque d'espèce arborescente (10), Olive (3), Orange (18), Pamplemousse (7), Citron(6)  (n'est vraisemblablement pas appuyé pour les CXL existantes pour la volaille, la viande de mammifères, les laits)  (est appuyé pour de nouveaux produits tels que fraise, concombre, agrumes et fruits à coque d'espèce arborescente)

metalaxyl (138) Quimicas del Vallés - SCC GmbH	La révision de 2004 pour les résidus était pour une évaluation de metalaxyl-M, Appui de Quimicas del Vallés - SCC GmbH, USA – Essais contrôlés par la Thaïlande	REMARQUE – appui d’un nouveau fabricant La Thaïlande a accepté de fournir des essais sur le terrain.  Appui pour toutes les CXL existantes inconnu
--	---	---